

SPECIAL ENERGIE



CAHIERS MARXISTES

revue mensuelle

Nouvelle série — N° 37 (56) — 38 (57)

8^{me} année — septembre-octobre 1977

Sommaire

Editorial.

Rentrée sans fanfares p. 1

LE DOSSIER ENERGIE

La nationalisation du secteur de l'énergie :
objectif pour demain, débat dès aujourd'hui p. 9

Le contexte de la crise globale p. 11

Structures de propriété
des secteurs énergétiques belges p. 15

Stratégies patronales des secteurs énergétiques belges p. 22

Le pétrole : un « cas » p. 29

La concertation, élément de la stratégie patronale p. 37

Les conditions de la nationalisation p. 48

Les choix de l'après-nationalisation p. 54

Une question de démocratie p. 82

Lire des livres p. 89

Revue des revues p. 93

Un dessin de Marcelle Lavachery

Comité de patronage : Edmond Dubrunfaut, Robert Dussart, René Noël, Willy Peers,
Roger Somville, Jean Terfve

Comité de rédaction : Jacques Aron, Jean Blume, Francis Chenot, Augustin Duchateau,
Serge Govaert, Pierre Joye, Rosine Lewin, Jacques Moins, Jacques Nagels, Claude
Renard, Christian Vandermotten, Jean-Paul Vankeerberghen, Benoît Verhaegen.

Rédacteur en chef : Rosine Lewin

Edité sous le patronage de la Fondation Joseph Jacquemotte

Rentrée sans fanfares

Il devrait être aisé de gouverner avec une majorité aussi large que celle dont dispose M. Tindemans. Les observateurs s'accordent cependant à pronostiquer une rentrée d'automne hérissée d'écueils. Il ne s'agit pas seulement de la difficulté majeure qu'est la crise, avec un chômage structurel croissant et une inflation continue. Si demain, l'union de la gauche accédait au pouvoir en France, elle aurait à faire face aux mêmes types de problèmes, mais ses difficultés seraient d'un tout autre ordre : elle aurait l'appui actif des organisations ouvrières et populaires, elle aurait contre elle les monopoles capitalistes dont elle entend limiter le pouvoir.

UN EFFET TINDEMANS : L'EQUIVOQUE

En Belgique, avec le gouvernement Tindemans, on navigue dans l'équivoque.

Dans la mesure où il regroupe des ministres du CVP, du PSC, du PSB, du FDF et de la Volksunie, il représente formellement environ 80 % du corps électoral. Mais la note commune adressée en mai au formateur par la FGTB et la CSC, lesquelles représentent ensemble la quasi-totalité du mouvement ouvrier organisé, n'est pas intégrée dans le programme gouvernemental. Le gouvernement ne s'oppose pas frontalement à ces revendications. Il sait combien il importe de pouvoir compter sinon sur le concours, du moins sur la neutralité bienveillante des organisations syndicales. N'est-ce pas une des raisons pour lesquelles une importante fraction du CVP/PSC souhaitait l'alliance avec le parti socialiste ? Mais même à une note commune de la FGTB-CSC, où des exigences ouvrières ont pu être rabotées, mais dont la portée de masse est incontestée, le gouvernement ne peut dire oui.

Sa représentativité politique est entachée de graves ambiguïtés, qui marquent aussi son programme et son action.

Ainsi, sur le plan économique, le gouvernement affirme vouloir combattre efficacement la crise et transformer en *chances* pour le pays, les *défis* que sont notamment le chômage et l'inflation. Or, le Premier ministre et les ministres sociaux-chrétiens qui l'entourent et qui constituent le noyau dur de l'équipe, les Geens, Eyskens, Humblet, VdB, Michel et autres Chabert, refusent — au nom d'une vision interclassiste de la société — de s'en prendre au grand capital détenteur de la décision économique. Ils professent que « tout le monde » doit payer, puisque « tout le monde » est solidaire (*). Pour certains d'entre eux d'ailleurs, vision interclassiste de la société et liens avec de gros milieux d'affaires vont de pair; c'est le cas au moins pour Mark Eyskens (**) et Paul Vanden Boeynants.

Willy Claes, ministre socialiste des Affaires économiques, réclame lui aussi « la collaboration de tous » pour combattre le chômage. Mais son parti n'a cessé de proclamer qu'il refusait de gérer la crise. Les deux attitudes — celle des ministres CVP/PSC et celle des ministres socialistes —, si elles tendent à se traduire par des actes politiques semblables, ne sont donc pas réductibles: VdB est toujours fidèle à lui-même, à son électorat, au CEPIC (Centre politique des indépendants et cadres chrétiens) qu'il préside depuis peu — tandis que Claes risque de se trouver en porte-à-faux par rapport à son électorat et aux congrès de son parti.

Nous disons à dessein « risque de se trouver », car rien n'est automatique à cet égard. La tendance réformiste, présente même à la base du PSB, pourrait gommer le congrès doctrinal de 1974 et les déclarations répétées d'André Cools sur le refus de gérer la crise, si aucune action de masse ne vient la bousculer.

LIMITES D'UNE POLITIQUE

M. Tindemans exalte volontiers la continuité de son action, au travers des gouvernements qu'il a successivement présidés. « Moi, je n'ai pas changé, ce sont les partenaires qui ont changé », déclarait-il dans une longue et édifiante interview à « La Libre Belgique », le 27 juillet.

Non, il n'a pas changé et le spectaculaire succès qu'il a recueilli aux élections du 17 avril aura renforcé sa conviction d'être chargé du salut des Belges, de la Belgique et peut-être de l'Europe.

Si au sein du PSC, le CEPIC est une formation de droite, le CVP présente une apparence d'homogénéité. Le Christelijke Volkspartij se situe lui-même « au cœur du peuple » : son populisme, qui escamote la lutte des classes, est étayé par la présence massive au sein du parti de militants du MOC flamand. Il nous paraît donc aventureux de qualifier le CVP de parti de droite. Mais les

(*) La décision d'accorder un permis de bâtir pour la centrale nucléaire de Tihange III, décision prise au cours des négociations en vue de la formation du gouvernement, est typique de ce genre d'attitude. Partenaire à la négociation, le PSB a laissé faire.

(**) Mark Eyskens, secrétaire d'Etat au Budget, a provisoirement abandonné ses mandats d'administrateur de l'Union Chimique Belge, et d'administrateur de deux compagnies d'assurance du groupe de la Société Générale. Il était en juin dernier un des rapporteurs à la Troisième Journée des Entreprises, organisée par la FEB.

Tindemans, les Geens, les Eyskens, qui tiennent les cordons de la bourse gouvernementale, représentent incontestablement le courant « conservateur moderne » ou technocratique du CVP. Il est dès lors illusoire d'imaginer que le gouvernement puisse ou veuille prendre des mesures contre les puissances financières et les trusts. Ceci ne relève nullement du procès d'intentions : nous jugeons et jugerons le gouvernement à ses actes, à commencer par le budget 1978, les hausses des tarifs des transports en commun, sa politique de l'emploi.

Soyons plus précis encore. MM Tindemans, Eyskens, Geens, Vanden Boeynants, Chabert, Humblet, Michel et consorts n'ont pas changé mais on ne peut assimiler le gouvernement Tindemans-Hurez au gouvernement Tindemans-De Clercq. En aucune manière, le parti socialiste ne peut être mis dans le même sac que le parti des Damseaux, De Croo ou Descamps. Cependant, la politique économique se heurte globalement aux mêmes limites aujourd'hui et hier. De même qu'en février-mars, ce sont les grèves du vendredi, lancées par le front commun syndical, qui ont ébranlé le gouvernement Tindemans-De Clercq, de même ce sont les luttes des travailleurs, et elles seules, qui pourront rappeler aux ministres socialistes et démo-chrétiens que les premiers responsables de la crise, ce n'est pas « tout le monde », mais ce sont les monopoles capitalistes.

Sans doute, en changeant de partenaires, M. Tindemans et ses amis ont-ils dû abandonner certaines mesures antisociales décidées avant le 17 avril. C'est ainsi que le gouvernement a renoncé à la cotisation dite de solidarité destinée à financer l'AMI, et qu'il payera un quatorzième mois d'allocations familiales en 1977.

De plus, la vigilance active des travailleurs par exemple à Glaverbel-Gilly, au Grand Bazar de Liège, à Athus, a produit certains effets. Il est très important que le mouvement ouvrier exploite au maximum cette marge que lui laissent les contradictions internes du gouvernement. Mais la marge est étroite : elle porte non pas sur l'économie mais sur le social, tendant à rendre la crise moins insupportable, mais non point à la combattre.

Si on veut aller au-delà du bricolage, si on veut agir non sur les effets mais sur les causes de la crise, c'est une autre approche des problèmes, une autre volonté politique qui sont nécessaires, car il s'agira de réduire le pouvoir des monopoles capitalistes. Ce n'est pas la majorité actuelle qui portera le fer dans cette plaie...

Les tensions et contradictions ne manquent pas au sein du gouvernement et des partis de la majorité. Même les rapports entre le Premier ministre et ses coreligionnaires du PSC ne sont pas simples. On se souvient du gag historique du 2 juin, où quatre ministres sociaux-chrétiens refusèrent de prêter serment entre les mains du roi, alors que tous les autres membres du gouvernement étaient au rendez-vous au palais royal. Sans doute suffit-il de 24 heures pour que le conseil général du PSC revienne sur son veto, pour que la démission offerte par M. Tindemans soit retirée et que la prestation de serment puisse quand même avoir lieu. Mais il s'agit de plus que d'une péripétie : pour que des notables sociaux-chrétiens si attachés à l'institution monarchique et si allergiques à la « particratie » en viennent là, il faut que les affronte-

ments internes entre individus et entre groupes se soient aggravés de manière accélérée. M^{me} Geneviève Ryckmans, sénateur PSC, a beau proclamer dans la tribune libre du « Soir » que son parti « est et reste un parti sérieux », la fêlure est évidente et il est amusant que M. Tindemans croie devoir déclarer à la cantonnade qu'il n'y a pas de mauvais climat entre le PSC et le CVP...

Sur le plan de la répartition des portefeuilles, le PSB s'est déclaré satisfait de M. Tindemans, et cela se comprend : un poste de vice-premier ministre, les Affaires étrangères et les Affaires économiques, l'Intérieur et les Réformes institutionnelles, l'Emploi, les Pensions, les Travaux publics, l'Education nationale néerlandophone et la Culture française, ce n'est pas mal. Que le PSC n'ait pas pavoisé en réceptionnant quatre portefeuilles n'est guère étonnant; mais il est significatif que le CEPIC ait recueilli trois de ces quatre portefeuilles. Pour rappel, ce CEPIC, dont VdB est président et les ministres Michel et Humblet membres du Comité directeur, entend avant tout défendre « la liberté d'entreprendre et de réussir », « revaloriser le goût du risque et sa rémunération par le profit », tout cela, bien entendu, dans le contexte de « la solidarité entre classes ».

Alfred Califice reste donc seul ministre démocrate-chrétien à bord de la nouvelle galère Tindemans. C'est un des éléments qui alimente le mécontentement et une certaine fermentation dans les rangs des syndiqués chrétiens de Wallonie. Il est de plus en plus question d'un rapprochement entre les instances wallonnes de la FGTB et de la CSC, dans la perspective d'un futur pouvoir régional wallon.

« LA GRANDE CHARTE »

Cette perspective s'inscrit, on le devine, dans la foulée du Pacte communautaire, signé au Palais d'Egmont par les partis de la coalition gouvernementale, et que M. Tindemans a salué comme « la grande charte de réconciliation des Belges » et un « tournant dans notre histoire ».

Première observation : l'exécution du pacte s'étale sur huit ans, elle exige de nombreux textes législatifs et réglementaires, ainsi qu'une révision constitutionnelle. Le tournant risque d'être tortueux, et la charte scelle la collaboration des actuels gouvernants pour la durée de deux législatures.

Cela dit, l'accord passé — après une longue négociation à huis clos, où la présence des partis communautaires a sans doute été décisive — n'est pas négligeable. L'engagement de faire élire des conseils régionaux au suffrage universel direct, l'attribution aux régions de compétences relativement étendues constituent incontestablement des succès pour les partis et mouvements qui, tels le parti communiste, les réclament depuis de très longues années. Même s'il n'y a encore à ce propos qu'un accord de nature politique, et même s'il ne doit pas y avoir d'élections directes avant cinq ans, la concession est significative. Cependant, les pièges ne manquent pas et on n'est pas sorti de l'auberge. Les difficultés à transposer le pacte en textes légaux sont considérables et il est notoire qu'un certain nombre de juristes considèrent la tâche com-

me « la mer à boire ». Ces difficultés résultent d'une part de la marge d'interprétations laissée par le pacte, et d'autre part de l'extrême complication de l'édifice conçu au Palais d'Egmont. Alors que la régionalisation pouvait être l'occasion d'une vaste réforme visant à simplifier les institutions et à les rendre enfin transparentes, le pacte communautaire tend à multiplier étages et instances. Il porte en germe des discordes à propos du sort de Bruxelles, qui risque de n'avoir pas le statut de région à part entière. Par ailleurs, s'il a reconnu (toujours à terme) aux régions le droit — capital à nos yeux — à une fiscalité propre, il tend à limiter ce droit, au moins pendant une période, à des dotations plus ou moins arbitraires.

C'est pourquoi on peut craindre que la « grande charte » débouche sur une nouvelle régionalisation préparatoire ou provisoire. Aussi, la régionalisation définitive et démocratique reste-t-elle à conquérir. C'est, devait déclarer le comité central du PCB, l'enjeu d'une lutte pour les forces de progrès, une lutte à mener dans les trois régions et les deux communautés contre l'unitarisme belge.

Un sondage organisé en juillet par deux quotidiens a révélé l'ignorance et l'indifférence d'une majorité de Belges envers le pacte communautaire. S'il a reçu le moins mauvais accueil en Flandre, le document n'a inspiré aucun jugement à plus de 60 % de citoyens interrogés.

Des militants syndicaux et politiques y ont par contre accordé de l'intérêt, et c'est normal : la mise en place de pouvoirs régionaux peut en effet modifier certaines données politiques et favoriser des rapprochements, en particulier au niveau de la Wallonie, et l'on voit ainsi resurgir des projets de rassemblement des progressistes.

On sait que les communistes ont constamment appuyé les projets visant à rassembler sur un programme anticapitaliste et plus précisément antimonopoles toutes les forces ouvrières et démocratiques. Dotée d'une assemblée et d'un exécutif propres, la Wallonie pourrait demain s'orienter dans cette direction, et ce serait bénéfique pour le pays tout entier. Il faut savoir cependant que la Wallonie ne se sauvera pas en « oubliant » les régions flamande et bruxelloise. Une avancée en Wallonie devrait au contraire servir de levier pour un progrès politique dans les trois régions.

LE DEFI DU CHOMAGE

Dans la déclaration que M. Tindemans a lue le 7 juin devant les deux Chambres, le gouvernement affirme ne pas accepter passivement « les lourdes conséquences d'une crise mondiale qui ébranle les bases de notre système économique et social. » Au nom du respect de la vérité, la déclaration gouvernementale évoque la menace d'appauvrissement qui pèse sur le pays — notamment à cause de la raréfaction et du renchérissement de certaines matières premières et à cause d'une nouvelle répartition internationale du travail. Pour relever ces défis, pour lutter efficacement contre l'inflation et pour le plein-emploi, le gouvernement en appelle aux partenaires sociaux, « afin d'aboutir par la concertation au nécessaire consensus social ».

Ce consensus social est explicitement réclamé par les organisations patronales, de Fabrimétal à la FEB. De même, le « rétablissement de la confiance au sein des entreprises » est présenté dans la déclaration gouvernementale comme une condition essentielle du renouveau économique. Et de son côté la FEB plaide avec insistance pour « une association plus étroite des travailleurs au devenir de leur entreprise ». Ce parallélisme serait-il vraiment fortuit ?

Le dossier de l'emploi constitue « la priorité des priorités », a-t-il été dit et répété, rue de la Loi. L'ampleur du chômage justifie cette préoccupation : au 15 août, le nombre total des chômeurs complets dépassait 260.000, avec un record européen très particulièrement marqué. Depuis 1974, le chômage complet a triplé. Et les fermetures d'entreprises se multiplient.

Mais que signifie concrètement la priorité des priorités ? Le gouvernement entend combattre le chômage d'une part grâce au plan Spitaels, d'autre part grâce à des investissements publics. M. Mark Eyskens voit dans le budget 1978 le témoignage de la volonté gouvernementale de combattre la crise. Or le plan Spitaels amplifie des mesures antérieures, telles que les stages de jeunes chômeurs ou la mise au travail des chômeurs par les services publics. Il fait passer 12.000 chômeurs âgés des guichets de l'ONem aux guichets des pensions. Il veut favoriser la prépension de 5.600 travailleurs, sans qu'on ait la garantie que se libèrent ainsi 5.600 postes de travail. Le cadre d'emplois qu'il va mettre en place est un circuit marginal d'emplois temporaires, réclamé par la CSC et par le CVP, mais à l'égard duquel la FGVB avait formulé des réserves qui nous paraissent fondées, dans la mesure précisément où les emplois prévus seraient marginaux et temporaires. Par contre, le ministre Spitaels ne prend aucune mesure, même fragmentaire, pour rencontrer la revendication syndicale de réduction de la durée du travail. Or une réduction de la durée du travail pour tous (avec salaire maintenu) pourrait éviter le recours de plus en plus fréquent à la prépension, qui met bien trop tôt et brutalement, fin à la vie active.

En dehors de ce plan, le gouvernement prévoit dans le budget 1978 des investissements publics de 200 milliards, qui feront « une place privilégiée aux travaux impliquant une occupation importante de main-d'œuvre ». Il est vrai que ce type d'investissement a empêché sous le gouvernement que le chômage n'affecte des proportions plus catastrophiques encore. Ce poste est aujourd'hui augmenté de vingt pour cent. Le problème est de savoir si cet apport peut compenser les constantes pertes d'emploi du secteur privé ; c'est même là que se trouve le nœud du problème.

Nous ne sommes plus seuls heureusement, à constater l'effet meurtrier sur l'emploi de certaines « rationalisations ». Le journal « La Cité » faisait ses comptes, récemment, et actait que 80.000 emplois avaient ainsi été sacrifiés en quatre ans ! Ce massacre s'est produit le plus souvent avec l'apport de milliards de la collectivité. C'est cela qui doit cesser, si on veut vraiment résorber le chômage. Mais ce n'est pas cela qu'entreprend le gouvernement Tindemans. Plus que jamais, la proposition communiste de n'admettre l'octroi de crédits ou de subventions aux trusts qu'à la con-

dition expresse que ces fonds servent à créer des emplois — sous la garantie du gouvernement et sous le contrôle des organisations syndicales — plus que jamais, cette proposition mérite d'être diffusée, défendue, soutenue par les élus ouvriers, à tous les niveaux.

Si après la fermeture du Grand Bazar de Liège, et après la condamnation de l'unité d'Athus de la MMRA, le gouvernement a accepté — sous la pression des travailleurs concernés — de garantir certaines dispositions sociales au bénéfice des licenciés, la création de nouveaux emplois reste un grand, un lancinant point d'interrogation. Certes, on ne demande pas aux pouvoirs publics de suppléer, au coup par coup, à toutes les défaillances du secteur privé; mais ce que les citoyens sont en droit d'attendre d'un gouvernement qui considère la lutte pour le plein emploi comme « la priorité des priorités », c'est qu'il assure une relance économique qui créerait de nouveaux emplois.

QUELLE CREDIBILITE ?

Est-il trop tôt pour conclure ? Peut-être... Mais on notera dès à présent que le gouvernement prend fort peu soin de sa propre crédibilité : il annonce la défense des transports en commun comme prioritaire (elle aussi...) et augmente d'abord les tarifs des trains (le 1^{er} août), puis les tarifs des trams et bus (1^{er} septembre). Il proclame sa résolution de combattre l'inflation, mais sous couleur de simplifier les taux de la TVA, il augmente de 8 milliards les rentrées de cette taxe, ce qui entraînera bien entendu des hausses de prix. Si les barèmes fiscaux vont être indexés, c'est, a précisé le ministre Geens, « à l'image de ce que nous avons fait précédemment ». La fraude fiscale sera traquée, mais sélectivement : douze milliards seulement doivent être récupérés sur les quelque 150 qui échappent au fisc. Et il n'est pas question de lever le secret bancaire, pour pouvoir s'en prendre efficacement à la grosse fraude. M. Geens n'a-t-il pas confié à la presse que la fraude fiscale découle à son estime de la dégradation de certaines valeurs morales « ... Trop de gens se croient tout permis et ne se gênent plus ». Tout indique que la traque sera dirigée contre les petits et moyens fraudeurs, et que les responsables de l'hémorragie fiscale seront ménagés.

D'autres éléments encore doivent être épinglés.

Les samedi 18 et dimanche 19 juin, une lettre pastorale des évêques de Belgique a été lue dans toutes les églises du royaume. Elle concerne l'avortement. Au nom de la défense des plus faibles, au nom de la fidélité au Christ, au nom de la promotion de la vie, l'épiscopat prend le contrepied des positions courageusement assumées par le CEFA (Centre d'éducation à la famille et à l'amour, animé par le chanoine de Locht) et qui laissaient en définitive à la femme et au couple la responsabilité de décider si une grossesse serait menée à terme, ou interrompue. Avec tout le poids de la pourpre et de l'équivoque, la lettre pastorale appelle « les fidèles » à n'admettre *jamais* aucune interruption de grossesse. Dès le 20 juin, M. Wilfried Martens, président du CVP, déclarait que son parti ne pourrait ignorer une lettre « qui s'adresse à tous les fidèles ». L'intervention de Mgr Suenens aura bloqué une fois de plus le difficile cheminement du dossier des problèmes dits éthiques, et qui

en fait, sont surtout politiques. Car il ne s'agit pas d'inviter les femmes et les couples à pratiquer l'avortement quand ils ne le veulent pas, mais tout simplement, de rendre possible dans des conditions médicales décentes et sans sanction pénale, une interruption de grossesse jugée indispensable par ceux qui sont les premiers concernés.

Que 80 % des électeurs ne sont pas d'accord avec MM. Martens et Tindemans sur ce point est évident : le PSB, partenaire gouvernemental, vient de déposer sur le bureau du Sénat une proposition de loi en faveur d'une certaine dépénalisation de l'avortement. Cette initiative illustre un propos d'André Cools : « *Une chose est le gouvernement, une autre le parti.* » Reste que sur le plan de la politique internationale notamment, le propos présidentiel demeure très formel.

Rien en effet ne distingue le programme Tindemans-Hurez du programme Tindemans-De Clercq en matière de politique internationale. C'est toujours l'atlantisme le plus orthodoxe qui est de rigueur. Une des premières manifestations officielles du nouveau ministre des Affaires étrangères Henri Simonet aura été son voyage au Zaïre, où il a solennellement remis à Mobutu un certificat de bonnes mœurs politiques.

Bien plus, depuis la déclaration du président Carter sur les mérites de la bombe aux neutrons, et depuis les commentaires chaleureux que le général Haig, commandant du SHAPE, a faits à ce sujet, le gouvernement belge a pour sa part choisi de se taire. Il est fort heureux qu'un éditorial du « Peuple » (*) se soit élevé contre le comportement irresponsable du général Haig, et surtout contre le monstrueux projet de bombes aux neutrons, dont la réalisation aggraverait dangereusement la tension. L'auteur de l'éditorial demande que dans l'hypothèse où le président Carter décidait la production de la bombe aux neutrons, un débat soit ouvert à l'échelle de la Belgique et de la petite-Europe. Ce débat ne saurait être éludé et les mandataires de partis ouvriers, qu'ils soient ou non au gouvernement, auront à prendre leurs responsabilités.

Ainsi donc dans tous les domaines — emploi, niveau de vie, énergie, désarmement, famille, régionalisation, environnement — les forces progressistes de ce pays auront à s'affirmer et à agir. Il y a, et pas seulement pour les communistes, un vaste terrain à occuper : celui de la lutte contre des mesures inspirées par le grand patronat et la droite. C'est de la politisation intelligente des luttes, fussent-elles partielles et ponctuelles, de leur globalisation, que dépend en définitive l'émergence d'un rassemblement de la gauche sur des objectifs socialistes.

(*) Le 10 août 1977.

La nationalisation du secteur de l'énergie : objectif pour demain, débat dès aujourd'hui

Le dossier Energie présenté dans ce numéro double a été élaboré par une équipe où se sont retrouvées diverses composantes de la gauche.

Amorcé au début de cette année, c'est-à-dire bien avant la dissolution des Chambres, le travail a été poursuivi après la mise en place du gouvernement Tindemans II.

Loin de réduire la portée du dossier, l'avènement de ce gouvernement en rend la publication plus opportune. Car s'il fournit de nombreuses données techniques, s'il est par ailleurs très soucieux de l'avenir, c'est un problème politique brûlant qu'il soulève au premier chef, et non pas une fuite qu'il propose dans la technicité ou la futurologie.

Déterminer les orientations qui dans le secteur-clé de l'énergie nous paraissent les plus conformes aux intérêts des masses populaires (travailleurs/consommateurs) aujourd'hui et demain, c'est de toute évidence prendre une position politique. Un des objectifs des Cahiers marxistes est précisément de mettre en lumière le caractère politique du problème.

De fait, nous formulons une alternative à l'actuelle gestion de l'économie — en ce compris la gestion de la crise — et nous désignons un certain type de nationalisation du secteur de l'énergie comme un objectif à moyen terme. Mais à aucun moment, nous ne quittons les rivages de l'actualité. Ce dossier n'est pas intemporel, il porte une date. Il souhaite pouvoir éclairer quelques-unes des options que la gauche affronte en cet automne-hiver 1977-1978.

A l'heure où la République fédérale allemande envisage un moratoire nucléaire, à la veille du rassemblement prévu le 1er octobre à Anvers, en faveur d'un moratoire de cinq ans, le caractère brûlant de certaines de ces options n'est guère contestable.

La déclaration gouvernementale a évoqué la nécessité de restructurer notre économie. Elle a fait état des puissants encouragements assurés à l'initiative privée, du rôle de l'initiative publique, de la concertation qui doit « aboutir au nécessaire consensus social ». Le ministre des Affaires économiques a annoncé un programme d'investissements publics tant pour l'électricité que pour le gaz, tant pour le pétrole que pour le nucléaire.

Pour définir une politique énergétique alternative, il nous fallait nous situer par rapport aux « restructurations » à la Tindemans, par

rapport au « consensus social », par rapport au phénomène de la concertation, si consistant et si exemplatif dans le secteur de l'énergie, par rapport aux fonctions et aux formes de l'initiative publique. Nous avons tenté de le faire (chapitre 6).

Au départ de notre recherche collective, un constat : en dépit de l'extraordinaire concentration de puissance que représentent les monopoles capitalistes dans le secteur de l'énergie, il n'existe pas UNE stratégie patronale commune, mais DES stratégies patronales parfois contradictoires.

Ce constat est étayé par l'analyse des structures de propriété des différents sous-secteurs (chapitre 3). par l'examen des politiques menées par les « électriciens », les « gaziers », les « pétroliers » (dont l'expansion tentaculaire occupe à elle seule un chapitre), etc.

Il nous est apparu que face à ces contradictions entre stratégies patronales, le mouvement ouvrier peut développer une action originale, autonome, offensive pour faire aboutir un mot d'ordre déjà ancien : celui de la nationalisation du secteur de l'énergie.

Action originale et autonome du mouvement ouvrier ? Oui, à condition de tirer les leçons d'une longue expérience de luttes, d'échecs, de demi-succès dans le cadre d'une « concertation » organisée par le grand capital précisément pour court-circuiter la volonté de nationalisation. L'analyse du comportement patronal montre avec quelle habileté a pu être déplacé l'épicentre du conflit, polarisant l'attention des partenaires syndicaux sur des revendications certes non négligeables, mais qui ne gênent en rien le pouvoir des monopoles. La « concertation » a réussi à dévoyer la revendication structurelle, à ajourner l'objectif d'essor de la démocratie. Il s'agit de le reprendre en compte.

Action offensive du mouvement ouvrier au cœur de la crise ? Oui, à condition de bien situer la crise de l'énergie dans la crise globale (chapitre 1) et à condition de définir sans illusions et sans ambiguïtés le contexte politique de la nationalisation d'un secteur-clé de l'économie (chapitre 7). Le critère, ici, est de réduire le pouvoir du grand capital. L'objectif ne pourra être atteint que si les masses ouvrières, les masses populaires se mettent en mouvement pour conquérir par l'union une autre majorité politique.

Mais les problèmes que soulève la nationalisation de l'énergie, les choix de l'après-nationalisation, ne sont pas indifférents au mouvement ouvrier aujourd'hui. Ils s'articulent à des choix de 1977. Nous proposons un inventaire de ces problèmes, dans une perspective nouvelle qui intègre l'approche dite écologique et l'approche « classique » de la gauche (chapitre 8).

Notre ambition, c'est de susciter des interrogations et un débat dans l'ensemble de la gauche. Nous savons que ce dossier est incomplet. Nous savons qu'il n'est pas parfaitement homogène : entre les textes, il existe des différences, et pas seulement des différences de style. Nombre d'idées méritent d'être approfondies. Toutes appellent des confrontations.

Tel quel néanmoins, nous pensons que le dossier des Cahiers peut offrir des perspectives à la réflexion et à l'action du mouvement ouvrier et démocratique.

Le contexte de la crise globale

1. LES FAITS ET LES CHIFFRES

Les années 1968-1971 marquent les débuts de la crise capitaliste dans les pays arrivés à sa phase « monopoliste d'Etat » : le taux de profit moyen de l'économie belge (1) — tout comme celui de l'économie française et l'économie italienne — après avoir augmenté depuis la fin de la guerre, accuse une baisse depuis 1969. Cela signifie que le profit n'augmente plus proportionnellement aux nouveaux capitaux investis. Il y a pléthore de capital par rapport à la masse de profit qu'une économie peut, à un moment précis, obtenir. Pour y remédier, il faut éliminer du capital : fermeture d'entreprises, mises sous régie publique, chômage sont des moyens pour dévaloriser le capital.

La crise structurelle du capitalisme monopoliste d'Etat n'est que la conséquence de la croissance économique depuis la guerre. L'accumulation du capital se fonde en effet sur les causes mêmes de l'essor industriel : le progrès technique et la productivité, les interventions croissantes de l'Etat dans l'économie, l'existence de débouchés — tant nationaux qu'internationaux — permettant d'écouler la production, sont à la fois les éléments ayant permis la croissance et ceux qui, contradictoirement, par la suraccumulation qu'ils favorisent, ont précipité sa fin.

En même temps, et ce n'est pas un hasard, la crise générale du capitalisme s'approfondit en 1971 d'abord, lors de la crise monétaire, en 1973 ensuite lors de la crise pétrolière. La volonté des pays du « Tiers Monde » d'instaurer un nouvel ordre économique international obligera le capital à modifier sa stratégie.

En 1974-75, une dépression « cyclique », conjoncturelle, vient accentuer les effets de la crise; l'ensemble des pays capitalistes est alors touché : le chômage est généralisé, l'inflation devient galopante, le volume des échanges intérieurs et extérieurs régresse, la production industrielle baisse, les investissements chutent.

La Belgique est frappée plus durement que la plupart de ses voisins : une structure industrielle vieillie, reposant sur des secteurs produisant avec beaucoup de main-d'œuvre et d'énergie des produits semi-finis, une dépendance à l'égard de l'étranger qui n'a cessé d'augmenter (2), une structure des exportations fondée sur des produits dont la part dans le commerce international diminue, sont autant d'éléments qui ont donné une profondeur et une gravité à la crise dont témoignent les chiffres suivants :

— un taux de chômage de 4 % en 1974, de 6,7 % en 1975, de 8,6 % en 1976;

(1) ALLE, M., Quelques aspects de la loi marxiste de la baisse tendancielle du taux de profit, mémoire de licence à l'ULB, Bruxelles, 1975.

(2) Le degré d'ouverture de notre économie est le plus élevé d'Europe. Il faut néanmoins préciser qu'en termes d'emploi, ce n'est pas un Belge sur deux qui travaille pour l'exportation comme on a coutume de l'entendre, mais vraisemblablement un Belge sur cinq.

- un taux d'inflation de 12,7 % en 74, de 12,8 % en 75, de 9,2 % en 1976;
- un taux de croissance de la production industrielle de 3,9 % en 1974, de -9,9 % en 1975, et de 9,2 % en 1976;
- un indice du volume des exportations passant de 100 en 1970 à 140,7 en 1974, à 129,9 en 1975 et à 146,1 en 1976;
- un nombre croissant de faillites : 1.896 en 1974, 2.241 en 1975, 2.466 en 1976.

2. EVOLUTION DE LA POSITION DE LA BOURGEOISIE CONCERNANT LA NATURE DE LA CRISE

Pendant longtemps, la bourgeoisie s'est attachée à cacher la nature réelle de la crise, jetant un voile sur ses rapports avec le mode de production capitaliste : la réalité pourrait entamer son pouvoir. De « naturelle », c'est-à-dire indépendante de la volonté de l'homme et de la société, la crise est devenue en 1973 « conjoncturelle ».

La crise pétrolière fournit une explication à première vue satisfaisante de l'inflation galopante : les Arabes viennent donc s'asseoir au côté de la Nature au banc des accusés... Ce type d'explication de la crise aboutit à une conclusion très claire : il faut être « raisonnable », il faut faire des économies. Une vaste campagne de dramatisation est entreprise en vue de mettre les travailleurs « en condition » pour la période « d'austérité » qu'ils auront désormais à affronter.

Cette vue n'était pas sans quelque justesse : en 1975-1976 le chômage prend des proportions énormes et le pouvoir d'achat des travailleurs est entamé. La relance annoncée ne s'amorçait décidément pas vers la mi-1976; il devint évident que les aspects structurels de la crise ne pouvaient être niés plus longtemps.

L'année 1976 marque un tournant dans la position de la classe dirigeante. Plusieurs analyses, émanant de milieux représentatifs des vues de la grande bourgeoisie, — les principaux holdings, trusts, les banques privées, les parastataux, la Banque Nationale, sont représentés par leurs dirigeants attirés dans ces groupes de travail — avancent des explications de la crise fondées sur son caractère structurel. Il en est ainsi du rapport du groupe de travail présidé par J. Godeaux et installé par le premier ministre Tindemans, de l'analyse du déficit des finances publiques effectuée par le baron Van Houtte à la demande du ministre des Finances De Clercq, de certaines prises de position du Comité de Direction de la Banque Nationale, de certains rapports du Congrès des Economistes flamands.

Avec quelques années de retard et sur ce point précis, l'analyse de la bourgeoisie a ainsi rejoint celle des marxistes...

3. IMPLICATIONS DE CE CHANGEMENT D'ATTITUDE

Le changement dans l'analyse de la classe dirigeante impliquait un changement dans les solutions et donc dans les stratégies poursuivies.

La restructuration de l'économie proposée par les milieux dirigeants — qui est surtout explicitée dans le rapport Godeaux — aurait pour principale conséquence de *renforcer le pouvoir des monopoles*. La conversion industrielle s'opérerait en effet en épargnant au maximum le facteur travail, l'énergie et les matières premières et en faisant des investissements massifs et sélectifs.

Une telle stratégie implique l'élimination de secteurs et de sous-secteurs entiers et le renforcement des secteurs monopolistes; le textile, la confection, une partie des fabrications métalliques, les industries de la brique et du verre seraient, entre autres, amenés à disparaître progressivement. Les conséquences sur l'emploi seraient désastreuses.

Misant sur les secteurs les plus « rentables », la restructuration économique monopoliste demeure axée sur le *développement des marchés extérieurs* pour écouler la production et réaliser la plus-value. Une telle stratégie se soldera inévitablement par une dépendance quasi-totale de la Belgique vis-à-vis de l'étranger : non seulement l'économie demeurera vulnérable parce que soumise aux fluctuations du marché mondial, mais encore les centres de décisions ne se situeront plus en Belgique mais à l'étranger. Aujourd'hui, 1/3 des exportations belges sont en effet produits par des sociétés transnationales et leur part ne ferait que s'accroître avec la restructuration envisagée.

Une économie essentiellement exportatrice constitue de plus un moyen de pression aux mains du patronat pour comprimer la masse salariale : pour rester concurrentielle, la Belgique doit réduire ses coûts de production au maximum. La culpabilisation des travailleurs dans la responsabilité de la crise est ainsi employée comme instrument de réduction des acquis sociaux.

La dépendance à l'égard de l'étranger revêt, on le sait, des formes particulièrement aiguës en matière d'énergie. La Belgique importait en effet en 1973, 86 % de son énergie primaire, occupant ainsi la seconde place après le Japon du point de vue de la dépendance énergétique. Or, comme on le verra plus loin, toute la politique poursuivie par le secteur énergétique vise à développer son marché, à accroître la consommation et de ce fait, à augmenter les importations. Il apparaît donc ici une contradiction entre d'une part le discours tenu par le patronat axé sur la nécessité de maintenir un solde positif de la balance des paiements et donc de comprimer les coûts, et d'autre part la stratégie poursuivie par le secteur de l'énergie qui implique une détérioration de la balance des paiements par des importations accrues.

4. UNE RESTRUCTURATION DEMOCRATIQUE DE L'ECONOMIE

La nécessité d'une restructuration de l'économie belge est patente : notre structure industrielle est vieillie; nos exportations de produits semi-finis seront tôt ou tard mises en péril : la nouvelle division internationale du travail impliquera un déplacement de ces activités vers les pays produisant les matières premières qui les transformeront sur place; le développement, en Belgique, des sec-

teurs de base utilisant beaucoup de main-d'œuvre, ne résoudra pas les problèmes structurels. Sur ces points précis, l'analyse de la bourgeoisie et celle des progressistes converge.

En revanche, aux yeux des progressistes, une restructuration de l'économie doit, avant tout, être *démocratique*, et non, comme le proposent les milieux dirigeants, déterminée par les monopoles en fonction de leurs profits. Le critère permettant de déterminer les options économiques fondamentales doit donc être l'intérêt de l'ensemble de la population. Il revient aux travailleurs d'intervenir de façon dominante dans les choix qui détermineront pour longtemps l'évolution économique, politique et sociale du pays.

Par ailleurs, ce n'est pas le libre jeu des mécanismes du marché appuyés par quelques coups de pouce de l'Etat qui puisse assurer une application réelle des choix. Une planification démocratique est indispensable. Elle seule permet un contrôle — jusqu'au niveau de l'entreprise — de la réalisation des objectifs et du respect des critères.

La cohérence interne d'une restructuration démocratique repose en outre sur le développement prioritaire du marché intérieur. Celui-ci offre les avantages certains d'être plus stable et plus contrôlable. A terme, son extension permettrait une diminution de notre dépendance extérieure. De plus, axer sur le développement prioritaire du marché intérieur répond à la volonté de satisfaire les besoins réels de la population. En particulier, une utilisation rationnelle de l'énergie accroît la demande intérieure en fonction de choix politiques et technologiques effectués démocratiquement (3).

Enfin, une restructuration démocratique doit se fonder sur un nouveau modèle de consommation, privilégiant les besoins existants, les besoins de la majorité — transports en commun, logements sociaux, équipements socio-culturels, matériel électro-ménager — et éliminant les besoins artificiellement créés par les monopoles en vue de maintenir leur taux de profit — différenciation artificielle entre produits, besoins créés de toute pièce par la publicité.

Une restructuration démocratique de l'économie *peut* et *doit* être envisagée. Mais il est évident qu'elle n'est possible que dans le cadre de la mise en place d'un gouvernement réellement progressiste qui, lui-même, ne peut être que le fruit d'une modification des conditions politiques. Cette modification ne sera possible que si les travailleurs prennent conscience de l'antagonisme profond qui les oppose au capital et si, dans ce cadre de lutte des classes, ils forment un front uni et suffisamment large pour infléchir la politique de la bourgeoisie.

(3) Voir *infra* : « Les choix pour l'après-nationalisation ou les fondements d'une politique énergétique ».

Structures de propriété des secteurs énergétiques belges

Toute l'histoire du secteur énergétique en Belgique est celle d'une alliance entre holdings belges et grandes sociétés multinationales énergétiques. Le véritable ciment de cette alliance a été une volonté d'utiliser l'Etat belge, de pénétrer l'Etat pour lui faire jouer le rôle de soutien d'intérêts privés.

Petrofina, contrôlé directement et indirectement à raison de 8,1 % par la *Société Générale*, de 2,53 % par la *Compagnie Bruxelles-Lambert*, et de 6,33 % par le trust anglais *Imperial Continental Gas*, a été l'agent de la pénétration de *BP* en Belgique, par sa collaboration avec ce groupe anglais dans la raffinerie *SIBP*, qui est la plus grande de notre pays.

Dans un second temps, *Petrofina* a servi de marchepied aux trusts pétroliers américains (surtout *Phillips Petroleum*, son allié dans l'exploitation du gisement Ekofisk en mer du Nord) opérant leur pénétration dans le secteur de la chimie.

La même *Société Générale*, avec son holding électrique relais *Traction et Electricité*, et *Electrobel*, point de rencontre de multiples intérêts financiers belges et étrangers, contrôlent respectivement *Ebes* et *Intercom*, les deux principaux producteurs-distributeurs d'électricité en Belgique. Ces deux groupes établissent un équilibre instable dans la troisième société d'électricité belge, *Unerg*, fruit d'une fusion récente. *Unerg* est contrôlée à raison de 28,2 % par la *Société Générale*, à raison de 25,2 % par le même trust anglais *Imperial Continental Gas*, et à raison de 2,4 % par *Intercom*.

C'est l'alliance des forces étrangères dominantes du marché pétrolier belge, *Esso* et *Shell*, et des deux groupes électriques qui a constitué *Distrigaz*, société disposant du droit exclusif d'importation de gaz naturel en Belgique. Chacun de ces groupes, pétrolier d'une part, électrique d'autre part, et l'Etat belge ensuite, a reçu un tiers du capital de *Distrigaz*. *Shell* et *Esso* qui contrôlaient par ailleurs la société hollandaise à qui *Distrigaz* achète son gaz naturel, encerclaient ainsi *Distrigaz* en amont; des sociétés électriques l'encerclaient en aval par la gestion d'intercommunales mixtes de distribution de gaz.

Depuis juillet 1975, *Esso* a quitté cette sarabande, l'Etat belge s'y est substitué. Mais *Shell* contrôle toujours tant l'offre étrangère que la demande belge de gaz naturel, les électriciens contrôlant une part croissante de la distribution de gaz naturel.

On le voit : la politique énergétique belge se décide dans les conseils d'administration privés, et l'on retrouve les mêmes hommes, que ce soit à la *Société Générale* et *Traction et Electricité*, à *Electrobel*, ou à *Petrofina* et à *Distrigaz*.

La même alliance entre holdings belges et sociétés multinationales a fait de la Belgique, avec 22 % de production d'électricité d'origine nucléaire, le pays qui a la part de nucléaire la plus importante du monde. Et c'est le même type de pression conjointe, déjà observée dans le secteur du gaz, de ces deux groupes d'intérêts, qui a fait financer une grande part du développement nucléaire par l'Etat belge. En l'occurrence, l'alliance est celle du groupe de la *Société Générale* et de *Westinghouse*.

Mais en Belgique, le contrôle sur le secteur énergétique s'exerce par d'autres voies encore que la propriété — par les holdings financiers — d'une partie des installations de production ou de transformation énergétique. Par définition, les holdings concentrent la propriété d'entreprises multiples; cela leur permet par effet de levier de se servir de certains de leurs intérêts pour en valoriser d'autres. L'opération est encore facilitée par le jeu de l'indexation qui permet de répercuter directement les hausses des coûts sur les prix au consommateur. On sait que c'est le cas pour l'électricité et le gaz. Ces secteurs peuvent ainsi devenir « indifférents » aux hausses de prix de leurs fournitures, qu'ils peuvent se procurer dans d'autres filiales du groupe, localisant à ces endroits des bénéfices procurés par les activités électriques du groupe. En ce qui concerne le pétrole, le système est le même, élargi à l'échelle mondiale. Nous y reviendrons plus longuement au chapitre V. Les contrats-programmes garantissent aux sociétés opérant en Belgique des marges minima, ceci sur base d'une série de données qui sont incontrôlables au niveau de la Belgique. Les prix de transfert, c'est-à-dire les prix auxquels les différentes filiales d'un même groupe se cèdent des biens et services, font le reste en localisant les bénéfices là où le groupe le désire pour des raisons fiscales ou en fonction de sa politique d'investissement.

Ainsi donc, étant donné l'étroite liaison financière entre les holdings, entre ceux-ci et les sociétés multinationales, entre les intérêts électriques et d'autres intérêts industriels des holdings, la politique énergétique belge constitue un enchevêtrement d'intérêts privés. Un enchevêtrement aux aspects multiples, dont nous n'épinglerons que quelques-uns.

Les services capables d'étudier le développement électrique, de dessiner des centrales nucléaires, d'organiser le réseau de grand transport électrique, etc. ne sont pas situés dans les sociétés *Ebes*, *Intercom* et *Unerg*; ils sont situés dans les holdings, ce qui renforce encore le pouvoir de ceux-ci sur leurs filiales électriques.

Une autre pratique de ces groupes vise à utiliser l'Etat pour renforcer leurs stratégies propres. On en trouve un exemple récent et très significatif dans le secteur gazier. A la suite des changements intervenus dans la structure de propriété de *Distrigaz*, l'Etat et le privé (*Ebes*, *Intercom*, *Electrobel*, *Traction* et *Electricité, Shell*) ont signé le 23 mars 1977 un protocole qui illustre fort bien la politique de puissants intérêts privés face à l'Etat (1). La gestion

(1) « Le Peuple », « La Cité », 25 mars 1977.

journalière de l'entreprise est laissée au privé en la personne de l'administrateur-délégué; mieux encore, le privé a reçu une garantie contractuelle de rendement « normal » de sa participation, sur base d'une valeur réévaluée des investissements de la société. Dans un tel contexte, les actionnaires privés ont avantage à faire réaliser des investissements très importants par *Distrigaz*, parce que ceux-ci leur rapporteront d'autant en dividendes — sans risques aucuns. Comme de plus, les actionnaires privés ou des sociétés privées des mêmes groupes profitent des investissements ou d'activités diverses de *Distrigaz*, les profits privés proviennent tant de ce qui représente les coûts de *Distrigaz* que de ses profits.

C'est ainsi par exemple que la *CFE* (Compagnie d'Entreprises) du groupe de la *Société Générale*, participe au consortium de construction de l'extension en mer du port de Zeebrugge. Les sociétés de surgelés du groupe *Traction et Electricité*, c'est-à-dire *Universal Foods* ou *Viking International*, profiteront dans le même port de Zeebrugge des frigos provenant du terminal méthanier de l'usine de regazéification de *Distrigaz*. Ce sera évidemment l'Etat qui aura financé les travaux portuaires permettant ces installations, ainsi que le terminal provisoire qui accueillera les méthaniers venant d'Algérie. De plus, un de ces méthaniers appartiendra à *Methania*, société contrôlée pour 51 % par la *Compagnie Maritime Belge* du groupe de la *Société Générale* et pour 25 % de la *SNI*, et qui a profité d'un crédit de l'Etat de 3,2 milliards en 1973, puis d'un supplément d'un milliard et demi en 1976 (2).

Le même phénomène se constate pour la construction de centrales nucléaires qui s'inscrit dans le cadre d'une collaboration étroite entre la *Société Générale* et *Westinghouse*. Une grosse partie des équipements pour la construction des centrales a été fournie par *Cockerill* (dont la *Société Générale* est le principal actionnaire) et par les *ACEC* (contrôlés par *Westinghouse*, avec la *Société Générale* comme actionnaire minoritaire). La *Belgonucléaire*, où la *Société Générale* détient des intérêts importants, s'est occupée de l'ingénierie, et les *Pieux Franki* (liés au groupe de la *Société Générale*) ont participé à la construction de la centrale de Doel.

Les projets d'îles artificielles s'inscrivent dans la même perspective. La *CFE* et les *Pieux Franki* pourront se charger de leur construction. Quant aux opérations de dessalement, elles intéressent la *Société Générale* au point qu'une filiale spécialisée a été créée dans ce domaine par *Traction et Electricité* et *Cockerill* : l'*Universal Desalting Corporation*.

Bien entendu, les sociétés industrielles, de construction, d'étude, etc. dépendantes des holdings ne sont pas seules à bénéficier du pactole. Les banques aussi en profitent, car les sociétés électriques sont des grandes utilisatrices de capitaux. Le tableau suivant illustre l'ampleur de ces investissements en production, transport et distribution d'électricité.

(2) « De Standaard », 22 janvier 1976.

LES INVESTISSEMENTS DES PRODUCTEURS DISTRIBUTEURS

	Production d'électricité	(en millions de francs)		
		Grand réseau (36 Kv et +)	Distribution	
			Haute tension (— de 36 Kv)	Basse tension
1965	3.201,9	789,2	1.236,4	1.649,3
1970	4.786	1.227,4	1.708,7	3.254,3
1973	6.140,8	1.248,4	1.711,5	3.475,3
1974	6.791,6	1.584,8	2.038,9	4.111,0
1975(*)	12.359,3	2.149,5	2.101,8	4.314,9

	AUGMENTATION DE CAPITAL		LANCEMENT PUBLIC		OBLIGATIONS	
	(en millions de f.)		D'OBLIGATIONS		prises par banques	
	des soc. de gaz et élec.	des hold. électric.	des soc. gaz et élect.	des hold. élec.	des soc. gaz et élect.	des hold. élec.
1965	164	442	2.455	—	800	—
1970	1.785	—	—	—	3.250	250
1973	2.660	—	2.832	—	3.040	—
1974	2.436	25	5.467	—	3.250	25
1975(*)	—	944	4.975	2.145	7.225	308

Sources : Rapports annuels FPE et Rapports annuels Commission bancaire.

(*) En 1977, Ebes, Intercom et Unerg ont réalisé des augmentations de capital pour 7,775 milliards de francs.

Une très grande part de l'accroissement des investissements en production est évidemment imputable au nucléaire. En dehors de l'autofinancement les sociétés d'électricité s'approvisionnent en fonds pour leurs investissements par des augmentations de capital (auxquelles les holdings participent pour maintenir ou accroître leur contrôle sur les sociétés électriques) et par des lancements d'obligations. Ce dernier mode d'appel de fonds peut se faire vis-à-vis du public en général, ou vis-à-vis des banques — ce sont alors des obligations privées. Les banques, qui profitent surtout comme intermédiaires des augmentations de capital et des lancements publics d'obligations, profitent directement de ces obligations privées. Le tableau ci-dessus montre que les holdings ont anticipé leurs investissements avant de faire appel à des apports privés afin de conserver leurs positions de contrôle.

De son côté, le Crédit communal de Belgique prête des fonds aux communes pour l'électrification et l'installation de gaz. Les fonds ainsi prêtés ont évolué de la façon suivante :

1973		2.493	milliards de francs
1974		2.748	
1975		2.349	
1976		3.261	

APRES LA FUSION

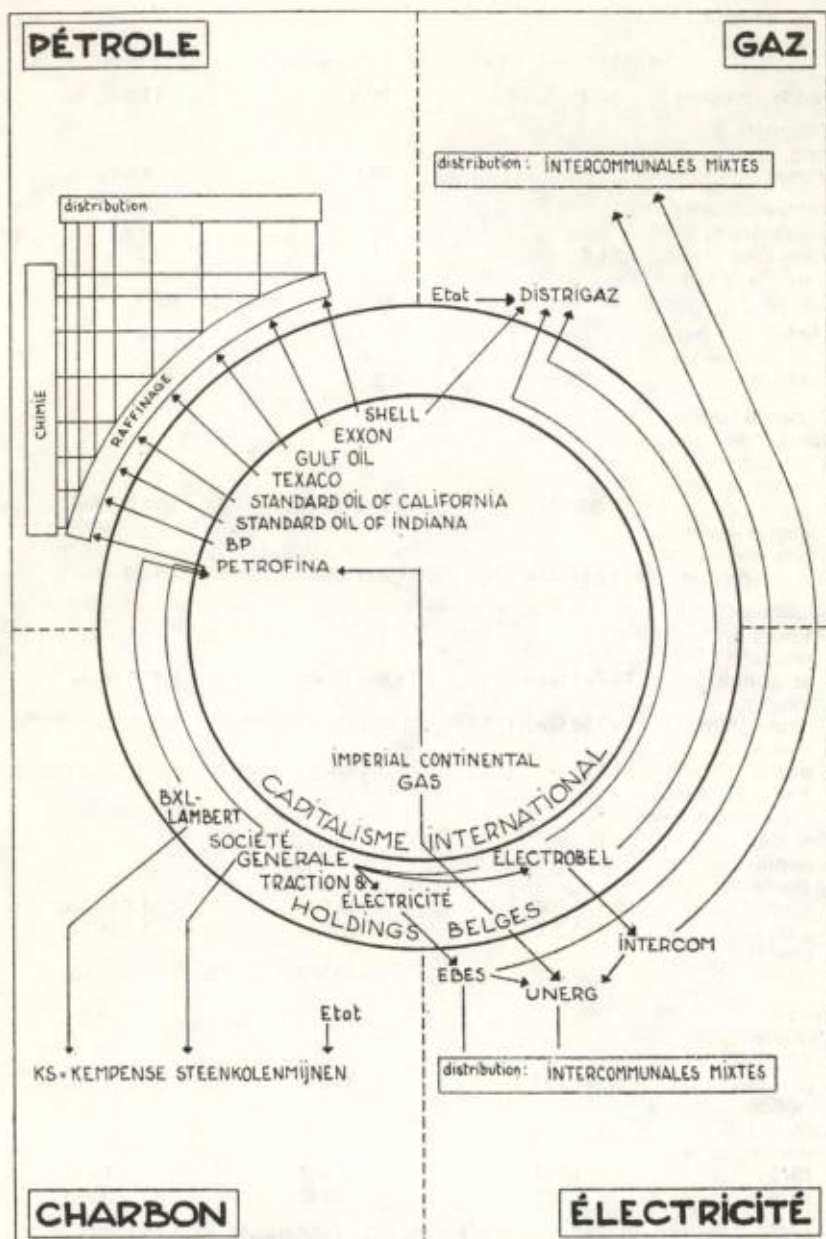
Ebes reste la même, à part des apports minimes à Unerg d'activités à Tubize. Intercom résulte de la fusion de l'ancien Intercom et Interbrabant. Unerg résulte de la fusion entre Electrogaz, Compagnie nationale d'éclairage, Esmalux, UCE-Limalux-Hainaut, auxquels se sont joints les apports minimes d'Ebes mentionnés plus haut et des apports de la Serpi, du groupe Traction et Electricité.

LES TROIS SOCIETES

	EBES	INTERCOM	UNERG
<i>Capital</i> (augmentat. de capital 1977)	13,8 milliards	18,9 milliards	7,9 milliards
<i>Fonds propres</i>	17,3 "	22,3 "	11 "
<i>Emprunts à long et moyen termes</i>	21,7 "	28,1 "	5,6 "
<i>Ventes totales d'électricité</i> en Gwh	11,8	14	9,2
en % du total	32%	38%	25%
<i>Ventes de gaz</i> en millions de m3	120	1.300	550
<i>Capacité de production d'électricité</i> centrales propres	1.807 Mw	2.278 Mw	867,8 Mw
quotes-parts des centrales à participat.	1.244 Mw	1.336 Mw	891,2 Mw
<i>Situation 1975</i> Energie produite et achats	13.728 Gwh	14.933 Gwh	9.170 Gwh
Ventes haute tension	9.786 Gwh (79,6%)	3.934 Gwh (27,9%)	6.825 Gwh (80%)
Ventes basse tension	2.511 Gwh (20,4%)	10.144 Gwh (72,12%)	1.672 Gwh (20%)
Activités de distribution mixte population desservie en			
électricité	2.177.000	3.931.689	1.685.080
gaz	493.000	3.460.121	1.154.745
clients télédistrib.	89.000	470.357	130.000
<i>Chiffre d'affaires consolidé</i> (en milliards)	21.258	39.918	16.742
<i>Bénéfices répartissables</i> (en milliards)			
1975	1.977	2.508	1.271
1976	2.171	2.741	1.361

Ce tableau et les autres éléments descriptifs que nous avons fournis permettent de formuler quelques commentaires sur la stratégie propre de chacune des sociétés d'électricité.

Ebes est surtout installée au nord du pays, Intercom surtout au centre. Chacune d'elles dépend principalement d'un holding, Trac-



tion et *Electricité* pour la première, *Electrobel* pour la seconde — et les stratégies sont en gros celles du holding.

Unerg, surtout installée au sud du pays, champ d'affrontement d'actionnaires aux intérêts parfois divergents, est le point faible du secteur. C'est vraisemblablement la société dans laquelle les holdings accepteraient avec le plus de facilités des prises de participation publique. Pareille prise de participation contenterait une certaine opinion wallonne, tout en impliquant les pouvoirs publics dans la gestion de la société la moins bien lotie du secteur. Elle amènerait peut-être les pouvoirs publics à améliorer la rentabilité des sociétés les mieux loties !

Fortement implantée en distribution de gaz, *Intercom-Electrobel* sera le fer de lance de la pression privée sur/dans *Distrigaz*.

Avec son pourcentage élevé de ventes haute tension, *Ebes* est plus vulnérable à la conjoncture industrielle; elle pousse au maximum ses ventes basse tension dans le but de stabiliser l'ensemble de sa distribution. Et comme elle est installée dans une région où la distribution de gaz est faible, *Ebes-Traction* favorise au maximum l'usage du chauffage électrique domestique.

Fort solidement installée dans la distribution mixte, tant en électricité qu'en gaz, *Intercom-Electrobel* use de tous les moyens politiques possibles (notamment en soutenant *Intermixt*) pour maintenir ce système, même s'il confère une vulnérabilité plus grande à *Intercom*, par rapport à *Ebes*. *Intercom-Electrobel*, avec ses actionnaires *Bruxelles-Lambert* (propriétaires eux-mêmes d'Audiofina RTL) soutient et soutiendra vigoureusement le système de télédistribution mixte.

La composition de l'actionnariat des holdings d'électricité eux-mêmes intervient dans leur stratégie. Massivement contrôlée par le groupe de la *Société Générale* (26,5 %) *Traction et Electricité* devient un des points forts du groupe : le sous-holding prend de plus en plus d'influence sur le holding de tête.

La situation d'*Electrobel* est beaucoup plus inconfortable. Son capital est partagé par des groupes antagonistes : *S.G.*, *Cobepa*, *Bruxelles-Lambert* et *Empain*. Si la *S.G.* a la présidence du groupe *Electrobel* en la personne d'Yves Boël, la *Copeba* a la présidence du comité de direction avec F. Nédée (trésorier du CVP). *Electrobel* risque d'autant plus rapidement d'être le champ d'affrontements entre holdings, que le chevalier Thys (vice-président, administrateur-délégué d'*Electrobel*) approche de la retraite et que *Traction et Electricité* a des appétits manifestes.

Stratégies patronales des secteurs énergétiques belges

Le secteur de l'énergie est sans conteste en Belgique l'un des secteurs industriels les plus rentables et les plus sûrs. C'est aussi l'un de ceux où les monopoles sont le plus puissant et contrôlent leur marché avec le plus d'efficacité, le plus souvent avec le concours de l'Etat.

D'une part, une politique d'incitation à la consommation, commune à tous les sous-secteurs énergétiques, a eu pour résultat de créer en Belgique une énorme « demande » d'énergie, dont l'irréversibilité assure la stabilité du marché; d'autre part, la concurrence entre les sous-secteurs a provoqué depuis les années '50 une série de changements radicaux de la structure d'approvisionnement de la Belgique. La rapidité de ces changements, contrastant avec la *stabilité du marché énergétique global*, illustre bien la puissance des groupes capitalistes impliqués.

1. La Belgique, gros consommateur d'énergie primaire (*)

Pour les groupes capitalistes agissant dans les secteurs énergétiques, un des points importants dans leurs relations tant avec les pouvoirs publics qu'avec l'opinion publique est d'organiser la confusion entre offre et demande.

L'alibi démocratique du secteur de l'énergie consiste à se présenter comme un service public qui se doit de répondre à une demande démocratiquement et librement exprimée par les individus et les entreprises.

Quand on fait l'analyse des consommations énergétiques passées, ou qu'on extrapole la croissance de cette consommation à l'avenir, on parle de demande ou de prévision de la demande. Or l'évolution de la consommation d'énergie en Belgique est la résultante des stratégies des entreprises dans chacun des secteurs énergétiques.

Elle résulte notamment d'une succession de percées d'énergies primaires nouvelles, qui se sont faites grâce à de larges gammes d'incitation à la consommation tant directement pour l'énergie elle-même, qu'indirectement pour le matériel qui consomme ce type d'énergie.

Dans les années '50, c'est le pétrole qui s'impose comme source énergétique universelle et réalise une croissance régulière de sa consommation de 12,5 % par an, grâce à l'extension du parc automobile et à la conversion au pétrole d'unités techniques fonctionnant au charbon (industrie et chauffage).

(*) Tant que l'énergie garde la forme sous laquelle elle est extraite ou captée dans la nature, on l'appelle énergie primaire. On parle d'énergie secondaire après transformation industrielle. Voir infra, chapitre VIII.

Le démarrage fulgurant du gaz naturel en 1967-1968 lui a permis de réaliser des taux de croissance annuelle de 77 % en 1970, 43 % en 1971, 28 % en 1972, 22 % en 1973.

L'extension du marché du gaz naturel s'est faite grâce à une conversion des brûleurs dans l'industrie et dans les foyers domestiques et surtout grâce à une forte expansion de ce type de consommation dans l'industrie.

En 1974-1975, l'électricité d'origine nucléaire fait son entrée en scène brutale (croissance de 50 % en 1975), quoique inapparente pour les consommateurs. Là aussi, une publicité massive pour les équipements électriques domestiques et une politique tarifaire très favorable dans l'industrie, (les prix en haute tension ont été longtemps extrêmement bas; ils sont maintenant souvent plus élevés que dans d'autres pays européens) stimulent la consommation.

Ces diverses incitations à la consommation — battage publicitaire (opuscules toutes boîtes, promotion d'équipements gros consommateurs d'énergie) dans le secteur domestique; tarification avantageuse dans le secteur industriel — ont abouti à faire de la Belgique un des pays européens présentant la plus grande consommation d'énergie par habitant. L'expression « consommation d'énergie par habitant » ne doit cependant pas faire oublier la très grande part consommée par l'industrie (41,2 % du total de l'énergie primaire consommée en Belgique en 1975 : cette proportion n'est dépassée que par le Luxembourg et le Japon).

Consommation d'énergie par habitant (1975) (Tableau I)
(en kilos d'équivalent charbon)

	Consommation totale d'énergie primaire	Consommation finale de l'industrie	Consommation finale du secteur domestique (1)	Dépendance extérieure (1975) %
Hollande	6.142	2.036	2.494	25
Belgique	6.061	2.718	2.065	85
RFA	5.585	2.321	2.039	55
Gr.-Bretagne	5.164	2.032	1.859	43
France	4.453	1.808	1.546	74
Italie	3.259	1.392	961	79
Moyenne communautaire	4.781	1.329	1.697	57

Source : EUROSTAT

(1) Y compris commerce, artisanat, agriculture, secteur public.

La Belgique est aussi le pays d'Europe qui présente le plus haut degré de dépendance extérieure en matière d'approvisionnement en énergie.

De ceci résulte donc une forte dépendance vis-à-vis des grands groupes capitalistes qui commercialisent les énergie primaires au niveau mondial, et donc une forte dépendance face à leurs stratégies.

L'impact des produits énergétiques sur la balance courante de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise illustre les contre-vérités flagrantes du discours patronal de culpabilisation des travailleurs dans la crise. On le constate en comparant les soldes des mouvements extérieurs de produits énergétiques aux soldes bénéficiaires des autres postes de la balance courante.

Balance courante de l'UEBL (en milliards de FB) (Tableau II)

	Pétrole	Autres produits énergétiques	Total du déficit en produits énergétiques	Total bénéficiaire sur les autres postes
1972	— 24,7	— 17,0	— 41,7	—
1973	— 26,6	— 16,2	— 42,8	+ 87,8
1974	— 65,4	— 35,9	— 101,3	+ 137,0
1975	— 68,6	— 34,5	— 103,1	+ 128,0
1976 (p)	— 86,7	— 43,9	— 130,6	+ 118,0

En 1976, pour la première fois les déficits provenant des importations énergétiques ont dépassé le montant bénéficiaire du solde des mouvements extérieurs non énergétiques.

Cela est dû, de toute évidence, bien plus à la croissance (+ 30 %) des premiers qu'à la diminution très modeste (— 8 %) du second.

Le discours patronal sur les salaires les plus hauts du monde et la mauvaise compétitivité de la Belgique est contredit par l'évolution même des soldes bénéficiaires cités.

Ce discours est en opposition flagrante avec la pratique patronale qui vise à stimuler les consommations énergétiques par des tarifs dégressifs en électricité, par la publicité et les ristournes en produits pétroliers, etc., ce qui augmente sans cesse les importations de produits énergétiques, et aggrave le déficit de la balance des paiements.

2. La compétition entre les sous-secteurs énergétiques

Les modifications successives de la structure de consommation énergétique de la Belgique au cours des 25 dernières années (tableau III) illustrent à la fois la compétition, toujours présente, entre les différents sous-secteurs énergétiques, et le rôle qu'ils font jouer à l'Etat pour apporter des investissements ou socialiser des pertes.

L'historique des stratégies menées par les sous-secteurs énergétiques depuis les années '50 vaut donc la peine d'être retracé dans ses grandes lignes, dans la mesure où il éclaire les stratégies actuelles des groupes capitalistes en Belgique et permet de mieux comprendre l'enjeu des débats récents sur la politique énergétique.

Consommation finale d'énergie secondaire en Belgique (Tableau III)

	En millions de Tep				
	Charbon %	Pétrole %	Gaz %	E lectricité %	Total %
1951	12,7 (75,5)	2,3 (13,9)	1,1 (7,1)	0,5 (3,5)	16,8 (100)
1955	11,3 (66,7)	3,4 (20,4)	1,4 (8,6)	0,7 (4,1)	16,9 (100)
1960	9,1 (51,8)	5,7 (32,0)	1,8 (10,2)	0,9 (5,5)	17,6 (100)
1965	8,8 (39,1)	10,2 (45,2)	2,1 (9,2)	1,4 (6,3)	22,7 (100)
1970	7,4 (24,6)	16,3 (54,3)	4,0 (13,6)	2,1 (7,2)	29,9 (100)
1973	6,5 (19,4)	17,8 (52,4)	6,6 (19,7)	2,8 (8,4)	33,9 (100)
1974	6,5 (20,0)	15,3 (46,9)	7,7 (23,6)	3,0 (9,3)	32,7 (100)
1975	4,9 (16,0)	15,3 (50,2)	7,4 (23,6)	2,8 (9,4)	30,5 (100)
1976	4,7 (14,6)	16,5 (50,9)	8,0 (24,2)	3,1 (9,7)	32,5 (100)

* Tep ou tonne d'équivalent pétrole, unité de mesure d'énergie conventionnelle.

** Introduction du gaz naturel.

Source : « L'économie belge en 1976 » ministère des Affaires économiques.

LE CHARBON

Au milieu des années '50, alors que l'approvisionnement énergétique de la Belgique est encore basé pour près de 80 % sur le charbon, le pétrole opère sa pénétration et conquiert rapidement une forte part du marché.

La stratégie du patronat consistera à organiser l'offensive contre la résistance des travailleurs du secteur charbonnier.

L'Etat, lui, financera les subventions aux charbonnages ou du moins à ce qui restera d'activité charbonnière une fois que les sociétés auront dissocié ce qui était rentable pour laisser subsidier par l'Etat ce qui ne l'était pas. Ainsi pour la période 1965-1971, l'Etat versera 22 milliards de francs aux charbonnages du bassin Nord et 27 milliards de francs à ceux du Sud. Depuis lors, en dépit de la fermeture presque totale des charbonnages wallons, qui ne fournissent même plus 15 % de la production totale, l'accroissement des déficits des charbonnages campinois a amené l'Etat à déboursier de 6 à 7 milliards chaque année et ces subsides atteindront près de 8 milliards en 1977.

Progressivement, les cokeries contrôlées par les entreprises sidérurgiques deviendront le principal, sinon le seul débouché pour le charbon belge. Ce débouché est évidemment très sensible à la conjoncture de l'acier. De plus, depuis la mise en œuvre de la CECA (Communauté européenne du Charbon et de l'Acier - 1954), et à l'exception de deux courtes périodes d'isolement décidées par le gouvernement, les importations de charbon hors communauté sont libres, ce qui permet à la sidérurgie d'obtenir des prix d'achat du charbon belge fort avantageux (souvent inférieur au prix d'orientation de la CEE). De la sorte, la subside des charbonnages constitue une aide indirecte à la sidérurgie.

La production d'électricité pourrait fournir un débouché intéressant et peu sensible à la conjoncture. En 1962, un accord d'écoulement du charbon belge à un surpris avait été conclu entre l'Etat et les producteurs d'électricité, moyennant quoi l'Etat renonçait à la création de centrales minières importantes. En 1968, cet accord a été résilié et les producteurs d'électricité se sont fournis au prix du marché. Un plan intensif de création de centrales minières a été proposé récemment comme une solution pour améliorer les résultats des charbonnages campinois (rapport Baeyens du 31 mars 1976). Ni les compagnies d'électricité ni les groupes financiers qui contrôlent la sidérurgie n'ont intérêt à ce qu'un tel projet se réalise, et c'est très timidement que le ministre Herman proposait dans son Livre Blanc la création d'une modeste centrale charbonnière de 660 MW en Campine qui n'est même pas reprise quelques pages plus loin dans le plan d'équipement des électriciens.

D'autres moyens de valoriser le charbon — dont les réserves existant encore dans notre sous-sol se chiffrent en dizaines de milliards de tonnes — commencent à être envisagés. C'est le cas, par exemple, des techniques de gazéification souterraine qui font l'objet d'études par l'INIEX (Institut National des Industries extractives). Ici encore, cependant on est frappé par la timidité des efforts entrepris par les pouvoirs publics. En 1975, un crédit de 30 millions F a été accordé par le CMCES (Comité ministériel de coordination économique et sociale) pour lancer le programme de

gazéification souterraine. Cependant, le ministre des Affaires économiques évalue à 430 millions la somme nécessaire pour mener à bien cette entreprise (Commission des affaires économiques du Sénat). On notera que le budget de fonctionnement de l'INIEX en 1977 est de 125 millions F.

La modestie des efforts apparaît encore plus clairement lorsqu'on les compare avec les moyens mis en œuvre dans la recherche nucléaire : près de 5 milliards en 1977.

LE PETROLE

Entre-temps, le pétrole n'a pas de peine à s'imposer, grâce aux bas prix des approvisionnements en provenance du Moyen-Orient.

Jusqu'en juillet 1971, l'absence de réglementation en matière de teneur en soufre du pétrole consommé, en permettant l'écoulement en Belgique de pétroles moins bien cotés sur les marchés internationaux, constitue également un facteur très favorable à sa pénétration.

Dès les années '60, une importante capacité de raffinage est installée dans notre pays, qui devient un exportateur de pétrole raffiné (en 1975, 52 % de la production a été exportée).

Les investissements massifs des compagnies pétrolières, avec le soutien de l'Etat, dans les raffineries ont continué au-delà de l'année 1973. De sorte que les pétroliers se trouvent aujourd'hui face à une capacité de raffinage largement excédentaire en Belgique :

Capacité et taux d'utilisation (Tableau IV)

	Capacité de raffinage (x 1.000 t.)	Taux d'utilisation %	Subsides de l'Etat (millions FB)
1950	550	—	—
1960	7.960	81,9	2
1965	15.710	94,2	28
1970	34.430	82,0	2.295
1971	35.880	79,4	2.415
1972	41.700	82,8	2.293
1973	42.280	84,0	577
1974	43.080	66,9	470
1975	46.580	60,8	160
1976	48.680	57,0	—
1977	57.000	—	—

Source : Livre Blanc.

Par ailleurs, la concurrence du nucléaire, du gaz naturel et, récemment et transitoirement celle du charbon, provoquent une régression de la demande, surtout en ce qui concerne les fractions lourdes du raffinage (fuel oil).

Le maintien de profits élevés dans le secteur exige donc d'une part, de reconvertir l'appareil de production pour permettre une meilleure valorisation des produits de raffinage en particulier par le développement des techniques de cracking reforming des fractions lourdes en carburants légers (essence de voitures) en naphta (pétrochimie); d'autre part, créer en aval un débouché spécifique en investissant massivement dans la pétrochimie.

Favoriser le développement du cracking et « encourager le développement de la pétrochimie et des industries connexes » constituent précisément deux objectifs majeurs de la politique pétrolière de nos gouvernants, ce dont témoignent particulièrement les « Livre Blanc » publiés chaque année par le ministère des Affaires économiques.

Pour mener à bien cette stratégie de valorisation de leurs investissements actuels, les pétroliers ont besoin d'un temps d'adaptation pendant lequel le maintien de prix élevés est essentiel.

LE GAZ

Au milieu des années 60, intervient la percée du gaz naturel importé des Pays-Bas, soutenu par une conjonction d'intérêts pétroliers et électriciens et à nouveau avec une aide de l'Etat pour soutenir par son crédit d'importants investissements d'infrastructure et de conversion.

De plus, une politique fiscale (exemption du droit d'accise), favorise les importations de gaz naturel. Le gaz naturel est frappé d'une seule taxe, la TVA, qui rapporte à l'Etat 600 millions F en 1975 (les communes qui participent à la distribution reçoivent 861 millions).

Ce choix fiscal apparaît clairement lorsqu'on se rappelle que les revenus fiscaux sur le pétrole s'élèvent pour la même année à 48,5 milliards de francs.

Si l'arrivée de ce gaz est présentée à l'opinion publique comme étant surtout une nouveauté à usage domestique, les ventes de gaz des entreprises de distribution et de *Distrigaz* iront surtout à l'industrie. En 1970, 58 % des ventes vont à l'industrie et aux centrales électriques.

Cette situation risque encore de s'accroître : en effet, pour répondre à la « demande » créée par le caractère quasi irréversible de la conversion au gaz naturel, des contrats d'approvisionnement extrêmement peu souples ont été négociés par *Distrigaz*. La nécessité, imposée par ces contrats, d'écouler en toutes saisons un même volume de gaz, justifie alors une politique de contrats interruptibles qui permettront aux grosses industries et aux compagnies d'électricité de s'approvisionner en gaz naturel à des prix dérisoires. Ceci en contradiction flagrante avec les déclarations de principe des partenaires de *Distrigaz* selon lesquelles le gaz naturel devrait être réservé aux usages domestiques et aux petites flammes industrielles. En 1976, 75 % des ventes de gaz naturel sont faites à l'industrie.

L'ELECTRICITE

La croissance régulière de la consommation d'électricité jusqu'à la fin des années '60 s'explique en partie par l'extension des usages spécifiques de l'énergie électrique (éclairage, électroménagers, petits moteurs manuels). Une certaine saturation de la croissance de ces besoins s'amorce vers la fin des années '60. Pourtant, c'est alors qu'avec le développement du nucléaire toutes les conditions sont réalisées pour conquérir une extension de la part de l'électricité dans le marché énergétique. La part de production électrique d'origine nucléaire passe de 0,2 % en 1973 à 16,4 % en 1975 et à 21,1 % en 1976.

Ce développement dote les producteurs d'électricité d'une source d'énergie primaire dont le prix est maintenu artificiellement bas, parce que l'Etat finance la recherche et de très importantes parties de l'enrichissement et du combustible, parce que le retraitement, la gestion des déchets et le démantèlement des unités du cycle du combustible ne sont pas répercutés dans le prix final, parce que les assurances sont symboliques.

Par ailleurs, le recours au nucléaire accroît la force de négociation des électriciens vis-à-vis de leurs fournisseurs de combustibles traditionnels, pétroliers, gaziers et charbonniers.

L'extension de la part du marché que visent les électriciens ne peut cependant se faire que dans des utilisations non spécifiques de l'électricité, c'est-à-dire par la pénétration de l'électricité dans le processus traditionnellement assuré par les combustibles fossiles.

Ainsi, un des facteurs essentiels de la croissance de la consommation d'électricité dans le secteur domestique, est constitué par la progression du chauffage électrique, dont le développement est encore assez limité aujourd'hui (puissance totale installée en Belgique au 1.1.1976 : 620 MW) mais en pleine extension (accroissement de 40 % pendant l'année 1975). La promotion du chauffage électrique (bien que constituant en soi un gaspillage important d'énergie) profite largement du développement des techniques d'isolation thermique des bâtiments et des mesures d'encouragement prises pour les répandre.

Le succès de cette politique d'extension de l'électricité à des usages non spécifiques dépend en grande partie d'une politique tarifaire avantageuse pour les gros consommateurs éventuels. De là, l'opposition farouche des électriciens à toute modification des tarifs dégressifs actuellement en vigueur. Pour eux il est important que la situation tarifaire privilégiée de l'électricité soit maintenue le plus longtemps possible de façon à bien asseoir leur augmentation de part du marché énergétique. Une fois que cette part de marché sera bien assise, les prix pourront monter !

Les pétroliers l'ont bien compris; le document publié par *Esso Belgium* (Eléments pour une politique énergétique 1977) déclare que toute politique d'économie d'énergie qui maintient pour l'électricité et le gaz un système de tarifs dégressifs n'est pas crédible. La politique proposée par *Esso* passe par la suppression des tarifs qui favorisent un secteur sur un autre. Que le plus fort gagne !

Le pétrole : un «cas»

D'après le sénateur démocrate américain Abou Ezk (1), les sept des quinze plus grandes sociétés pétrolières américaines contrôlent des revenus s'élevant à 134 milliards de dollars, montant qui dépasse le produit national brut de tous les pays du monde, sauf six.

Aux USA, les vingt plus grandes firmes pétrolières contrôlent 80 % de toutes les raffineries; elles possèdent 90 % des réserves nationales les plus vitales de pétrole et 80 % des réserves nationales de gaz naturel; elles concentrent 72 % de la production de gaz naturel et contrôlent sept des quinze principaux producteurs de charbon américain. La « crise de l'énergie » n'a pas été perdue pour tout le monde !

Ainsi, les bénéfices nets des principales sociétés pétrolières américaines ont-ils augmenté de 106 % en moyenne, de 1972 à 1976. Ces augmentations ont évolué de 464 % pour *Gulf*, 262 % pour *Getty Oil*, 245 % pour *Atlantic Richfield*, 224 % pour *Occidental Oil*, 297 % pour *Shell*, 158 % pour *Phillips Petroleum*, 145 % pour *Sandard Oil of Indiana*, etc. pour tomber à 2 % pour *Texaco*.

Pour les grandes compagnies européennes aussi les évolutions sont impressionnantes.

	Chiffres d'affaires consolidés (millions de UC)			Bénéfice courant après impôt (perte)		
	1972	1973	1974	1973	1974	1975
<i>Royal Dutch Shell</i>	12.483	14.496	25.801	796	1.492	2.099
<i>British Petroleum</i>	5.220	6.169	14.625	159	606	891
<i>Cie française des pétroles</i>	2.550	3.246	7.124	83	187	212
<i>Elf Erap</i>	1.685	2.293	4.717	56	168	347
<i>ENI</i>	2.547	3.415	5.743	(33)	39	(13)
<i>Petrolina</i>	1.418	1.819	2.874	63	84	135

Ces bénéfices, les profits provenant des réévaluations de stocks suite à chaque hausse des prix du pétrole brut, les rachats provenant de la réalisation des accords de participation, les indemnités provenant des nationalisations, les disponibilités provenant de la vente de certaines installations, tous ces phénomènes cumulés ont procuré aux sociétés pétrolières de gigantesques capacités d'investissements au cours des dernières années.

On peut vraiment dire que les années écoulées de la décennie septante ont été une période-charnière dans la politique d'investissements des grandes sociétés pétrolières mondiales.

(1) « Catholic rural life », janvier 1976.

Les changements intervenus dans cette politique d'investissements se caractérisent de la façon suivante :

— Un mouvement de *conglomération* qui prend deux formes différentes : tout d'abord la pénétration dans *tous les secteurs énergétiques* et non plus seulement dans les secteurs pétroliers et gaziers. Cela englobe le charbon (à la fois d'exploitation minière et procédés de gazéification et de liquéfaction), les schistes bitumineux, les sables asphaltiques de l'Athabasca au Canada, l'uranium et la chaîne du combustible nucléaire, l'énergie solaire, l'énergie géothermique, l'hydrogène, les piles à combustibles.

Ensuite un très vaste mouvement de diversification *dans les secteurs non énergétiques*. Ceci prend la forme à la fois d'investissements dans les secteurs les plus divers, mais tout d'abord d'une diversification dans les secteurs annexes de ceux où ces firmes opèrent déjà : stations autoroutières, centres commerciaux autour de stations services, recherche géologique, ingénierie pétrolière ou chimique, etc...

Elle prend ensuite la forme d'investissements très importants tout à fait en dehors des secteurs énergétiques : les mines, la presse, la grande distribution, l'immobilier, la construction navale, l'électronique, la chimie, les protéines. Les mouvements les plus significatifs de cette diversification ont été le rachat (1,7 milliard de dollars) de *Marcor* (grande distribution et container) par *Mobil Oil*.

De son côté, la *Standard Oil of California* a racheté (pour 300 millions de dollars) 20 % du capital de *Amax*, un géant minier du secteur cuivre, plomb, zinc et molybdène. *Atlantic Richfield* a racheté *Anaconda*, troisième producteur américain de cuivre, ainsi du reste que le grand journal britannique du dimanche « *The Observer* ».

Les autres exemples sont innombrables et l'on ne peut les citer tous. Nous nous bornerons à étudier les formes de cette diversification des investissements des trusts pétroliers en Belgique, en nous attachant d'abord à voir la domination de ces grands trusts sur le marché pétrolier belge pour étudier ensuite plus en détail une des voies très importantes de cette diversification : la chimie. Nous verrons enfin quelques formes d'autres diversifications opérées sur le marché belge.

— Un mouvement de *redistribution géographique* des investissements. Les hausses des prix obtenues par les pays de l'OPEP valorisent du même coup les gisements pétroliers existants ou à découvrir dans les pays autres que l'OPEP.

Pour les sociétés pétrolières, tout pétrole découvert ou produit hors des pays de l'OPEP est donc un moyen de lutte contre la coalition qu'est l'OPEP en même temps que c'est une opération rentable.

Les investissements d'exploitation et de valorisation des réserves connues par les grandes sociétés pétrolières mondiales se sont donc surtout repliés sur les Etats-Unis, Canada et Alaska et la mer du Nord.

Selon la *Chase Manhattan Bank*, en 1974, plus du tiers des investissements pétroliers totaux mondiaux se faisaient aux Etats-Unis, « où l'accélération des dépenses a été plus rapide qu'ailleurs » (2).

Pour les explorations (dépenses géologiques et géophysiques plus loyers de permis), en 1974, les Etats-Unis et le Canada ont concentré 3.315 milliards de dollars de dépenses contre 1.055 milliards de dollars pour le reste du monde capitaliste.

Selon la *City Bank*, en 1975, les 37 plus grosses sociétés pétrolières américaines ont dépensé 25 milliards de dollars d'investissements, dont un tiers à l'extérieur des Etats-Unis et deux tiers aux Etats-Unis mêmes.

Selon l'*American Petroleum Institute*, les 22 premières sociétés pétrolières américaines ont dépensé 25,3 milliards de dollars d'investissements en 1976, dont les deux tiers aux Etats-Unis.

LE CONTROLE DES MULTINATIONALES SUR LE SECTEUR PETROLIER EN BELGIQUE

Importante plaque tournante du raffinage pétrolier, tant pour les marchés européens qu'américains, la Belgique est passée d'une capacité de 17,6 millions de tonnes en 1966 à 57,5 millions de tonnes en 1976, pour une consommation belge de moins de la moitié.

Cette capacité se partage en fait entre quatre unités de dimension significative : 17,5 millions de tonnes pour le consortium *BP Petrofina* dans *SIBP*, 13 millions de tonnes pour la nouvelle unité de *Esso (Exxon)*, 9,4 millions de tonnes pour *Texaco* et 7 millions de tonnes pour *Chevron-Standard Oil of California* à Feluy.

Les 5 millions de tonnes de *Albatros* appartiennent au trust chimique allemand *BASF*; les 5 millions de tonnes de *RBP* auraient été vendues au début de 1977 par la *Continental Oil* à des capitalistes libanais. Mais ceci semble avoir été infirmé par la suite. *Shell* possède aussi à Gand une petite raffinerie de 0,5 million de tonnes.

Pour le marché de la distribution d'essence, le marché se partage, à peu de choses près, entre les entreprises du premier groupe cité plus haut. Il faut cependant y ajouter *Seca*, qui n'est pas un indépendant, comme il tend à le faire croire, mais qui est une filiale de la multinationale américaine *Continental Oil Company*.

Depuis 1973, le marché de la distribution d'essence s'est « restructuré » par une élimination des « indépendants », par l'élimination d'un grand nombre de points de vente et par une redistribution des intérêts entre grands pétroliers mondiaux.

Mais c'est certainement la *distribution du gasoil de chauffage* qui a subi la transformation la plus profonde et dont on parle le moins.

(2) *Petroleum Economist*, mars 1976.

Une part importante de ce marché était traditionnellement occupée par des petits distributeurs disposant de charrois de transport fort variables. Mais ici plusieurs mouvements importants se sont opérés. *Esso*, *Shell* et *Fina* ont fait de gros efforts pour augmenter leur domination du marché. Les « indépendants » qui n'ont pas fait faillite et qui dépendent des raffineurs ou des importateurs (il en reste à peine deux) pour la fourniture des produits, sont quasi tous tombés sous la coupe de ces sociétés.

Ou bien ils en dépendent par des contrats de fournitures exclusifs, ou bien ils sont endettés auprès de leurs pourvoyeurs de crédits.

Plusieurs de ces « indépendants » ont aussi été rachetés par des grands qui leur laissent leur nom ancien car il faut qu'une illusion de concurrence subsiste, ainsi *Labor* et *Gip* du groupe *Elf-Erap*, et *Sogetrol* du groupe *Fina*.

L'effet de concentration des groupes dominants sur ce marché a été considérablement renforcé par les contrats-programmes des ministres Oleffe et Herman.

Si les marchés de l'essence et du gasoil sont les plus connus du public, il en est cependant bien d'autres, fort profitables pour les pétroliers. Ainsi celui des carburants d'avion, où le marché est divisé en quatre pools : un premier comprend *Total Belgique*, *Chevron*, *Texaco*, *Shell*; un second *Fina* et *Esso* (3); un troisième *Mobil Oil* et *Gulf* (3); un dernier formé par la seule *BP*.

Ce sont cependant les produits de base de la pétrochimie et la pétrochimie qui constituent les nouveaux marchés préférés des trusts pétroliers.

Un rapport a estimé (en 1974) que les investissements chimiques des sociétés pétrolières représentaient en 1972 près de 40 % du total mondial des investissements chimiques.

En s'engageant dans un secteur où la profitabilité est fort grande, où les contrôles de prix sont quasi inexistants, où elles ne dépendent que d'elles-mêmes pour leur approvisionnement en produits de base (avantage considérable par rapport aux sociétés qui dépendent d'autres à ce point de vue), où la possibilité de valoriser des produits de base de la chimie permet de compenser les variations saisonnières des distillats moyens, les sociétés pétrolières font un calcul de domination de marché tout à fait étranger à leurs discours sur leurs responsabilités énergétiques futures.

Plusieurs marchés chimiques européens commencent à être largement dominés par des sociétés pétrolières, toute une série de ces marchés le sont déjà par les sociétés pétrolières américaines.

La Belgique joue le rôle d'une plaque tournante centrale dans cette stratégie chimique des sociétés pétrolières américaines en Europe; la *Petrolina* a d'ailleurs souvent joué le rôle de marchepied à la pénétration de ces intérêts américains.

(3) Cette dernière société cherche à se renforcer sur ce marché et spécialement auprès des gros porteurs.

(4) Ces deux sociétés ont constitué en février 1975 la *Brussels Airtuels Services*.

Ce point mérite que l'on s'y attarde quelque peu, car très souvent les activités chimiques des sociétés pétrolières sont noyées au milieu de leurs autres activités fort diverses. La chimie est une des voies de diversification les plus manifestes des grandes sociétés pétrolières américaines.

En 1974, la chimie représentait 30 % du chiffre d'affaires du groupe *Occidental*, 23 % dans le groupe *Phillips*, 15 % à la *Shell*, 15 % à la *Cities Services*, 10 % chez *Amoco*, 19 % chez *Ashland Oil*, 15 % à la *Sohio*, 5 % à la *Gulf*, la *Mobil* et la *Chevron*, et 6 % chez *Exxon*.

Mais voyons cela de plus près.

LES PETROLIERS DANS LA CHIMIE

Amoco Chemicals Belgium, du groupe *Standard Oil of Indiana*, peu présente sur le marché belge de l'essence (à part son contrat d'exclusivité avec Volkswagen) est par contre fortement installée dans la chimie avec son unité de polypropylène de Geel (six milliards d'investissements), qui occupe 500 travailleurs (434 millions de bénéfices en 1974, contre 264 millions de perte en 1975).

Une autre société de ce groupe, *Amoco Fina* (avec le groupe *Petrofina*) est spécialisée dans les additifs pour moteurs (29 millions de bénéfices en 1974 contre 42 millions de perte en 1973). *Amoco* a aussi conclu un accord de royalties avec *Solvay*.

Le groupe américain *Ashland Oil* a lui aussi une filiale commune avec *Petrofina* dans *Oleofina* (fusion, en 1972, de *Oleochim* et de *Palmafina* (76 millions de bénéfices en 1974). *Ashland* a collaboré aussi avec *Petrofina* dans *Lilachim* (19 millions de bénéfices en 1974 et 11 en 1975).

Le groupe américain *Chevron-Standard Oil of California*, dont la raffinerie de Feluy a été financée à raison de 31,8 % par l'Etat, a entamé la construction d'unités de production d'éthylène (450.000 tonnes par an).

Mais l'effort le plus marquant vers la chimie en Belgique a sans doute été fait par le groupe *Exxon*. Ces investissements, réalisés eux aussi avec l'aide de l'Etat, ont surtout permis d'agrandir et de mieux valoriser la raffinerie du groupe à Anvers. Pour concrétiser cette évolution vers la chimie, *Exxon* a décidé de fusionner *Essochem* et *Esso Belgium*. Ainsi, après des assemblées générales successives et des opérations comptables compliquées, le capital a été porté de 1,6 milliard à 4,04 milliards de francs.

Après la construction de l'usine d'*Essochem* à Meerhout-Vorst, près d'Anvers, et l'extension de l'usine d'éthylène de Cologne (RFA), un vaste complexe européen a été mis en place; l'éthylène venant de Cologne est transformé en résine polyéthylène à Meerhout. Cette augmentation de capacité permet à *Exxon* de dominer un marché des résines où les grands autres groupes sont *Hercules*, *CdF Chimie* et *Neville-Cinda*.

Essochem a un important centre de recherche à Diegem, près de Bruxelles.

A l'image générale de son groupe, la *Gulf Oil Belgium* est moins activement engagée dans la chimie, car la diversification ici s'est surtout opérée vers d'autres horizons, notamment le nucléaire.

La *Gulf Oil* n'en a pas moins constitué en février 1975 une société chargée du transport d'éthylène, la *EPM-Belgie*.

La *Mobil Oil* a une filiale belge affectée à la chimie, la *Mobil Chemic Belgium* à Eppegem, spécialisée dans les enduits et revêtements.

L'*Occidental Petroleum*, « ancien » propriétaire de la raffinerie RBP, a une filiale chimique en Belgique, la *Hooker Chemical* (58 millions de bénéfices en 1974) qui produit des résines synthétiques, des polyesters et des acides. La pénétration du groupe américain *Phillips Petroleum* dans la chimie belge a été fulgurante. Elle s'est effectuée avec *Petrochim* (conjointement avec *Petrofina*) — bénéfices répartis de 157 millions en 1973, de 319 millions en 1974 — avec *Polyolefins* (conjointement avec *Petrofina* et *Rhône Poulenc*) — 100 millions de bénéfices en 1974 et 82 millions en 1975, — avec *Badiphil* (filiale conjointe avec *BASF*) — 16 millions de bénéfices en 1974 et 11 millions en 1975 —, avec *Belgochim* (conjointement avec *Petrofina* et *Petrochim*) — 2 millions de bénéfices nets en 1973 et les deux années suivantes —, enfin avec *Gardner Cryogenics Europe*, qui produit de l'hélium liquide et gazeux.

La *Continental Oil Company* a son quartier général chimique en Belgique, la *Continental Chemicals Europe*.

La société *Sunoll*, qui est surtout présente dans le marché des lubrifiants, ne semble pas avoir fort souffert de la crise : ses bénéfices, qui étaient de 15 millions en 1972, sont passés à 20 millions en 1975.

Texaco Belgium exploite une usine chimique à Gand (lubrifiants, additifs et graisses).

Le groupe pétrolier américain *Hunt* est aussi présent en Belgique avec *Hunt Chemical* à Saint-Nicolas (58 millions de bénéfices en 1974). Un autre groupe pétrolier américain, *Tenneco*, a constitué en Belgique la *Tenneco Plastics* à Tessenlo (8 millions de bénéfices en 1974, 6,7 millions de pertes en 1975).

Les groupes pétroliers engagés dans la chimie ne sont cependant pas tous américains; les groupes européens suivent des stratégies fort semblables. Dans son rapport pour 1975, la *BP Belgium* annonce des « projets d'expansion de la pétrochimie », malgré sa bonne position dans les vernis, peintures et produits intermédiaires pour l'industrie des fibres synthétiques. Au cours des dernières années, les activités chimiques de *BP* ont eu un taux annuel de croissance de 28 % en moyenne. Pour renforcer sa position dans les intermédiaires chimiques, *BP* construira avec *Petrofina*, dans *SIBP*, une unité de production de propylène de 90.000 tonnes par an. Comme le dit M. Demeure de *Petrofina*, « la pétrochimie constitue un des créneaux d'avenir de la société » (5). *BP* vient de con-

(5) Echo de la Bourse, 11 février 1976.

stituer la société *BP Nutrition Europe* spécialisée en aliments pour bestiaux.

Alors que la commercialisation en Belgique des produits chimiques du groupe *Shell* est massive, les tonnages vendus en 1975 dans notre pays ont été supérieurs à ceux de 1974. *Shell* n'en participe pas moins à Anvers à *Bayer Shell Isocanates* (39 millions de bénéfices en 1974, contre 99 millions en 1973), qui produit des isocanates. *Shell* investit actuellement (200 à 300 millions) à Gand dans une usine de produits liés à la fabrication d'additifs.

La raffinerie *Albatros* appartient depuis la mi-décembre 1974 au groupe chimique allemand *BASF*, par le biais de sa filiale *Wintershall Al*.

Nous l'avons vu, la chimie n'est qu'une des voies que prennent les sociétés pétrolières dans leur mouvement de diversification. Il y en a quelques autres.

LES PETROLIERS TOUS AZIMUTS

Chevron a investi dans les installations d'entretien de voitures avec sa société *Car Care Services SA*, ce qui lui permet de renforcer ses ventes de lubrifiants.

Conoco étudie les possibilités de valorisation du charbon limbourgeois sous la forme de gazéification, tandis que sa filiale *Seca* fait de la diversification gadget tous azimuts.

C'est certainement *Exxon* qui a réussi la diversification la plus remarquable sur le marché belge. Les sociétés contrôlées par le groupe en Belgique sont innombrables. *Esso Belgium SA* (6), *Exxon Sprl*, *Servicar SA*, *Rexon SA*, *Exxon Nuclear Cy...* Filiale de combustible nucléaire, *Exxon Nuclear Cy* a installé à Bruxelles la *Exxon Nuclear International Inc.* pour sa représentation en Europe; un projet d'investissement d'une usine de combustible nucléaire dans la région liégeoise a été envisagé puis ajourné.

Exxon a déjà pénétré l'embryonnaire marché d'énergie solaire en Belgique, sous le couvert d'un accord avec le groupe anglais *Plessey*. En effet, on peut trouver dans notre pays des cellules photovoltaïques faites par *Solar Power Corp.*, filiale « solaire » du groupe *Exxon*.

On trouve aussi au sein du groupe une série de sociétés immobilières aux noms bien de chez nous : *Carlisle NV*, *Elsey NV*, *Bardwell*, etc. Ces sociétés proviennent de la scission en 1973 des actifs d'une société de recherche, la *Esso Research SA*.

Exxon consent évidemment de gros investissements dans les stations autoroutières.

Gulf Oil Belgium en fait autant et a constitué, fin 1976, une filiale à cette fin. La *Gulf Oil* dont le désengagement d'Europe a été très significatif ces dernières années (7) une initiative très originale

(6) *Esso Belgium* a absorbé *Essochem*.

(7) Le désengagement pourrait continuer par des sociétés belges telles que *Belgulf Tankers* et *Gulf Oil Marine Agency NV*.

pour l'organisation de la fuite des capitaux hors d'Europe et vers les Etats-Unis a été prise en installant à Bruxelles la *Gulf Oil Real-estate Development Co (Goredco)*, qui offre aux investisseurs privés des possibilités en résidences, propriétés et terrains aux USA et au Canada.

Comme pour la chimie, les sociétés pétrolières américaines ne sont pas seules en piste : les grands groupes pétroliers d'origine européenne suivent la même voie.

BP, qui s'accapare une bonne partie des stations autoroutières, investit aussi dans les services d'installation et de chauffage (*Tytgat SA*), dans les parkings (*WTC Park One*). *BP* pénètre le marché belge du charbon et commence la commercialisation de ses protéines. *Elf* tente de s'introduire dans le lucratif marché autoroutier mais se diversifie aussi par *Transauto* (ancien *Oxycar*). *Shell*, qui avait déjà de nombreuses activités immobilières à travers *Shell Immeubles belges*, a développé celles-ci lors de l'achat du complexe Century Exelsior à Anvers par la *Shell Onroerend Goed BV*; le groupe compte investir un milliard de francs dans cet ensemble (8).

Le groupe *CFP* fait lui aussi de gros investissements dans les complexes autoroutiers, et a constitué à cette fin la *Total Motores*, devenue la *Total Jacques Borel*. Ces investissements du groupe ont pour complément la société *Tom* qui a pour objet l'exploitation de shopping centers, drugstores, cafetarias, stations services, restaurants, hôtels, motels et auberges, ainsi que la société *Atom*.

La diversification au sein de *Petrofina* est, elle, tout à fait remarquable. Cela va de la prise de participation dans *Sogetrol* par le biais de *Fina*, jusqu'à la création (début 1975) de la *Compagnie européenne d'assurance industrielle (CEAI)*. Cette initiative dans le secteur des assurances a été suivie en mai 1976 par la participation à la *Continental Insurance Brokerage*, société de courtage d'assurance. Ces opérations se font par le biais d'une des sociétés de service du groupe — *Etmofin* (bénéfices nets de 16 millions en 1974 et 19 millions en 1975). En dehors de cela, le groupe pratique aussi l'immobilier au Portugal, ne méprise pas l'agencement de voyages (*Technotours*) et concentre une grande partie de sa recherche dans *Labofina* (36 millions de crédits IRSIA en 1974).

Dans le domaine de la chimie, on assiste à des « croisements » avec des sociétés américaines, par exemple *Oleolina* (matières grasses et dérivés), ou à des entités gérées par le groupe seul tel le « canard boiteux » *Sigma Coatings* (peintures et vernis), qui investit jusqu'au Brésil.

Mais ces indications sont loin d'être complètes. Il faudrait encore citer de nombreuses sociétés de base, qui répartissent les liquidités du groupe par prix de transfert interposés — *Petrofina Holding Luxembourg* au Grand-Duché, *Finapetro*, relais de transaction de fret au Liechtenstein, *Panac*, filiale de *Canadian Petrofina*, pour les transits de produits finis.

(8) « De Tijd » 30 octobre et 20 décembre 1975.

La concertation, élément de la stratégie patronale

Pour les capitalistes, les relations sociales ne sont qu'un volet de leur stratégie de recherche du profit. Celle-ci implique aussi de développer la *concertation* pour régler les problèmes économiques de commun accord entre les interlocuteurs sociaux et les pouvoirs publics.

Dans le langage courant, le mot « concertation » ne vise que les contacts entre le patronat et les syndicats et pendant longtemps les organisations patronales préféraient ne pas y associer les pouvoirs publics. Il n'en va plus de même à présent. Le gouvernement y est systématiquement associé en même temps que se multiplient les interventions directes de l'Etat dans les activités économiques par le truchement de « sociétés mixtes ». Le programme du gouvernement Tindemans 1977 est significatif à cet égard. Il prévoit l'accroissement de la participation de l'Etat dans Distrigaz, une prise de participation de la SNI dans les trois sociétés de production d'électricité et la création de plusieurs « sociétés mixtes » (cycle du combustible nucléaire, achat de pétrole, transports par oléoducs, etc.).

Cette stratégie vise à intégrer le mouvement ouvrier dans le fonctionnement du système. Elle comporte deux axes : pacification sociale et « occupation » des syndicats, pression sur les milieux politiques et les pouvoirs publics. L'objectif général est, bien entendu, d'assurer un profit sûr et croissant.

Spécifique du secteur de l'énergie, cette stratégie est exemplative d'autres secteurs. C'est pourquoi elle mérite qu'on l'examine de près.

« SANS RECOURIR A LA NATIONALISATION »

« A peine le congrès extraordinaire de la FGTB, réclamant en 1954 la nationalisation de l'énergie, était-il terminé, que l'administrateur-délégué de la F.I.B. (Fédération des Industries belges — l'organisme interprofessionnel du patronat belge) venait trouver André Renard pour lui proposer une table ronde sur l'« organisation » du secteur de l'électricité. La table ronde de l'électricité aboutit à la mise en place d'une double institution : un Comité de gestion regroupant tous les producteurs privés d'électricité (à l'exception des auto-producteurs), et un Comité de contrôle où siègent les syndicats interprofessionnels, le patronat interprofessionnel et les représentants du Comité de gestion (1) ».

Dans le préambule à la convention sur l'Electricité signée le 15 juillet 1955, les organisations syndicales résumaient ainsi leur point de vue.

(1) René De Schutter, « L'expérience belge de réformes de structures », dans « Temps Modernes », février 1967 — N° 249.

DECLARATION DE LA F.G.T.B.

En son Congrès extraordinaire d'octobre 1954, la Fédération générale du Travail de Belgique a adopté les conclusions de son Rapport général, notamment en ce qui concerne un projet de nationalisation de la production et de la distribution de l'électricité. Le Rapport général indiquait cependant que la nationalisation n'était pas un but en soi, mais le moyen de constituer le secteur en une seule entité de gestion, de soumettre cette gestion à l'intérêt général — social et économique — de la Nation, de permettre aux organisations de travailleurs d'exercer un contrôle efficace à cette fin et de concrétiser la gestion nouvelle par un abaissement substantiel des prix du courant industriel et domestique. Le Rapporteur général, approuvé par le Congrès, précisait que toute autre formule que la nationalisation, pourvu qu'elle fût valable pour atteindre les buts proposés, pourrait éventuellement être prise en considération par la F.G.T.B. Si donc la Fédération générale du Travail est partie à la présente convention, c'est qu'elle considère que les engagements, le statut des organes de gestion et les moyens de contrôle que celle-ci comporte, doivent offrir, dans un climat de véritable objectivité, des garanties suffisantes pour tenter par cette voie de réaliser les objectifs fixés par son Congrès sans recourir à la nationalisation. Elle usera des droits que lui confère la convention et fera face aux devoirs qu'elle lui impose, avec un esprit constructif, dans le seul but d'aboutir à la pleine réussite de l'accord conclu. Mais elle souligne que le succès dépendra essentiellement de l'esprit qui présidera à la gestion des représentants des entreprises privées.

La F.G.T.B. usera sans faiblesse de ses droits de contrôle et de son droit de dénonciation de la convention si les faits devaient décevoir la confiance qu'elle met dans le présent accord.

DECLARATION DE LA C.S.C.

La C.S.C., dès le début des travaux qui ont amené à la conclusion de la présente convention, a exprimé l'avis que des améliorations devraient être apportées à la structure actuelle du secteur de l'électricité en Belgique :

a) la consommation, et en particulier la consommation domestique, devrait être augmentée;

b) son retard est vraisemblablement imputable, dans une grande mesure, au fait que les tarifs sont trop élevés;

c) la complication excessive de la structure technique et financière du secteur entrave son progrès;

d) des monopoles locaux se sont établis;

e) la coordination tant des exploitations que des investissements est insuffisante.

L'intervention des pouvoirs publics pour réaliser les réformes nécessaires peut prendre la forme de la nationalisation. Celle-ci ne soulève aucune objection de principe de la part de notre organisation.

Mais il est possible que les objectifs visés puissent être atteints aussi complètement, et peut-être plus rapidement, par l'instauration d'un contrôle adéquat dont l'organe serait doté des pouvoirs d'intervention nécessaires.

Il est apparu à notre organisation que l'expérience valait d'être tentée d'atteindre ces objectifs et d'instaurer un tel contrôle entre les Sociétés productrices et distributrices d'électricité et les grandes organisations patronales et syndicales. Tel est l'objet de la présente convention.

La sauvegarde de l'intérêt général y est assurée non seulement par le fait que des dispositions sont prises pour que le Gouvernement soit complètement et continuellement informé, mais aussi par le fait que la participation des organisations syndicales est acquise au niveau des fédérations nationales.

Si l'expérience à laquelle la C.S.C. s'associe sans réserve en souscrivant la présente convention, devait échouer, il appartiendrait aux pouvoirs publics d'intervenir sur le plan législatif.

Le préambule à la convention de 1955 disait en parlant des parties signataires :

« Les conclusions de leurs travaux furent qu'il fallait, dans l'intérêt général, procéder à une rationalisation plus poussée du secteur, s'efforcer de réaliser une gestion plus coordonnée et plus unifiée pour arriver à un abaissement du prix de l'énergie électrique. Les intérêts représentés croient que l'on peut atteindre la majeure partie des objectifs souhaités par accords librement consentis, sans recourir à l'intervention directe de l'Etat à laquelle il ne serait fait appel qu'en cas de nécessité. Le contrôle qui s'impose ne peut être assuré par les consommateurs mais bien à l'intervention d'institutions qui, tout en les couvrant, se réclament de l'intérêt général. »

Après plus de 20 ans de Comité de contrôle de l'électricité, il est important de faire l'analyse de la stratégie patronale afin de contribuer à l'élaboration du bilan que le mouvement ouvrier doit élaborer de sa propre stratégie (*).

Pour parer à un mouvement croissant qui exigeait la nationalisation du secteur de l'électricité, les patrons électriciens ont donc en 1954-55 proposé la constitution d'un Comité de contrôle de l'électricité.

Cette proposition était d'abord une parade tactique par rapport à deux organisations syndicales qui n'avaient pas établi, face au secteur électrique, une position commune. Pour les électriciens, alors que le débat sur la nationalisation prenait de l'ampleur mieux valait prendre l'initiative de réformes qu'ils gèreraient eux-mêmes et se résigner « à des abandons de souverainetés... jugeant qu'il était de l'intérêt de tous de conserver à l'électricité les avantages inhérents à l'industrie privée (2). »

Mais plus que dans une simple contreproposition tactique, l'adresse des patrons électriciens a consisté dans la façon dont ils ont créé les conditions qui permettaient de braquer plus les travailleurs, les organisations syndicales et l'opinion publique sur un organe de contrôle que sur un plan de nationalisation. En ne discutant que des problèmes de répartition, en laissant aux organisations syndicales le bénéfice des baisses de prix qu'elles obtenaient, le patronat déplaçait le centre de gravité de la négociation des points où ces affrontements étaient les plus durs avec certaines parties du mouvement ouvrier à ceux qui ne concernaient que le « partage du gâteau ».

Les électriciens ont pris l'initiative vis-à-vis de quelques-uns de ceux qui pouvaient être les meilleurs soutiens d'une politique de nationalisation : les organisations syndicales. A l'origine la convention constitutive du Comité de contrôle ne liait que les électriciens d'une part et les syndicats et la FIB d'autre part, l'Etat simple spectateur était « dribblé ».

(*) Depuis le 1er janvier 1977, la FGTE n'est plus partie prenante de la convention; elle avait introduit son préavis de retrait le 1er juillet 1976.

(2) Comité de Contrôle de l'Electricité « Dix années d'existence 1955-1965 ». Il est intéressant de constater que pour le vingtième anniversaire de sa création, le Comité de Contrôle n'a pas été capable de rééditer une brochure à la gloire de ce « Contrôle ».

La FIB avait exprimé la crainte qu' « un contrôle exercé uniquement par l'Etat ne brise dans le secteur de l'électricité, les ressorts de l'entreprise libre (3). »

Une fois le « dribble » de l'Etat opéré, l'autre adresse consistait à définir une notion du contrôle qui associait les patrons de la FIB (FEB ensuite) comme consommateurs industriels et les organisations syndicales comme représentatives des travailleurs et consommateurs.

Les intérêts de ces contrôlants étant de toute façon contradictoire, le contrôle sur le secteur en serait diminué d'autant !

Une fois établi ce cadre où l'Etat était mis de côté et les contrôlants divisés, il s'agissait d'organiser la permanence d'un travail technique entre tous ces interlocuteurs de façon à ce que le privé ait le maximum d'autonomie, de façon à ce que les préoccupations techniques et conjoncturelles relèguent aux oubliettes les revendications de nationalisation, de façon à ce que l'organe de contrôle établi soit une bonne « couverture sociale et politique » pour un secteur que le privé continue à gérer.

L'expérience du mouvement ouvrier dans le secteur électrique est à ce point de vue une illustration d'une « concertation » plus générale pratiquée en Belgique depuis la guerre. Quels sont les traits principaux de cette concertation et surtout comment est-elle parvenue à détourner une grande partie du mouvement ouvrier de ses objectifs ?

C'est ce que nous tenterons d'analyser ici.

QUEL CONTROLE ?

Face à un mouvement ouvrier divisé sur l'impact des réformes de structures qu'il veut obtenir, le patronat garde plus facilement l'initiative et ses contrepropositions tendent à exacerber les différences entre positions des organisations syndicales.

Dans l'électricité comme dans tous les autres cas de concertation, la tactique patronale a consisté à déplacer l'épicentre d'un conflit. A une revendication de changement de *structure de propriété* dans le secteur de l'énergie, comme point d'application d'une volonté *globale* de contrôle des secteurs de base, le patronat électrique a répondu par une contreproposition de contrôle *technique, spécifique* au secteur de l'électricité.

La mise en place d'un contrôle institutionnalisé, au seul niveau de responsables nationaux et avec des représentants syndicaux et patronaux situés dans un même rôle de contrôle a permis au patronat d'attirer les organisations sur un terrain plus technique et conjoncturel, de diluer les points forts du mouvement ouvrier au sein de ce secteur de base dans les rapports de force « concertatifs » plus globaux et de présenter le patronat (FEB) plus comme un partenaire de contrôle que comme un regroupement des patrons. La technicisation joue un rôle important. On peut en avoir une idée fort claire à la seule lecture des rapports annuels du Comité de contrôle. Cette technicisation marque à la fois un glissement du langage et du champ de préoccupations. La surinformation conjoncturelle et ponctuelle y contribue aussi.

(3) Comité de Contrôle de l'Electricité • Dix années d'existence • 1955-1965.

Ainsi voit-on de plus en plus en matière d'électricité un discours syndical ramené à la pratique de gestion capitaliste du secteur, plus soucieux de négociations aux sommets sur des enjeux marginaux que de mobilisation des travailleurs sur base des données reçues.

Cette tactique visant à faire occuper le terrain technique par les organisations syndicales sert avantagement le patronat car les préoccupations techniciennes analysées tout au long des périodes où ne se discutent que des problèmes de répartition, remettent au second plan les problèmes de structure même au moment où, dans le mouvement ouvrier, les pressions en vue de réformes de structures se font plus pressantes. De plus, par effet de comparaison, la constance de préoccupation technique rend plus « abstraites » les revendications ouvrières plus fondamentales.

La profusion d'informations éparses et non resituées dans une analyse cohérente rendent aussi plus difficile aux organisations syndicales une évaluation de leur présence et de leurs acquis dans un tel comité; ceci surtout si les débats revêtent un caractère relativement confidentiel et empêchent donc un débat de fond dans le mouvement ouvrier.

Cette pratique patronale passe aussi par une stratégie plus spécifique vis-à-vis des hommes qui sont les négociateurs syndicaux. En « flattant » plus les hommes que la cause qu'ils défendent, le patronat vise à créer une « responsabilité » commune de « partenaires ». Ceci est d'autant plus efficace si les représentants syndicaux acquièrent la connaissance technique par la seule voie du patronat. Ceci aboutit alors à une surinformation d'origine patronale et à une difficulté croissante de l'expression des revendications des travailleurs du secteur et de tous les autres travailleurs quant à la réforme du secteur.

De tels comportements qui valorisent plus la négociation au sommet que la mobilisation des travailleurs, technocratisent le mouvement ouvrier et ramènent le rôle du militant à celui de simple exécutant de « guerres de position » décidées en dehors de lui; elle aliènent les travailleurs de leurs luttes.

De plus, comme les discussions techniques ramènent sans cesse à la recherche d'objectifs à moyen terme et des conditions techniques de leur réalisation, les revendications plus fondamentales sont réduites à un rôle d'alibi idéologique.

En un mot de tels types de « concertations » contribuent à ce que, dans le mouvement ouvrier les revendications de réforme de structure soient remises au second plan. Si ce résultat est obtenu par le patronat c'est pour lui une victoire importante puisque justement cette « concertation » visait à éviter des réformes plus fondamentales.

LE ROLE DES INTERCOMMUNALES MIXTES

Puisque la recherche d'une « couverture sociale » avait poussé le patronat électricien à rechercher une concertation nationale, reléguant l'Etat à un rôle fictif d'arbitre entre patronat et syndicats, il importait à ce patronat de trouver les moyens de faire péné-

trer dans l'Etat même ses intérêts. C'est entre autres par le système de distribution d'électricité que put se matérialiser cette stratégie.

Voici comment, dans sa conférence de presse du 27 octobre 1976 sur la politique de l'énergie, le groupe B/Y décrivait le système de distribution d'électricité :

« C'est la loi du 10 mars 1925 qui régit la distribution de l'énergie électrique. Cette loi a octroyé aux Communes un monopole en matière de distribution électrique. Seule la Commune a le droit d'utilisation de sa voirie propre, de la voirie provinciale ou d'Etat pour l'établissement de canalisation de distribution. La Commune peut donc, en régie, assurer la distribution sur tout ou partie de son territoire.

Prévoyant déjà que la Commune ne serait peut-être pas l'espace optimal pour assurer cette opération de distribution, le législateur a permis expressément aux Communes de se regrouper suivant un régime qui avait été fixé quelques années auparavant par la loi du 1er mars 1922 sur le régime des intercommunales.

C'est sur base de cette loi que s'est développé le système de distribution d'électricité en Belgique.

Notre pays connaît une trop grande diversité dans le type et le nombre des entreprises de distribution publique. On peut distinguer parmi celles-ci :

1) Les régies, c'est-à-dire l'exploitation de la distribution de l'électricité par un service de la Commune. Ce mode d'exploitation est en nette régression n'alimentant plus que 5 p.c. de la population.

2) Les concessions communales ou intercommunales, c'est-à-dire le cas où la distribution a été confiée à une société par une Commune ou un ensemble de Communes. Cette forme de distribution est en voie de disparition.

3) Les intercommunales se subdivisent en intercommunales pures groupant uniquement des représentants du secteur public et en intercommunales mixtes, c'est-à-dire des associations de Communes et d'une ou de plusieurs sociétés privées, celles-ci se chargeant de la gestion de la distribution. Il y a dix intercommunales pures couvrant 17,6 p.c. de la population et 34 intercommunales mixtes desservant 77,2 p.c. de la population belge.

Cette extraordinaire poussée vers le système d'intercommunale mixte n'est pas un hasard. Elle a été la réponse des holdings d'électricité à la montée de la revendication de la nationalisation du secteur de l'énergie du Congrès de la F.G.T.B. en 1954.

Cette stratégie des holdings a été doublement efficace parce que :

- elle s'est attaché le pouvoir communal et a fait profiter les sociétés privées du statut public des Communes;*
- elle a, par sa pénétration dans le monde politique communal, gelé la possibilité de discussion du problème de l'énergie au Parlement. »*

Dans son appel aux progressistes pour un redéveloppement du secteur public dans la distribution d'électricité le groupe B/Y voyait deux raisons de fond à l'action dans ce domaine.

1) La sujétion de la puissance publique aux sociétés privées d'électricité dans les intercommunales mixtes constitue une menace pour l'autonomie communale et un facteur de confusion des intérêts publics et privés. De plus, ce système prélève des sommes importantes à charge du consommateur d'électricité dont seulement la moitié va au Trésor communal, l'autre moitié aux sociétés privées et souvent sans aucune justification économique. D'ailleurs, les sacrifices ainsi imposés aux consommateurs ne le sont pas dans la clarté et après débat démocratique, comme doit l'être tout impôt nouveau.

2) Sous le couvert de contrat de gestion, les intercommunales mixtes sont dirigées en fait par le groupe privé INTERCOM-EBES qui mène une politique dite « toute électrique, toute nucléaire » contraire aux intérêts

fondamentaux de la population: sécurité, défense de l'environnement, lutte contre le gaspillage d'énergie et prix de revient minimum pour le consommateur. On ne peut laisser plus longtemps le pouvoir de décision aux mains de ces intérêts privés en rupture avec l'intérêt public.

Si l'on étudie plus précisément les chiffres, on aperçoit directement l'ampleur du phénomène.

	Population desservie en électricité en/à		
	Flandre	Wallonie	Bruxelles
Distribution mixte géré par les sociétés privées			
INTERCOM	2.129.615 (38,5 %)	1.290.890 (43,7 %)	383.874 (36,4 %)
EBES	1.915.860 (34,7 %)	283.992 (8,9 %)	—
UNERG	339.304 (6,1 %)	540.580 (18,3 %)	536.797 (50,9 %)
Inter-communales pures	905.785 (16,4 %)	750.162 (25,4 %)	134.496 (12,8 %)
Régies communales	234.859 (4,3 %)	99.911 (3,4 %)	—
Concessions communales		7.015 (0,2 %)	815 (0,0 %)

Ce système de distribution de l'électricité a déjà assez souvent été décrit pour que nous ne nous y appesantissions pas plus.

Il faut remarquer cependant que quand dans un secteur le privé domine, celui-ci fait jouer au secteur public le rôle d'alibi et ne tente même pas d'organiser la suppression pure et simple des îlots publics qui subsistent. Cette suppression déforçerait d'ailleurs la stratégie du secteur privé.

En effet, le consommateur n'a pas le sentiment que le système public lui procure une prestation moins chère puisqu'il y a tarification unique au niveau national. Si, en plus les travailleurs du secteur public gagnent moins que ceux du secteur privé, tout concorde pour faire apparaître le secteur public comme moins efficace : ce qui ne peut que revaloriser le secteur privé !

En plus des effets de corruption politique du système de distribution mixte, il convient de signaler qu'un tel système de distribution est extrêmement rentable pour les sociétés privées.

Alors qu'à la fin des années soixante, les sociétés privées d'électricité ne tiraient qu'environ 30 % de plus de profit que les communes des activités en intercommunales mixtes, en 1974 elles en retirent près du double. C'est ce que nous montrent les tableaux suivants.

Participations bénéficiaires versées aux communes dans le cadre des inter-communales mixtes (millions de francs)

	Electricité	Gaz	Total
1969	1.513	304	1.817
1970	1.646	328	1.974
1971	1.779	335	2.114
1972	1.740	365	2.105
1973	1.778	449	2.227
1974	2.092	648	2.740
1975	2.663	861	3.524

Revenus des sociétés productrices-distributrices d'électricité provenant des Intercommunales mixtes d'électricité, de gaz et de téledistribution (millions de francs)

	EBES	INTER- COM	INTER- BRABANT	ELECTRO- GAZ	ESMALUX	Total des sociétés considé- rées
1969	750	1.100	199	214	122	2.385
1970	874	1.242	213	225	145	2.699
1971	986	1.407	242	233	167	3.035
1972	1.045	1.500	266	265	168	3.244
1973	1.422	1.976	368	342	251	4.359
1974	1.666	2.320	650	353	306	5.295
1975	1.912		3.870	442	393	5.677
1976	2.120		2.930	UNERG. 1.131		7.121

UN BUT, UN RESULTAT : LES PROFITS

Une étude éclaire fort bien la rentabilité du secteur électrique en Belgique. C'est celle de la Société Générale de Banque sur le comportement des actions belges de 1961 à 1974 (4).

Cette étude qui porte sur des actions représentant 85 % de la capitalisation boursière des valeurs belges du comptant aboutit à un « return » net moyen de l'ensemble de l'échantillon de 7,9 % pour la période 1961-1973.

En dehors du record que constitue Petrofina (21,16 %) on constate que toutes les actions de sociétés d'électricité ou de holdings électriques sont au-dessus de la moyenne nationale, avec 9,12 % pour INTERCOM, 10,37 % pour EBES, 10,97 % pour TRACTION et ELECTRICITE et plus de 11 % pour ESMALUX.

Ces constatations sont corroborées par les études fournies tous les deux, trois ans par la Banque de Paris et des Pays-Bas sur « les Sociétés d'électricité du secteur privé ».

« En Bourse, les titres représentatifs des entreprises productrices d'électricité se singularisent par un haut rendement et une croissance assez régulière du dividende. C'est ce qui explique les taux de return élevés que ces placements ont procurés les dernières années. Dans une certaine mesure, l'adaptation automatique des barèmes aux éléments principaux du prix de revient prémunit ces entreprises contre les dégâts de l'inflation (5). »

Autre constatation intéressante, celle de la Kredietbank (6) qui sur base des résultats publiés par les entreprises en 1976, découvre une variation de + 27,4 % du bénéfice brut des entreprises d'utilité publique (c'est-à-dire sociétés d'électricité) par rapport à l'année de publication précédente alors que les entreprises industrielles réalisent une variation de - 46,3 % et le total des 176 entreprises de l'échantillon une baisse de 28,1 %.

(4) Bulletins de la Société Générale de Banque n° 137 (octobre 1974), n° 141 (février 1975) et n° 159 (octobre 1976).

(5) Banque de Paris et des Pays-Bas. Les sociétés d'électricité du secteur privé, mars 1974, p. 8.

(6) Bulletin hebdomadaire n° 12, 1977.

Comme le montre on ne peut plus clairement le tableau suivant, au plus la crise fait ressentir ses effets sur l'ensemble du système de production capitaliste belge au plus les sociétés d'électricité et leurs holdings propriétaires se portent bien.

**UNE RENTABILITE DE PLUS EN PLUS FLORISSANTE
AU FUR ET A MESURE QUE LA CRISE S'APPROFONDIT
VENTE EN % DU PAYS :**

	EBES	INTERCOM	INTERBRAB.	ESMALUX	UCE-LINALUX HAINAUT
1967	24,8	24,2	9,6	3,2	16,9
1968	27,4	24,2	9,5	3,2	16,9
1969	29,3	24,1	9,2	3,3	16,6
1970	30,7	26,0	9,8	3,6	17,3
1971	33,4	26,3	9,8	3,6	16,7
1972	34,5	25,4	9,5	3,5	16,5

RENTABILITE NETTE EN % DES FONDS PROPRES :

1967	40,7	37,0	69,0	39,1	80,0
1968	43,5	45,5	74,0	38,1	100,0
1969	46,5	51,0	47,0	31,7	71,0
1970	35,0	41,0	27,0	33,2	72,0
1971	38,5	40,0	36,0	34,7	60,0
1972	36,8	36,0	37,0	25,9	43,0
1973	35,1	42,9	37,9	34,4	43,7
1974	25,9	40,0	29,5	38,7	51,6
1975	34,7	37,2	56,4	37,8	51,6

POURCENTAGE DES INVESTISSEMENTS PAR AUTOFINANCEMENT :

1967	8,5		8,8	7,8	7,7
1968	8,4	8,3	9,7	8,8	7,7
1969	7,9	9,2	10,2	9,3	9,5
1970	9,5	9,5	10,5	9,3	9,5
1971	9,0	8,6	10,8	8,3	10,2
1972	9,2	8,3	10,7	6,4	10,4
1973	10,1	10,7	13,9	4,3	10,8
1974	10,1	9,4	11,3	9,0	7,0
1975	13,3	11,4	20,6	18,0	12,1

Les trois sociétés d'électricité ont fait des augmentations de capital au premier trimestre 1977. Ceci a été l'occasion d'offrir de véritables cadeaux aux actionnaires de ces sociétés et donc principalement aux holdings électriques.

En plus des rendements des actions :

9,09 % net et 16,59 % brut pour EBES

9,15 % net et 16,70 % brut pour INTERCOM

9,67 % net et 17,65 % brut pour UNERG

les actionnaires reçoivent un droit de souscription à une action nouvelle.

Pour les gros actionnaires le cadeau est immense parce que les titres nouveaux donnent évidemment droit aux dividendes distribués dans l'avenir et aux crédits d'impôts qui y sont afférents.

Qui dit augmentation de capital dit augmentation du nombre des actions.

Cette augmentation permet de contourner d'éventuelles limitations d'accroissements de dividendes. En effet, au lieu d'augmenter le dividende, cette pratique consiste à augmenter le nombre d'actions à rémunérer, ce qui revient évidemment au même.

La crise n'est pas perdue pour tout le monde !

LES AUGMENTATIONS DU CAPITAL DES SOCIÉTÉS D'ÉLECTRICITÉ

EBES	INTERCOM	UNERG
Une action nouvelle pour cinq anciennes	Une action nouvelle pour cinq anciennes	Une action nouvelle pour sept anciennes
Prix de l'action : 1.700 francs	Prix de l'action : 1.375 francs	Prix de l'action : 1.000
Niveau du dividende 1976 : 117 F	Niveau du dividende 1976 : 142 F	Niveau du dividende 1976 : 112 F
Cours le plus élevé de l'action EBES 1e trimestre 1977 2.260 F	Cours le plus élevé de l'action INTERCOM au 1e trimestre 1977 1.750 F	Cours le plus élevé de l'action UNERG au 1e trimestre 1977 1.300 F
Nombre de titres sup- plémentaires 1.860.000	Nombre de titres sup- plémentaires 2.849.142	Nombre de titres sup- plémentaires 1.280.631
Nombre de titres exis- tants 9.210.000	Nombre de titres exis- tants 14.082.858	nombre de titres exis- tants 8.849.369

Tout ceci peut expliquer pourquoi l'électricité est en Belgique la plus chère de tous les pays européens. Le prix moyen du Kw basse tension (taxes incluses) (UC) est en 1975 de 2,85 au Royaume-Uni, 3,28 en Italie, 4,11 au Luxembourg, 5,36 en France, 5,44 en Allemagne et 6,74 en Belgique (7).

LE TEMPS DE LA MIXTIFICATION

Des deux axes stratégiques qui servent le profit des monopoles de l'électricité, celui de la pacification sociale, de l'« occupation » des syndicats, de la concertation proprement dite est atténué; celui de l'utilisation de l'Etat et des pouvoirs subordonnés est amplifié, tout en étant déplacé des pouvoirs subordonnés (les intercommunales de distribution) vers l'Etat central (création de sociétés mixtes). C'est que nous pourrions appeler la mixtification.

(7) Réponse de la Commission européenne à une question écrite au parlement européen par M. N. Hougardy.

Les risques du nucléaire ouvrent un champ d'application important à la mixtification : la gestion mixte du cycle du combustible ou au moins du retraitement (Belgoprocess) et la gestion publique des déchets. Motif : les risques physiques; objectif : les risques financiers à laisser au secteur public, socialiser une partie du coût du nucléaire pour lui conférer une rentabilité apparente.

Dans d'autres sous-secteurs de l'énergie, il s'agit de préserver le caractère mixte des mines de Campine et de Distrigaz, de laisser l'Etat prendre une participation dans le stockage et le transport des produits pétroliers, de le laisser édifier quelques réseaux de distribution de chaleur, dont la production resterait privée.

Alors, toute extension du rôle économique de l'Etat est-elle récupérée d'avance ? Non, si l'on croit que des secteurs de l'Etat peuvent être un enjeu de la lutte des classes. Mais il faut se battre pour une délimitation aussi claire que possible des responsabilités du public et du privé, contre l'entreprise mixte, pour une nationalisation aussi économiquement viable, donc aussi englobante que possible.

D'autre part, entre le niveau communal des pouvoirs publics qui a été, jusqu'à présent, prioritaire dans la stratégie du patronat électricien et le niveau de l'Etat central qui le devient, il y a le niveau régional. Son poids se renforce, en fonction d'une autre dynamique. C'est là que le patronat est le moins bien assis et que les organisations syndicales peuvent le mieux imposer de maintenir en vigueur les formes de la concertation tout en en changeant le contenu. Car c'est aussi au niveau de la région wallonne que convergent le plus d'éléments favorables tant à une autre politique technologique de l'énergie qu'à un dépassement de l'attitude défensive du mouvement ouvrier.

Les conditions de la nationalisation

1. POURQUOI NATIONALISER L'ENERGIE

Dès que l'on aborde la question de la nationalisation du secteur de l'énergie, il est nécessaire d'être précis sur les choix fondamentaux que recouvre ce terme ainsi que sur le contexte économique dans lequel est envisagée cette nationalisation. En effet, l'expérience prouve combien il est difficile de s'entendre sur le contenu réel de concepts tels que celui de nationalisation.

1.1. Le contexte de la nationalisation

La nationalisation du secteur énergétique, dans une perspective à moyen terme, ne prend tout son sens que si elle va de pair avec d'autres réformes fondamentales. Parmi celles-ci, citons d'autres nationalisations — celle du secteur du crédit, par exemple —, une réforme profonde de la politique économique des pouvoirs publics, une autre politique du commerce extérieur...

Ces réformes fondamentales, telles qu'elles sont conçues par les progressistes, présentent toutes un caractère commun : *elles entament directement le pouvoir des monopoles*. Et c'est là un élément essentiel : il nous semble utopique de croire qu'une quelconque réforme qui ne réduirait pas le pouvoir des monopoles puisse constituer un pas vers une réelle démocratisation de notre économie.

En ce qui concerne le secteur de l'énergie, cela apparaît comme encore plus évident : une nationalisation démocratique doit impliquer une perte de contrôle totale des monopoles étrangers et nationaux sur ce secteur qui connaît précisément une concentration extrême du capital.

Le contexte de la nationalisation que nous revendiquons est, on le constate, fort différent de ce que connaissent actuellement certains pays d'Europe occidentale. Pour les progressistes, nationalisation ne doit signifier ni socialisation des pertes — comme c'est le cas pour le charbon en Belgique ou pour la sidérurgie en Grande-Bretagne — ni service « public » au service des monopoles — comme c'est le cas pour l'Electricité de France par exemple.

Enfin, outre le contexte local de la nationalisation, il faut avoir présent à l'esprit le fait que la restructuration démocratique de l'économie implique un contexte international nouveau, un nouvel ordre économique, ou si l'on préfère, une réorganisation profonde des relations économiques entre Etats basée sur l'indépendance et le droit des peuples à disposer de leurs ressources.

Cet aspect est particulièrement important lorsqu'il est question d'énergie, puisque, très souvent, l'analyse des circuits énergétiques débouche sur la mise en cause des rapports entre principaux producteurs et pays industrialisés, gros consommateurs.

Avant de poursuivre, il est utile d'insister sur le fait que quand il est question pour nous de nationalisation, cela n'a pas de point

commun avec l'actuelle « politique de concertation ». Si l'implication de l'Etat est indispensable à la gestion du secteur, elle doit s'effectuer dans le cadre d'un contrôle des travailleurs et autrement que comme un simple encerclement du privé (1).

1.2. Pourquoi l'énergie

Certes, personne ne nie l'importance du secteur de l'énergie; cependant, celle-ci ne justifie pas, seule, la priorité accordée à la nationalisation de ce secteur. Il est des raisons qui désignent très précisément le secteur énergétique à ceux qui luttent pour une restructuration économique réellement démocratique. Lesquelles ?

a) Le secteur énergétique est particulièrement dépendant des approvisionnements étrangers. En effet, depuis le développement de l'industrie pétrolière, une part importante des produits énergétiques est importée. De plus, le nombre de nos fournisseurs est restreint et ce, dans certains cas, volontairement. Rappelons, par exemple, que pendant de longues années, 100 % du gaz naturel provenait du seul gisement de Slochteren près de Groningen, en Hollande.

b) Cette dépendance géographique se double d'une autre, plus alarmante encore : celle vis-à-vis des *multinationales*. En effet, plus que pour n'importe quel autre secteur, cette dépendance est forte. Que l'on songe à l'approvisionnement en pétrole aux mains de quatre ou cinq sociétés américaines et européennes, au gaz naturel dont le sort dépend des mêmes pétroliers, secondés par les « électriciens », à la production d'électricité, entièrement dominée par deux holdings nationaux et tenue en laisse par les fournisseurs de combustibles, et l'on sera vite convaincu.

c) Le fait que, dans la plupart des secteurs, *toute politique industrielle est impossible sans une politique énergétique* ajoute une dimension au problème.

En effet, il ne s'agit pas du seul secteur de l'énergie mais, bien au-delà, des possibilités et des choix qu'une politique énergétique donnée permet sur le plan de la politique industrielle, voire, de façon plus large, sur le plan de la politique économique. Personne ne contestera que les options énergétiques — type d'équipement, localisation, dimension, tarification — interviennent de façon continue dans les choix économiques fondamentaux.

d) Une quatrième raison spécifique de nationaliser le secteur de l'énergie repose sur la *situation de monopole dans chaque sous-secteur* — privé ou industriel —. Le seul « choix » laissé au consommateur est d'être ou non raccordé au gaz, à l'électricité. Mais, une fois ce choix fait, plus question de choisir un fournisseur ou de négocier les prix !

e) Enfin, vu la complexité du secteur, la complémentarité des différentes formes d'énergie et les choix globaux indispensables, une parfaite *coordination* de tous les sous-secteurs s'impose pour mener une politique démocratique.

(1) Voir les chapitres : « Structures de propriété » et « Stratégies patronales dans la concertation ».

2. QUELLE NATIONALISATION ?

Nous venons de préciser le contexte de la nationalisation; il nous reste à en préciser le contenu. Sur ce plan, trois facteurs sont essentiels.

2.1. La nationalisation doit être démocratique

Cela signifie, entre autres que :

- certains pouvoirs de décision doivent être aux mains des travailleurs du secteur, d'autres aux mains des consommateurs, que ceux-ci soient des particuliers ou des entreprises (2);
- une publicité aussi large que possible doit être faite à la politique énergétique et ce tant en ce qui concerne les principes — par exemple, choix nucléaire, solaire... — qu'en ce qui concerne leur application — par exemple, dimension d'une centrale, lieu d'implantation. Cette publicité implique une réelle tâche d'éducation des masses afin qu'elles puissent prendre conscience de la gravité des choix à effectuer et ne pas se contenter d'un verbiage pseudo-scientifique;
- l'information, la publicité, la formation doivent, le cas échéant, déboucher sur une consultation des intéressés (travailleurs, consommateurs...) qui doivent pouvoir décider des options fondamentales de façon démocratique;
- le développement du secteur se fait sur base d'une planification à long terme construite grâce à une information continue en provenance des utilisateurs et des travailleurs, information destinée à cerner les besoins des différentes catégories d'intéressés.

Ces critères ne sont probablement pas les seuls; ils sont cependant capitaux dans la mesure où ils doivent permettre un ajustement de la production aux besoins, démocratiquement exprimés, de la majorité des citoyens.

Ils doivent aussi permettre de faire les choix technologiques qui s'imposent en tenant compte d'autres facteurs que ceux qui dominent aujourd'hui et qui visent pour l'essentiel, à maintenir un taux de profit aussi élevé que possible.

2.2. La nationalisation doit se faire en évitant tout système bureaucratique

Malgré la complexité du problème, tout au long du processus de nationalisation et une fois celle-ci réalisée, il est indispensable d'éviter tout système qui remettrait entre les mains d'une minorité de technocrates les pouvoirs détenus actuellement par les directions des monopoles. Certes, la gestion du secteur de l'énergie nécessite une organisation, une administration importante, des techniciens de haut niveau. Mais le pouvoir doit être organisé de façon à ce que jamais les travailleurs ne perdent le contrôle effectif du secteur.

2.3. La nationalisation doit être complète

La nationalisation dont il est question vise à détruire l'influence des monopoles sur le secteur énergétique; il est donc nécessaire d'éviter toute possibilité pour les monopoles d'échapper à cette

(2) Cas dans lequel le «contexte» de la nationalisation prend toute son importance.

perte de contrôle. Pour cela, la nationalisation doit être complète, c'est-à-dire toucher tous les sous-secteurs et viser l'ensemble des aspects économiques — production, commercialisation, tant sur le plan national qu'en ce qui concerne nos importations et exportations, recherches... —. En effet, si un seul des sous-secteurs ou un des aspects est négligé, il servira de planche de salut aux monopoles qui, pour l'exploitation de ce secteur « oublié » maintiendront leurs profits élevés ou, en tout cas, empêcheront toute gestion réellement démocratique. A titre d'exemple, citons les efforts particuliers menés dans le secteur de la pétrochimie qui, si l'on y prend pas garde, pourrait bien devenir une de ces « portes de sortie ».

De plus, seule une nationalisation complète fournit la possibilité d'exercer les choix globaux qu'implique une politique de l'énergie qui ne soit pas totalement anarchique.

Enfin, elle seule permet de mener une politique qui, malgré un environnement encore d'essence capitaliste, peut aller franchement à l'encontre des intérêts particuliers des monopoles.

3. COMMENT OBTENIR UNE TELLE NATIONALISATION ?

La nationalisation telle que nous la concevons ne sera possible que si elle est imposée par la classe ouvrière et ce après que celle-ci ait pu mettre en place un gouvernement véritablement progressiste. Il est évident que jamais ni les pouvoirs publics ni les monopoles n'envisageront une telle nationalisation s'ils n'y sont pas contraints. Dès lors, la nationalisation doit être replacée dans le contexte politique de l'union de toutes les forces progressistes du pays, qui, seule pourrait modifier le rapport de force et faire triompher la démocratie. Cela signifie que, si la lutte pour une nationalisation démocratique de l'énergie a commencé, elle est intimement liée à la lutte plus globale pour une restructuration de l'économie, pour une transformation du pouvoir actuel.

Ne pas insister sur cet aspect des choses, revient à se battre dans le vide, à naviguer en pleine utopie. Ceci est d'autant plus important qu'il nous faut déjà prévoir « l'après-nationalisation » comme la poursuite de la lutte. En effet, il est certain que les monopoles ne se croiseront pas les bras au lendemain d'une victoire des progressistes, de même qu'il est probable que les phases ultérieures entraîneront d'inévitables tensions entre les composantes d'une union des progressistes.

4. LES OBJECTIFS GLOBAUX DE LA NATIONALISATION

Le principal objectif de la nationalisation est l'adaptation de la production aux besoins réels des particuliers et des entreprises. Dans une première phase, il est donc indispensable de définir ces besoins avec précision et ce sur une base démocratique. Les besoins devront être définis qualitativement et quantitativement. Bien entendu, sur base des besoins « immédiats » il s'agira de déterminer l'évolution de ceux-ci afin de permettre une planification efficace de la production. A priori, aucune diminution de la consommation ne doit être envisagée; par contre, il peut être nécessaire de lutter contre certains abus ou contre certaines habitudes prises sous les pressions des monopoles — publicité, tarifs « réduits »... —; mais il doit s'agir d'une lutte utilisant pour armes la persuasion, l'information, la formation... et non l'autorité.

Une fois les besoins analysés, il faut déterminer quels sont les choix techniques et économiques répondant le mieux à ces besoins et ce en tenant compte de l'outil existant. Chaque solution technique doit être envisagée dans un double contexte : celui de l'approvisionnement en matières premières et celui de l'adéquation aux besoins exprimés. Il peut arriver qu'une solution plus économique à court terme soit rejetée, si elle accroît la dépendance des approvisionnements; il peut arriver qu'un choix soit fait dans le seul but de ne pas hypothéquer l'avenir... Mais, dans chaque cas, les choix doivent être conscients, doivent pouvoir être appliqués et discutés par la population.

Un troisième objectif essentiel du secteur nationalisé est de contrôler totalement et parfaitement l'approvisionnement du pays. Seul ce contrôle permet un choix judicieux entre les différents produits et les différents fournisseurs. Il est donc indispensable que le secteur nationalisé jouisse d'un monopole absolu pour toute forme d'énergie achetée ou vendue à l'extérieur. Enfin, grâce aux outils mis à sa disposition, le secteur nationalisé doit viser à réduire la dépendance de la Belgique. Pour y arriver il s'agit notamment de diversifier les sources d'approvisionnement, de planifier « l'interchangeabilité » des matières premières afin de laisser un choix réel aussi large que possible et de développer de nouvelles sources d'énergie « locales ».

Concrètement cela implique trois mesures immédiates :

- il faut mettre fin à toute forme de liaison des prix des différentes matières premières entre elles (actuellement, prix du gaz indexé par celui du pétrole...);
- il faut prévoir les crédits nécessaires à la recherche fondamentale et appliquée devant permettre la mise au point rapide de systèmes de production d'énergies nouvelles (solaire, éolienne, marée-motrice);
- il faut mettre sur pied des unités de recherche permettant d'étudier en parallèle les implications techniques et économiques des choix technologiques en fonction des besoins.

L'ensemble du programme de recherche devrait permettre de réduire notre dépendance technologique tant en ce qui concerne les principes fondamentaux qu'en ce qui concerne les procédés d'application : il ne sert à rien de choisir une technologie plutôt qu'une autre si toutes deux sont aux mains de sociétés étrangères.

En bref, on peut dire que la nationalisation démocratique doit constituer une diminution du pouvoir des monopoles dans un secteur donné et dans le contexte de la lutte globale contre le capitalisme monopoliste d'Etat. Ce phénomène est bien de nature dynamique et ce tant avant qu'après la nationalisation afin que le contenu de celle-ci soit déterminé et contrôlé par les travailleurs.

5. L'AVANT-NATIONALISATION

La nationalisation, dans le contexte défini plus haut, est un objectif à moyen terme qui ne pourra être atteint qu'à la suite d'une modification fondamentale de la situation de la classe ouvrière. Il est donc important, lorsque l'on parle de nationalisation, de définir

aussi comment l'on envisage l'étape qui précède. Dans le domaine de l'énergie cette lutte immédiate doit, au moins, revêtir deux aspects particuliers.

Tout d'abord, il est indispensable de lutter concrètement contre tout ce qui peut hypothéquer l'avenir, qui peut devenir un fardeau pour un secteur énergétique nationalisé. Autrement dit, il faut lutter contre toute solution impliquant un choix à long terme irréversible. Et c'est en vertu de ce principe qu'il faut, par exemple lutter contre la multiplication des centrales nucléaires. En effet, celles-ci une fois construites, il serait difficile de changer son fusil d'épaule vu l'investissement important que représentent ces centrales et la dépendance qu'elles entraînent. Cela ne signifie pas que dans dix ans, vingt ans on ne décidera pas — démocratiquement — d'utiliser l'énergie nucléaire !

Un second axe de lutte doit consister à mettre en avant tout ce qui peut déjà être fait et qui va dans le sens d'une restructuration démocratique. L'exemple type est le chauffage solaire. En effet, la technique existe, elle peut être appliquée de façon individuelle et, par conséquent, n'engage que peu l'avenir tout en constituant une façon de réduire la dépendance vis-à-vis des monopoles qui, jusqu'à présent, ne contrôlent pas encore le soleil ! Néanmoins, croire que le chauffage urbain est nécessairement une solution progressiste est utopique : le chauffage urbain est, probablement, par nature plus rationnel, plus économique que tout autre mode de chauffage. Mais un chauffage urbain dont les centrales appartiendraient à la Société Générale et dont le réseau de distribution serait payé par le contribuable et mis à la disposition des producteurs, qui, bien entendu disposeraient d'un monopole, n'est en aucune façon un pas vers la démocratisation ! Par contre, de ce qui serait réalisable immédiatement est par exemple la poursuite de la diversification des approvisionnements en gaz naturel.

Les exemples cités indiquent donc qu'il existe de nombreux terrains de lutte immédiate qui doivent permettre de créer le courant nécessaire à franchir le pas suivant, celui de la nationalisation. Mais cela ne signifie pas que tout aménagement mineur de la situation actuelle constitue un pas dans cette direction. Dès lors, il est nécessaire de fixer un critère permettant de juger les objectifs à court terme qui peuvent constituer une étape décisive dans la lutte des progressistes. Une proposition consisterait à dire qu'un pas positif est fait si une réforme permet ou entraîne le renforcement du contrôle public, le contrôle public d'un nouveau sous-secteur ou d'un nouveau type d'activité, la diversification des sources d'approvisionnement.

Il s'agit donc d'analyser chaque problème sous cet aspect précis.

Les choix de l'après-nationalisation

Connaissant l'histoire des faits et des stratégies de la droite, pour aborder l'alternative, il faut d'abord examiner l'histoire des idées et des stratégies de la gauche.

1. UNE NOUVELLE APPROCHE

Depuis toujours, la gauche pose le problème de l'énergie en termes de contrôle politique sur une activité économique qui est le résultat d'une technologie dont le développement « à sens unique » est hors de question. Seule serait en cause l'utilisation par une classe dominante, d'une technologie jugée neutre dans la lutte des classes. Seul serait en cause le freinage du développement des forces productives par des rapports de production « en retard », et non l'orientation imprimée aux forces productives par les rapports de production.

Depuis peu, un mouvement écologique pose le problème en termes de choix de technologie : Cette attitude est à la fois politique, en ce sens qu'un choix de société est proposé, qui va souvent dans le sens du socialisme, et apolitique, car sans référence aux conflits de la société actuelle, sinon aux alliances qui peuvent s'y nouer entre classes et groupes sociaux.

Constatation convergente avec la précédente, on a, pendant longtemps, à droite et à gauche, considéré le choix des techniques comme un problème purement économique. Mais actuellement la gauche découvre — ou retrouve — l'effet politique des techniques (1)(2).

Une tâche politique déjà abordée mais non terminée est de contribuer à l'efficacité de la gauche politique et à la réalisation du potentiel anticapitaliste du mouvement écologique en proposant une vision qui intègre les deux approches. Ce texte est un essai dans ce sens.

Il tente de définir logiquement une politique énergétique de gauche, en couvrant tous les aspects de la problématique énergétique et en les situant les uns par rapport aux autres, au risque de rester superficiel dans l'exposé de certains de ces aspects.

Après avoir précisé la notion de choix de technologie, nous examinerons successivement :

— les critères de ce choix, sur un plan général,

(1) Voir, par exemple : Benjamin CORIAT, *Science, technique et capital*; Seuil, 1976.

(2) La droite aussi a reconnu cet effet politique de la technologie. Ainsi, le Congrès américain s'est doté de l'« Office of Technology Assessment », chargé d'évaluer les effets écologiques, économiques, sociaux et aussi politiques des choix de technologie que peut impliquer l'action du législatif. Le fait que celui-ci ait voulu se donner des moyens d'expertise indépendants de l'exécutif montre que les enjeux étaient jugés importants.

- les données ou contraintes techniques qui limitent le choix, dans le domaine particulier de l'énergie,
- les objectifs que nous proposons de choisir dans ce domaine, en fonction de ces critères et de ces données,
- les moyens matériels de réaliser ces objectifs.

Avant de laisser l'article suivant explorer les moyens politiques de les réaliser, nous constaterons que la perspective ainsi dégagée concerne surtout les pays riches, et nous considérerons leur interaction avec les pays sous-développés en ce qui concerne l'énergie. Enfin, nous épinglerons les conséquences différentes que cette politique énergétique de gauche et les tendances spontanées du capitalisme peuvent avoir sur l'industrie énergétique actuellement prépondérante dans ce pays, le raffinage du pétrole.

2. LE CHOIX TECHNOLOGIQUE

Comme les infrastructures de transport, comme la ville en général, les infrastructures énergétiques durent plus qu'une génération humaine. D'autant plus qu'au-delà de la durée de vie des machines ou équipements, il faut considérer celle des réseaux, dont les équipements sont renouvelés progressivement, mais dont la structure tend à se maintenir à travers ces remplacements.

Si nous croyons que le passage d'une société capitaliste à une société socialiste pour l'essentiel peut être réalisé endéans une génération, cette société sera obligée de gérer un héritage matériel qui s'édifie actuellement et qui peut handicaper la transformation future des rapports sociaux. *C'est donc en référence à une société déjà non-capitaliste que nous devons poser le problème du choix technologique.*

Cette expression « choix technologique » appelle des précisions, et sur le mot « technologie », et sur le mot « choix ».

La technologie doit être comprise ici comme « englobant à la fois les outils et machines utilisés par une société et les relations entre eux impliquées par leur usage ... les outils et machines étant les objets choisis ou fabriqués par l'homme pour changer son environnement matériel » (3).

La technologie n'est pas la science. Malgré les relations entre ces deux domaines, il est possible de dissocier l'examen de leurs rôles sociaux respectifs. L'état des connaissances scientifiques à un moment donné laisse une marge de choix importante entre les techniques qui seront effectivement appliquées. La science est une activité qui implique des rapports sociaux entre ceux qui y participent ... et ceux qui n'y participent pas. Elle produit un discours qui est utilisé par la classe dominante comme élément de l'idéologie qu'elle impose, entre autres pour justifier l'utilisation de certaines techniques. La science est donc critiquable dans certains de ses aspects, mais cette critique ne sera pas abordée ici.

Cependant, le choix que nous examinerons porte à la fois sur l'application plus ou moins étendue des différentes techniques déjà

(3) David DICKSON, *Alternative technology and the politics of technical change*; Fontana, 1974.

développées et sur l'ampleur relative des efforts de recherche à consacrer à la mise au point de différentes techniques dont l'application immédiate n'est pas encore possible (4). Autrement dit, le choix technologique porte sur l'utilisation des techniques et sur la recherche appliquée mais non sur la recherche fondamentale.

Enfin, la technologie à choisir doit être comprise comme dosage de techniques différentes : le choix se pose moins souvent en termes de tout ou rien qu'en termes de plus ou moins.

Quant au « choix », le lecteur peut s'étonner qu'on veuille le poser comme problème à la classe des travailleurs salariés et appointés, alors qu'ils n'ont pas, dans la société capitaliste, le pouvoir d'exercer ce choix. La justification est double.

D'une part, un « projet de société » peut contribuer à l'évolution des mentalités — de l'idéologie, de la culture — et dans la classe ouvrière qui peut ainsi trouver la confiance dans sa capacité à « exercer-abolir » le pouvoir, et dans les couches intermédiaires qui devront basculer de l'hégémonie bourgeoise à une hégémonie prolétarienne.

Ce projet de société, tout en évitant d'être trop précis, de « proposer des recettes pour les gargotes de l'avenir », doit s'enrichir en fonction des possibilités qu'offre l'histoire culturelle concrète de la société capitaliste. Et un fait culturel majeur de l'histoire culturelle récente est précisément l'émergence du mouvement écologiste, qui offre la possibilité de concrétiser un peu plus le « projet de société ». Aujourd'hui, le projet de société doit comprendre un choix technologique.

La deuxième justification a deux prémisses. L'une, déjà évoquée, est l'héritage matériel du capitalisme qui peut handicaper l'instauration de rapports sociaux socialistes. L'autre, c'est que, si, dans la société actuelle, le pouvoir est entre les mains de la classe capitaliste, celle-ci, pour maintenir le consensus, doit faire certaines concessions aux travailleurs organisés. Ceux-ci, sans avoir déjà la force de mettre en cause le pouvoir et l'exploitation, peuvent donc peser sur certaines décisions, en particulier sur les questions qui divisent les capitalistes. Dans la mesure où elle peut orienter certaines caractéristiques de l'infrastructure que le capitalisme secrète de façon continue, et dont elle devra un jour souffrir l'héritage, la classe ouvrière est effectivement confrontée à un choix.

D'ailleurs, avant de constituer un héritage à gérer par un pouvoir socialiste, les conséquences de ce choix peuvent déjà influencer sur les conditions de la lutte pour ce pouvoir.

La notion de choix technologique étant ainsi précisée, quels critères pouvons-nous proposer pour ce choix, en référence à une société socialiste ?

(4) A ce propos, il faudra, dans notre examen, être attentif à la maturité réelle des techniques en présence. Car les intérêts liés à certaines techniques peuvent mettre l'accent sur les recherches à consacrer à des techniques concurrentes, et ainsi les déconsidérer pour une application immédiate. La recherche sert alors d'alibi à la volonté de ne pas mettre en œuvre certaines techniques. Les attermoissements autour du chauffage solaire sont un exemple de ce phénomène.

3. LES CRITERES

a) La facilité du contrôle démocratique sur les spécialistes préposés à la gestion de l'outil implique une préférence pour la *simplicité technologique* et la *décentralisation géographique*.

L'aspiration à un travail que l'on maîtrise, où l'on puisse exprimer sa créativité, dont l'utilité soit évidente, par lequel on puisse communiquer avec d'autres, en un mot l'aspiration à un travail non-aliéné, cette aspiration, au-delà de la suppression des rapports marchands, est plus facilement réalisable dans un *travail moins divisé*. Facilité du contrôle démocratique et non-aliénation, faible division du travail se rejoignent dans l'idée d'*autonomie*.

b) Un *impact minimum sur l'environnement naturel* implique de conserver les ressources naturelles que sont les réserves de matières premières et de contenir la pollution par les rejets, qui détruisent d'autres ressources, y compris la santé.

c) La liberté se concrétise d'abord par un *temps de travail* — ou temps contraint — *minimum*.

En effet, si la revendication d'une réduction du temps de travail est vécue, dans le mouvement ouvrier, d'abord comme réponse au chômage, elle se justifie, au-delà de la crise, à la fois comme condition et comme objectif d'une libération réelle des travailleurs.

d) Les besoins doivent être couverts, mais cette notion est controversée, car elle comprend des besoins physiologiques, strictement limités, et des besoins culturels extrêmement élastiques. Tout objet, toute consommation de services, a, à la fois, une fonction matérielle explicite et des fonctions symboliques implicites : il exprime des rapports sociaux. Si les rapports sociaux changent, ces fonctions symboliques peuvent changer aussi, et avec elles, les besoins de certains objets (5).

e) Face aux incertitudes de l'évolution des besoins et de celle des possibilités techniques, une préférence doit être accordée aux solutions qui réservent l'avenir, qui laissent des choix ouverts. Ceci correspond à une valeur morale précise : le respect de la liberté des générations futures. Si une bonne planification laisse ouverts un maximum de choix, elle conduira souvent à des solutions diversifiées, faisant appel à plusieurs techniques utilisées parallèlement. Cette diversification technologique est à son tour un facteur de diversité et de richesse culturelle. Donc, aux valeurs éthiques de liberté future et de diversité culturelle, on peut rattacher le double critère d'*ouverture des choix* et de *diversification* des solutions.

L'application de ces critères, au fur et à mesure qu'elle se précisera, alimentera sans doute un débat politique essentiel. Car ils sont souvent contradictoires, comme le montrent les deux exemples suivants.

(5) Ainsi, l'automobile est non seulement un moyen de transport presque indispensable dans une société où l'espace et l'infrastructure ont été aménagés pour son usage quasi-exclusif. L'automobile exprime aussi le statut social (Mercedes) ou le refus d'une société (2 CV) de son propriétaire. Plus profondément, elle exprime les valeurs de compétition et d'autonomie individuelle exacerbées par la société capitaliste : « mon auto, c'est ma liberté ».

3.1. Autonomie et temps libre

Pour construire une machine deux fois aussi puissante, ou produire un nombre d'objets double, il faut moins du double en temps de travail. On dit que la productivité de travail augmente avec la taille de la machine construite (effet de taille) et avec le nombre d'objets produits (effet de série). Une partie de ces effets est liée à la gestion capitaliste : une part importante des frais généraux ne varie pas avec la quantité produite. Une autre partie de ces effets a des fondements physico-techniques.

Dans une société socialiste, où le profit cesse d'être le moteur de la plupart des activités, la gestion peut être simplifiée, débureaucratisée, politisée; les frais généraux peuvent être réduits. Les effets de taille et de série peuvent avoir moins d'importance. Mais la part de ces effets qui est d'ordre technologique subsiste (6). Pris en compte dans les choix économiques, ces effets tendront encore à orienter ces choix vers des installations de production relativement grandes, centralisées, éloignées des consommateurs, et où les producteurs sont relativement séparés les uns des autres (7).

Or l'augmentation de la productivité permet, au fur et à mesure que les besoins sont mieux couverts, de réduire le temps de travail. Le critère du temps de travail minimum entre donc en conflit avec celui de la simplicité technologique et de la décentralisation géographique qui favorisent le contrôle démocratique.

Ce contrôle peut s'exercer sur un appareil de production grand et complexe, mais il doit alors passer par des délégations de pouvoir plus importantes, des chaînes de transmission et de traitement de l'information plus longues et des institutions plus lourdes, une dissociation plus grande, chez l'individu, entre le travail proprement dit et l'activité de contrôle politique, qui sont autant de freins à la connaissance concrète, à la maîtrise, à la possession effective des moyens de production, donc à l'efficacité de ce contrôle démocratique.

Remarquons que la logique économique du capitalisme conduit à l'augmentation de la productivité. De ce fait, dans l'infrastructure matérielle dont héritera un pouvoir socialiste, le critère de réduction du temps de travail sera plus facilement réalisé que celui de l'autonomie. Tout en étant vigilant contre l'excès opposé, il faut donc attendre un rééquilibrage entre ces deux critères.

3.2. Les besoins

La notion de besoin est l'objet d'un débat très vivant au sein de la gauche. Rappelons seulement que, en particulier au cours de

(6) Historiquement, la production en grandes séries d'objets de consommation est liée, à travers l'élargissement des débouchés, à une évolution culturelle des besoins. On a vu que cette évolution serait en partie réversible, suite à un changement du pouvoir politique et des structures économiques. La production en série disparaîtrait-elle pour autant ? Vraisemblablement pas, car les fondements physico-techniques d'une partie des effets de série subsisteraient.

(7) Historiquement encore, la production en grande série est liée à la chaîne, au taylorisme, à une division du travail très poussée, à laquelle notre premier critère s'oppose. Mais récemment, dans les pays capitalistes industrialisés, des expériences de restructuration des tâches se sont multipliées qui, au-delà de leurs ambiguïtés, montrent que le lien entre parcellisation du travail et production en série est moins rigide qu'on a pu le croire. Voir Bulletin de la Fondation André Renard, n° 78-79-80, mai-juin 1977, Spécial : Est-ce la fin des temps modernes ?

la dernière phase longue de croissance rapide 1945-1973, et dans les pays industriels, le capitalisme a résolu provisoirement le problème des débouchés par l'expansion de la consommation de masse des biens de consommation durables. Que cette consommation comporte une part de gaspillage, tout le monde en convient. Quelle est cette part, telle est la question qui reste ouverte (8).

Car les fonctions symboliques des objets et la part culturelle des besoins répondent à des déterminations complexes. Elles évolueront dans le sens que l'on devine mais à une vitesse qu'il serait hasardeux de prédire, même dans le cadre d'hypothèses précises quant au pouvoir politique, aux structures économiques et aux infrastructures matérielles qui auraient été mises en place. Il serait donc volontariste ou utopiste de vouloir trancher ce débat sur les besoins et les gaspillages. Mais c'est une tâche politique urgente de le faire vivre.

Ce débat est utilement stimulé et éclairé par des expériences ponctuelles d'un autre « mode de vie » qui met en cause non seulement les relations marchandes, mais aussi les autres aspects de la division du travail, la norme des besoins véhiculée par la culture dominante et certaines techniques.

3.3. Dans les luttes d'aujourd'hui

Les exemples précédents veulent montrer que les critères retenus sont enracinés dans la réalité culturelle d'aujourd'hui. Mais il peut être encore plus important de montrer que, proposés en référence à une société socialiste, ces critères ne sont pas indifférents aux conditions de la lutte anticapitaliste.

Une technologie qui favorise le contrôle démocratique sur les spécialistes dans une société socialiste facilite aussi, dans la société capitaliste, le contrôle ouvrier (9) et celui des citoyens sur la gestion capitaliste. La protection de l'environnement, elle aussi, est déjà un enjeu et un terrain de la lutte des classes. Quant à la recherche d'un temps de travail minimum, la préférence pour une technologie répondant à ce critère peut entrer en conflit avec la

(8) Exemple concret de question ouverte : Pour ou contre le lave-vaisselle ? Il allège incontestablement une corvée de « la ménagère ». Mais, effectuée collectivement par les commensaux, la vaisselle manuelle — qui prolonge le repas comme temps de dialogue — est une moindre corvée. Alors, construire des lave-vaisselle ou construire des cuisines plus spacieuses ou plusieurs personnes puissent travailler ensemble autour d'un évier-égouttoir central, là où aujourd'hui une seule personne travaille seule, face à un mur ?

(9) Faut-il rappeler que le mot « contrôle » revêt ici deux significations distinctes. Pour une société socialiste, contrôle démocratique est synonyme de pouvoir des travailleurs, d'autogestion. Le mot contrôle est alors pris dans le sens qu'il a en anglais, qui inclut l'action en retour sur un phénomène que l'on maîtrise. Au contraire, quand on parle de contrôle ouvrier — c'est-à-dire de contrôle des travailleurs, de tous les travailleurs — dans la société capitaliste, il faut prendre le mot au sens français, qui limite à la constatation des écarts à une norme, sans action en retour. Car les travailleurs ne maîtrisent évidemment pas l'économie capitaliste, où commande une autre classe sociale, la bourgeoisie. Et si les travailleurs organisés peuvent influencer sur certains points les orientations de la gestion bourgeoise, il leur importe de savoir qui fait quoi, de délimiter les responsabilités : c'est un principe élémentaire de toute gestion. Il leur faut donc préserver leur autonomie de jugement et d'action en refusant la responsabilité des conséquences de décisions qu'ils ne peuvent pas prendre. C'est cette autonomie qu'on veut dissoudre la cogestion, car elle vise à confondre les responsabilités en feignant de partager le pouvoir. (Cf Pierre JOYE : « Autogestion et cogestion », Cahiers marxistes, n° 36, juin 1977).

défense de l'emploi; la solution est à rechercher dans la réduction du temps de travail qui peut faire reculer le chômage et permettre de retrouver un emploi dans une autre activité.

4. QUELQUES NOTIONS TECHNIQUES FONDAMENTALES

Pour appliquer ces critères au domaine de l'énergie, il faut prendre connaissance de quelques données techniques. Il ne s'agit pas de détails, mais de notions fondamentales.

Si on admet que le choix entre techniques ne se pose pas seulement en termes économiques mais aussi en termes politiques, ce choix ne peut être laissé aux économistes et aux techniciens, mais doit être assumé par le citoyen responsable, par le militant conscient. Celui-ci doit, pour cela, assimiler quelques idées fondamentales, dans ce domaine comme dans celui des rapports sociaux. Cette exigence va à l'encontre d'une « culture mosaïque », faite de vulgarisation superficielle qui, paradoxalement, laisse au seul spécialiste la compréhension de ce qui est fondamental.

Les notions fondamentales dans le domaine de l'énergie peuvent être classées en trois groupes : des notions physico-techniques, des notions technico-économiques et des notions technico-historiques.

4.1. Notions physico-techniques

Nous définirons successivement

- les énergies primaires et les énergies secondaires,
- les énergies-flux et les énergies-stock,
- la dégradation et l'échelle de qualité des énergies, ainsi que l'utilisation spécifique de chaque énergie secondaire, et l'utilisation séquentielle de l'énergie.

4.1.1. Énergies primaires et énergies secondaires

Tant que l'énergie garde la forme sous laquelle est extraite ou captée dans la nature, on l'appelle énergie primaire. On parle l'énergie secondaire après transformation industrielle (par exemple dans les raffineries de pétrole ou les centrales électriques) quand elle prend une forme plus commode pour l'utilisation finale ou la distribution. Cette distribution se fait par des réseaux spécialisés (gaz, électricité, chauffage urbain) ou en vrac par la route (produits pétroliers).

4.1.2. Énergies-stock et énergies-flux

Dans la nature, les sources d'énergie ou énergies primaires peuvent être classées en deux catégories :

- les flux : soleil, vent, hydraulique, musculaire, combustion des végétaux, marées, géothermique en partie,
- les stocks :
 - fossiles : charbon, pétrole, gaz naturel,
 - nucléaire : uranium, thorium,
 - géothermique en partie.

Les flux s'écoulent continuellement, qu'ils soient utilisés ou non; les stocks ne sont pas renouvelables, leur exploitation tend à

les épuiser (10). Quant on veut augmenter l'utilisation d'une source d'énergie, le flux d'énergie secondaire que l'on peut en tirer est limité

- en grandeurs, dans le cas des énergies-flux, par le flux disponible à un endroit donné,
- dans le temps, dans le cas des énergies-stocks, par leur épuisement plus ou moins rapide.

4.1.3. Dégénération et qualité de l'énergie

Contrairement à la matière qui se conserve (les matériaux peuvent toujours, en principe, être recyclés), l'énergie, tout en se conservant en quantité, se *dégrade irréversiblement* et ne peut donc pas être recyclée. Puisque l'énergie se dégrade, elle présente des niveaux de qualité différents, des formes non-dégradées ou nobles (essentiellement l'énergie mécanique et l'électricité) et des formes dégradées (la chaleur, d'autant moins noble que sa température est proche de l'ambiance).

Si la chaleur, énergie dégradée, peut servir uniquement à chauffer à une température limitée certaines enceintes (bâtiments, processus industriels), l'électricité, énergie noble, peut indifféremment rencontrer des utilisations qui exigent une énergie noble (moteurs, éclairage, télécommunications, informatique) et — à travers une dégradation importante — des utilisations de chauffage qui pourraient se contenter d'une énergie déjà dégradée. Les premières utilisations, que la chaleur ne peut satisfaire, sont les *utilisations spécifiques* de l'électricité, ou plus généralement de l'énergie noble.

Dans son utilisation, l'énergie se dégrade. Si on peut la récupérer, à un niveau de température suffisant pour certains besoins de chauffage, elle peut être utilisée une seconde fois. La même quantité d'énergie peut donc être utilisée plusieurs fois successivement, à des usages différents et à des niveaux de qualité différents : c'est l'*utilisation séquentielle* de l'énergie.

Cette notion d'utilisation séquentielle peut être étendue de façon minime sur le plan des principes physiques, mais importante en pratique, pour englober alors la *production combinée*, qu'on peut décrire comme suit. L'énergie noble, mécanique et électrique, est le plus souvent obtenue (dans les centrales électriques thermiques) à partir de combustibles qui dégagent de la chaleur à une température élevée mais limitée par la tenue des matériaux constitutifs des installations. Cette limitation implique déjà une dégradation. Du fait de celle-ci, seule une partie de cette chaleur peut être transformée en énergie noble, le reste étant rejeté ou recueilli comme chaleur à température assez basse.

La fraction de la chaleur initiale transformée en énergie noble est d'autant plus grande que la température de départ est plus élevée et que la chaleur sortante est plus dégradée c'est-à-dire

(10) Les stocks dont il est question ont été constitués il y a plusieurs millions d'années et demanderaient des temps équivalents pour être éventuellement reconstitués. Cette échelle de temps « géologique » devait être précisée, car les énergies-flux connaissent aussi des phénomènes de stockage, mais sur des périodes beaucoup plus courtes : la journée ou la semaine pour la chaleur solaire accumulée dans le sol ou les bâtiments, ou l'énergie métabolique utilisée par les muscles, l'année pour l'énergie hydraulique accumulée dans les neiges et les lacs artificiels en montagne, le siècle pour le bois qui peut être utilisé comme combustible.

plus froide. Ou bien cette chaleur sort à une température trop faible pour encore être utilisées (20 à 30°C) mais on a obtenu un maximum d'énergie noble (environ 40 % de l'énergie du combustible). Ou bien cette chaleur — ou une partie de celle-ci — est encore assez chaude pour servir (environ 100°) mais la quantité d'énergie noble obtenue est quelque peu réduite (par exemple de 40 % à 30 %).

L'application de ce principe la plus courante dans notre vie quotidienne, est le chauffage des automobiles à partir du refroidissement du moteur. Une autre application, importante dans d'autres pays mais peu répandue chez nous est le chauffage urbain alimenté par de la chaleur prélevée dans des centrales électriques. Nous y reviendrons.

4.2. Notions technico-économiques : optimisation

En général, pour réduire la dégradation de l'énergie, que ce soit dans sa transformation, son transport ou son utilisation, il faut consenti, pour une quantité donnée d'énergie, des installations plus grandes, donc plus coûteuses. Optimiser une installation énergétique, c'est chercher la dimension des équipements qui réduise à un minimum le coût total de la perte de qualité de l'énergie et de la construction des équipements. La dimension optimale varie avec le prix d'achat des équipements et avec le prix de vente éventuel des énergies sortantes ainsi qu'avec le prix d'achat des énergies entrantes (17).

4.3. Notions technico-historiques

Nous envisagerons successivement

- le capitalisme et les énergies-stocks,
- l'épuisement des stocks,
- la pollution,
- le nucléaire et ses spécificités.

4.3.1. Le capitalisme et les énergies-stocks

Les sociétés pré-capitalistes n'utilisaient pratiquement que les énergies-flux. Avec le capitalisme industriel, l'utilisation des stocks devient prépondérante. On peut se demander pourquoi, mais la réponse à cette question nous entraînerait trop loin.

4.3.2. L'équipement des stocks

Il semble que vers 1970, les découvertes de nouveaux gisements ont cessé de compenser l'épuisement des gisements en exploitation. Le tableau suivant montre en combien de temps seraient épuisées, au rythme actuel d'exploitation, les réserves connues, exploitables selon les techniques connues, et rentables aux prix actuels.

TABLEAU 1

TEMPS D'ÉPUISEMENT DES RÉSERVES D'ÉNERGIES-STOCKS,
AU RYTHME ACTUEL D'UTILISATION

		<i>Charbon</i>	<i>Pétrole</i>	<i>Gaz nat.</i>	<i>Uranium</i>
1	a	300	40	70	1.000/50.000 (d)
	b	5.000	120	300	
2	a	100	20	13	1/50 (e)
	b	1.500	60	55	

1 : au rythme actuel d'utilisation de la source considérée,

2 : pour la source considérée comme répondant seule à la demande totale d'énergie, que l'on suppose toujours bloqué au niveau actuel.

a : réserves « exploitables »

b : réserves « totales »

c : sans surrégénérateur / avec un surrégénérateur et un retraitement efficaces

d : avec les centrales en services en 1974 (11).

La fusion nucléaire contrôlée donnerait accès à un stock pratiquement à ses débuts et s'annonce très longue.

Les estimations de réserves doivent être accueillies avec prudence, car

- toutes les réserves n'ont pas été découvertes,
- leur grandeur n'est connue qu'avec approximation,
- l'information sur les réserves peut être manipulée par les entreprises, et leurs programmes de prospections sont déterminés autant par des considérations politiques (perspectives de taxes minimales, pas de danger de nationalisation) que par les promesses technico-économiques (quantités et coûts) des gisements suspectés.

Malgré le scepticisme qui s'impose face aux informations disponibles, le renversement de tendance qu'elles manifestent depuis peu d'années correspond vraisemblablement à une réalité physique. Encore plus significative est la différence entre les ordres de grandeur des réserves des différentes énergies-stocks.

Quand les milieux intéressés ont pris conscience de cette diminution relative des réserves connues, le prix des énergies-stock a augmenté (12).

D'autres explications sont données à l'augmentation des prix du pétrole et des autres énergies-stock :

(11) Ministère des Affaires économiques, Livre blanc sur la politique énergétique, 1977 (fait une comparaison des différentes informations disponibles quant aux réserves mondiales).

(12) J.-M. CHEVALIER, Eléments théoriques d'introduction à l'économie du pétrole : l'analyse du rapport de force.

- la volonté des sociétés pétrolières, à l'issue d'une phase de substitution au charbon, de continuer à grossir leurs profits en augmentant non plus les quantités vendues mais les marges bénéficiaires,
- la volonté du capitalisme américain de handicaper les capitalismes européen et japonais par une énergie plus chère,
- la volonté des pays producteurs de récupérer une rente minière.

Ces différentes explications ne sont pas contradictoires et peuvent se superposer. Mais la tendance à la baisse des réserves était une condition nécessaire pour que ces volontés puissent opérer.

L'augmentation des prix a déplacé l'optimum économique et suscité des investissements en dispositifs économisant l'énergie. Ceci du moins dans l'industrie privée. Car dans le secteur public on est moins soucieux d'optimisation économique, et, chez les consommateurs domestiques d'énergie, on est mal informé et peu enclin à faire des dépenses qui ne porteront leurs fruits qu'à relativement longue échéance, en termes de réduction de coûts et non d'augmentation de confort.

4.3.3. *La pollution*

Le rejet dans l'environnement naturel des déchets de l'utilisation des énergies-stock tend à rompre les équilibres écologiques et constitue un risque pour la santé.

Pendant une première partie de l'histoire du capitalisme, la pollution présentait un caractère essentiellement local, car, des faibles quantités émises, résultait, après dispersion, un niveau de pollution générale quasiment négligeable. C'était la classe ouvrière, sur les lieux de travail, et dans son habitat, proche de ces lieux, qui était la victime presque unique de cette pollution locale.

Au cours de la phase de croissance rapide 1945-1973, les quantités de polluants émises augmentent considérablement, et la pollution générale cesse d'être négligeable. Toutes les classes sociales sont touchées, ce qui permet au thème de la pollution d'émerger dans la culture dominante.

Dans le domaine de l'énergie, on peut retenir surtout la pollution des mers par le pétrole, la pollution de l'air par les composés du soufre et la pollution thermique des rivières, qui aggrave leur pollution chimique, dans les pays industrialisés.

De plus, les transformations d'énergie-stock, si elles continuent à croître, pourraient modifier la température moyenne de la surface de la terre et l'équilibre thermique des glaces polaires. D'une part, par le rejet de chaleur dégradée provenant des stocks, dont le flux cessera bientôt d'être négligeable par rapport au flux solaire sur terre (13). D'autre part, par l'augmentation de la teneur en dioxyde de carbone de l'atmosphère, dont la transparence se modifie.

(13) Cette pollution thermique globale limiterait aussi l'application éventuelle de la fusion nucléaire contrôlée au cas où elle serait réalisable et sans inconvénient majeur du point de vue des risques de radioactivité. Voir P. CHAPMAN, *Fuel's paradise*; Penguin, 1975.

4.3.4. Le nucléaire et ses spécificités

La dispersion dans la biosphère de certains produits radioactifs peut également constituer un danger au niveau mondial.

Par rapport aux autres industries énergétiques, le nucléaire présente trois différences qualitatives :

Au plan physique, la pollution se généralise non seulement dans l'espace, mais aussi dans le temps. Les risques liés au stockage des déchets radioactifs seront présents pendant de très longues périodes. Le caractère irréversible de ce que peut faire cette génération lui pose le problème de sa responsabilité à l'égard des générations suivantes (14).

Au plan psycho-sociologique, c'est la première industrie à être l'objet d'une contestation aussi radicale et systématique. Alors que, paradoxalement, elle est la seule à avoir consacré, depuis avant sa naissance, autant d'efforts à réduire les dangers potentiels qu'elle recelle.

Au plan technico-politique, l'industrie nucléaire est peut-être le principal facteur de dépendance technologique entre pays industrialisés, du fait de sa complexité. Tandis qu'en dehors d'elle, la dépendance technologique soumet surtout les pays de la périphérie à l'ensemble des pays du centre du système capitalisme mondial (15).

Enfin, une distinction doit être faite entre techniques nucléaires. Le réacteur surrégénérateur, dont il n'existe que de rares prototypes, peut, à la longue, utiliser l'uranium beaucoup mieux que les réacteurs actuels (environ 300 unités en fonctionnement ou en construction dans le monde) mais recèle des risques d'accidents nettement plus élevés (16).

5. LES OBJECTIFS

Des données techniques dont nous venons de prendre connaissance, et des critères qui précèdent, essayons de déduire des objectifs pour le secteur de l'énergie.

En confrontant les données technico-historiques que sont l'épuisement des énergies-stocks et le caractère mondial de la pollution aux critères que sont la protection de la nature, la minimisation du

(14) Energie nucléaire, un choix sage ? La Revue nouvelle, numéro spécial, septembre 1976. Syndicat CFDT de l'Energie atomique, l'Electronucléaire en France, Seuil, 1975.

(15) Cette dépendance technologique est particulièrement sensible en Belgique, malgré les efforts consacrés de longue date à ce domaine par les entreprises locales. Ces efforts ont sans doute été incohérents : Incohérence, à l'intérieur du groupe de la Société Générale, entre la politique d'A.C.E.C., orientée vers l'application de la filière P.W.R. de Westinghouse, et la politique de Belgonucléaire, elle-même dispersée avant de trouver une certaine vocation dans le combustible pour surrégénérateur. Là où les Allemands de Siemens et les Suédois d'ASEA ont su accéder à l'autonomie technologique, cette incohérence a conduit la Belgique, par l'absorption par Westinghouse et le démantèlement de l'engineering nucléaire d'A.C.E.C., par la spécialisation étroite et fragile de Belgonucléaire, à une dépendance qui semble bien irréversible. Voir : Le secteur nucléaire en Belgique : développement et structures actuelles; CRISP, C. H. 718-719, 23-4-1956.

(16) Conseil Général de l'Isère, Creys-Malville, Le dernier mot ? Presses Universitaires de Grenoble, 1977.

temps de travail et l'ouverture des choix pour les générations prochaines, nous trouvons un premier objectif : *économiser les énergies-stock* (17).

Préparer le remplacement du gaz naturel et du pétrole dans la majorité de leurs utilisations actuelles à l'échéance d'une génération est un second objectif. Il se justifie d'abord par l'épuisement beaucoup plus proche de cette ressource. Et si l'information disponible à ce sujet s'avérait trop alarmiste, le double critère d'ouverture des choix et de diversification technologique, confronté à la « monoculture » gaz et pétrole que nous connaissons justifierait encore cet objectif.

Cet objectif de remplacer les hydrocarbures et le critère de diversification semblent appeler l'expansion du nucléaire. Et les promoteurs de cette énergie ont largement utilisé cet argument. Mais la fission nucléaire ne permet d'accéder à une énergie-stock importante que si un surrégénérateur efficace (18) permet d'utiliser complètement l'uranium. Or, les risques du nucléaire, concentrés surtout, pour le cycle actuel, dans la phase « retraitement du combustible », localisée dans quelques usines, seraient, avec le surrégénérateur, présents dans toutes les centrales électriques de ce type (19).

Il importe donc, tout en poursuivant la recherche d'un surrégénérateur efficace et sûr, de ne pas compter sur le seul nucléaire pour prendre la relève du gaz et du pétrole, et de *ne plus construire de nouvelles centrales ni d'autres usines nucléaires avant que la sûreté de l'ensemble du cycle ne soit assurée*. Ce moratoire est justifié par les critères de protection de la nature et de la santé et de réservation des choix (20).

Ne pas recourir au nucléaire trouve une justification tout aussi importante dans le critère de simplicité technologique et de décen-

(17) Les critères de temps de travail minimum et de conservation des ressources naturelles se traduisent déjà, en économie capitaliste, dans le système des prix. En effet, les prix expriment — à travers des déformations importantes — le travail nécessaire à une production. Ils comprennent aussi, pour certains produits, une rente accaparée par les propriétaires de ressources naturelles limitées. C'est le cas classique des propriétaires fonciers. Certains interprètent le relèvement du prix du pétrole comme l'augmentation d'une rente prélevée par les Etats pétroliers (Alain Lipietz, *Le tribut foncier urbain*, Maspero). Il y aurait beaucoup à dire et sur cette interprétation, et sur les relations entre nos critères et les prix. Retenons ici que l'augmentation du prix de l'énergie constitue, pour ses utilisateurs, une incitation qui va dans le sens du critère, longtemps ignoré, de conservation des ressources naturelles. Mais nous verrons que cette incitation est souvent neutralisée. Cependant, l'indication donnée par ce relèvement de prix peut être un argument utile dans certains débats.

(18) Le temps de doublement d'un surrégénérateur est celui après lequel il a produit assez de plutonium pour en alimenter un autre en plus de lui-même. Les temps de doublement réalisés par les prototypes actuels ne permettent pas, à partir des réserves connues d'uranium, que le nucléaire prenne la part de l'approvisionnement énergétique que certains voudraient lui voir attribuer.

(19) Si Carter, le président des Etats-Unis, recommande en 1977 aux autres pays nucléaires de ne pas retraiter le combustible irradié et de ne pas construire de surrégénérateur, c'est surtout pour enlever à l'industrie nucléaire européenne le bénéfice de l'avance qu'elle a acquise dans ce domaine. Mais cette motivation ne doit pas nous faire négliger la part de vérité que comporte son argumentation.

(20) Remarquons que ce critère implique aussi que la sûreté des installations nucléaires existantes, que nous n'avons plus à « choisir », soit mieux assurée qu'elle ne semble l'être, en particulier en Belgique, où règne, dans ce domaine, le plus grand désordre institutionnel.

tralisation géographique, confronté à la dépendance technologique que le nucléaire introduit entre pays industrialisés (21).

Reste le charbon. Au niveau mondial, il est l'énergie-stock la plus importante. C'est donc surtout sur lui qu'on peut compter pour prendre la relève du gaz et du pétrole. D'où l'objectif d'*augmenter la part du charbon dans la consommation d'énergie*, objectif mondial applicable à la Belgique.

Mais ce pays est également producteur de charbon. Comme ailleurs en Europe occidentale, son extraction a diminué rapidement sous la concurrence du pétrole. *Maintenir et même augmenter* l'exploitation des gisements charbonniers locaux répond aux critères de décentralisation géographique et d'autonomie ainsi qu'à celui de diversification (22). La gazéification souterraine est un des moyens techniques qui peut contribuer à ce double objectif charbonnier (23).

Mais la gazéification sacrifie une partie non négligeable du gisement ainsi exploité. Elle ne sera probablement appliquée qu'à certains types de gisements. Or l'extraction mécanique du charbon n'est pas sans inconvénient en ce qui concerne les conditions de travail. Et sa combustion est source de pollution dans une mesure comparable à celle des produits pétroliers.

Ceci renforce le premier objectif qui apparaît ainsi comme principal :

— économiser les énergies-stocks.

Les autres objectifs sont secondaires :

— préparer le remplacement du gaz naturel et du pétrole,

— arrêter l'expansion du nucléaire,

— augmenter la part du charbon dans la consommation, ainsi que l'exploitation des gisements locaux (24).

6. LES MOYENS

C'est pour l'objectif principal que nous examinerons systématiquement les moyens de réalisation. Quand ceux-ci peuvent contribuer aussi à l'un des objectifs secondaires, nous le signalerons en passant.

(21) La spécificité belge de l'histoire du nucléaire (voir note 15) renforce, pour notre pays, l'argument de la dépendance technologique en faveur d'une mise en veilleuse de la construction nucléaire.

(22) A la diversification des sources d'énergie et à une moindre dépendance extérieure de la région peuvent également contribuer, en Wallonie, la récupération du charbon contenu dans les terrils les plus vieux, pratiquée à Charleroi, et la captation du grisou dans certains charbonnages désaffectés, comme cela se fait à Anderlues. Mais ces ressources sont peu importantes.

(23) La gazéification souterraine en est au stade de la recherche. La Wallonie dispose de certains atouts pour développer cette technique. Des crédits plus importants devraient lui être consacrés. C'est un axe non négligeable mais cependant secondaire d'une politique énergétique régionale, comme le montrera la suite de ce texte. Quant à l'utilisation locale du charbon belge, extrait selon les méthodes traditionnelles, elle peut être assurée, face à la crise de la sidérurgie et à la régression de sa demande de coke, par l'implantation de centrales électriques — et de chauffage urbain — à charbon, comme le suggère le rapport Baeyens, plutôt que de centrales nucléaires.

(24) On pourrait retenir comme objectif supplémentaire, non pas au niveau des réalisations, mais à celui de la recherche, un effort plus grand pour la fusion nucléaire contrôlée, ceci en fonction des critères d'ouverture des choix et de diversification technologique.

Les moyens d'économiser les énergies-stock sont multiples. On peut les classer selon deux dimensions. D'une part, les secteurs d'utilisation : industrie, secteur domestique et tertiaire, transport. D'autre part les maillons successifs de la « chaîne énergétique » : — l'énergie primaire et sa transformation en énergie secondaire, — l'utilisation de l'énergie et l'effet matériel qui en résulte, — l'utilité de cet effet matériel par rapport aux besoins humains. C'est cette seconde dimension qui constitue le fil conducteur de ce chapitre.

6.1. Primaire — Secondaire

A ce niveau, l'objectif principal devient : utiliser moins d'énergie primaire — stock pour obtenir une certaine quantité d'énergie secondaire (25). On peut y contribuer par trois moyens :

- utiliser plus largement les énergies-flux,
- adopter, pour chaque utilisation, l'énergie primaire qui incorpore le moins d'énergie-primaire-stock,
- recourir plus souvent à l'utilisation séquentielle de l'énergie. ...

6.1.1. Energie-flux : le chauffage solaire

Pour pouvoir juger des limites de leur utilisation, les énergies-flux, aussi bien que les énergies-stocks, doivent être comparées au flux de l'utilisation actuelle. Celui-ci est d'environ (7 terawatts = 7 millions de mégawatts), tandis que le rayonnement solaire sur le globe est de 170.000 TW, la puissance des marées de 3 TW et celle de la géothermie de 30 TW (26).

Seule une faible fraction de ces flux est économiquement exploitable. La comparaison des ordres de grandeur montre cependant que l'énergie solaire, au moins, est pratiquement inépuisable.

La seule énergie-flux qui ait été largement utilisée par l'industrie capitaliste est l'énergie hydraulique.

Elle présente l'inconvénient de modifier le milieu naturel sur de grandes surfaces par la création de lacs artificiels. Et le potentiel hydraulique a été largement équipé dans les pays industriels. Dans ces pays, il ne faut donc pas attendre de l'hydraulique une contribution supplémentaire importante au bilan énergétique (27).

(25) La toute première chose à considérer, c'est l'utilisation entière des gisements mis en perçe. Or, actuellement encore, au Moyen-Orient, on brûle en pure perte le gaz que libère le pétrole à sa sortie des puits, pour ne pas devoir faire les investissements nécessaires à sa captation et son transport.

(26) Alain BLONDEEL, L'impasse nucléaire, Industries et Sciences, revue de l'A.I.T.C., 52/2-3, 1976.

(27) Au niveau mondial, 13 % du potentiel hydraulique est équipé, plus de 50 % en Europe. En Wallonie, les centrales hydrauliques couvrent environ 2 % de la consommation d'électricité. Etant donné la croissance de celle-ci, on peut, au mieux, espérer maintenir ce pourcentage par la construction de quelques petites centrales hydrauliques supplémentaires, en particulier sur les barrages de la Meuse, à Andenne, Anseremme, etc..., comme l'intercommunale pure Socolié en a le projet. Ces centrales hydrauliques de production ne doivent pas être confondues avec les centrales d'accumulation par pompage, comme celle de Coë, qui sont de simples accumulateurs d'électricité et qui permettent, en valorisant mieux la production des centrales nucléaires, de justifier pour celles-ci une part plus importante de la puissance installée totale des centrales de tous types. Ce serait l'une des fonctions du barrage de la Houille, en plus du soutien du débit d'étiage de la Meuse, qui doit permettre le refroidissement des trois unités nucléaires de Tihange.

Mais le relèvement des prix des énergies-stocks a rendu compétitive une autre énergie-flux : l'énergie solaire, appliquée au chauffage des bâtiments (28).

L'énergie solaire pourrait également être convertie en électricité, soit en concentrant par des miroirs le rayonnement sur une chaudière alimentant en vapeur un groupe turbo-alternateur — c'est la filière thermoélectrique —, soit par des cellules photo-voltaïques, déjà utilisées dans les satellites artificielles — c'est la filière photo-électrique. Ces deux filières demandent encore des recherches importantes pour abaisser sensiblement leur coût de réalisation. Il en est de même pour la conversion biologique de l'énergie solaire (production de gaz à partir de végétaux) ainsi que les énergies géothermique, éolienne et marémotrice. De plus cette dernière ne paraît applicable que de façon très localisée. Tandis que le chauffage solaire ne demande que des mises au point de détail et devrait, parallèlement, connaître des réalisations plus nombreuses justifiées économiquement (29).

6.1.2. Utilisations spécifiques des énergies secondaires

Utiliser, pour chaque application, l'énergie secondaire qui incorpore le moins d'énergie primaire — et le plus de celles dont la conversion présente le moins d'inconvénients — cela consiste d'abord à réserver l'électricité, énergie noble, à ses usages spécifiques (éclairage, moteurs, communications) et à recourir, pour le chauffage, aux combustibles (gaz naturel, produits pétroliers, charbon).

L'énergie qu'ils contiennent se dégrade de toute façon lors de la combustion, que celle-ci ait lieu dans le foyer d'une chaudière domestique ou dans celui d'une centrale électrique. Mais, dans ce dernier cas, elle n'est utilisée que partiellement, dans la mesure où elle est encore transformable en énergie noble, tandis qu'elle l'est complètement dans le premier cas. Le rendement pratique d'un poêle ou d'une installation de chauffage central se situe entre 50 et 70 %, celui de la production d'électricité et de son transport pour le chauffage électrique est inférieur à 35 %.

Cette comparaison, valable quand l'électricité est utilisée pour le chauffage dans de simples résistances, ne l'est plus si elle est utilisée dans le moteur d'une pompe à chaleur qui prélève de la chaleur « froide » à l'extérieur du bâtiment et relève sa température à un niveau utilisable à l'intérieur (par exemple 30°C) (30).

Cette machine peut se permettre d'« anoblir » la chaleur complètement dégradée de l'ambiance extérieure, car elle dégrade l'énergie électrique utilisée; globalement il y a évidemment dégra-

(28) Journées internationales d'études sur le chauffage solaire dans l'habitat, A.I.M. Liège, 12-13-14 septembre 1977.

(29) A ne pas conseiller en ville, car il ajouterait à une pollution atmosphérique déjà excessive, le chauffage au bois est acceptable à la campagne. Son rendement est faible dans un feu ouvert, mais honorable dans un poêle à bois. Dans les régions boisées, c'est aujourd'hui la façon la plus praticable, au plan individuel, d'utiliser les énergies-flux.

(30) La pompe à chaleur est analogue à la machine frigorifique qui pompe de la chaleur à basse température non pas à l'extérieur du bâtiment mais dans le réfrigérant. Toutes deux déversent la chaleur « réchauffée » dans le bâtiment. On peut encore dire que la pompe à chaleur travaille en sens inverse du conditionnement d'air. Celui-ci fait sortir la chaleur du bâtiment et celle-là l'y fait rentrer. Il existe des installations où la même machine fonctionne en conditionnement d'air en été et une pompe à chaleur en hiver.

dation. En principe, le rendement global de la chaîne « centrale électrique — transport de l'électricité — pompe à chaleur » peut dépasser celui du chauffage domestique à combustible. En pratique, cela dépend de la taille de la machine. Pour les plus grandes, comme celle qui équipe le nouveau siège principal de la Banque de Bruxelles, la performance et le coût sont compétitifs. Mais, pour de tels complexes, situés en ville, le chauffage urbain présente encore plus d'avantages. Quant aux petites pompes à chaleur, pour maisons unifamiliales, leur performance reste médiocre, et leur coût élevé. Lever ces handicaps est un objectif de recherche à retenir, en fonction du critère d'ouverture des choix. Mais aujourd'hui, l'idée de la pompe à chaleur sert d'alibi aux sociétés de distribution d'électricité pour défendre un chauffage électrique qui, en pratique se réalise presque toujours par de simples résistances, et gaspille l'énergie.

Couvrir tous les besoins en énergie — noble et dégradée, par un seul réseau — distribuant donc de l'énergie noble, c'est-à-dire le réseau électrique — présente des avantages : la simplicité et une tendance à la baisse de certains coûts par l'effet de taille qu'apporterait un réseau plus puissant. Mais ces avantages du « tout-électrique » doivent être sacrifiés à ceux de l'utilisation spécifique.

Si, pour le chauffage des bâtiments, l'électricité doit céder le pas aux combustibles, lequel choisir parmi ceux-ci ? Le gaz naturel offre l'avantage de pouvoir être brûlé proprement, sans causer de pollution, dans de petites installations, tandis que le mazout et le charbon nécessitent des dispositifs de réglage et de dépollution qui ne peuvent être réalisés économiquement que dans de grandes chaudières ... à moins de continuer à accepter le niveau actuel de pollution atmosphérique en ville.

D'autre part, les réserves de gaz sont plus limitées que celles de charbon. Il faut donc réserver le gaz à la « petite flamme » domestique ou artisanale, et le mazout et le charbon à la « grande flamme » industrielle (31). Ce principe d'utilisation spécifique a été trahi dans notre pays au cours des dernières années au nom de la rentabilisation des infrastructures de transport de gaz, par une promotion commerciale et une tarification qui font qu'aujourd'hui, on utilise plus de gaz dans les centrales électriques et l'industrie que dans le secteur domestique et tertiaire.

L'électricité seulement pour l'éclairage, les moteurs, les communications — et éventuellement le chauffage par pompe à chaleur — le gaz naturel seulement pour le chauffage domestique par « flamme décentralisée », ces principes d'utilisation spécifique contribueraient non seulement à réaliser l'objectif principal — économiser les énergies-stocks — mais aussi aux objectifs secondaires : limiter le nucléaire en limitant l'électricité et préparer le remplacement du gaz naturel et du pétrole, en ne les employant que là

(31) Comme pour le chauffage électrique, le rendement du chauffage au gaz peut être amélioré par l'application de la pompe à chaleur. Un consortium allemand (NSU-Ruhrgas) développe une pompe à chaleur mue par un moteur à gaz. L'énergie du gaz est utilisée d'abord dans le moteur; ensuite, l'énergie restante dans le gaz brûlé sortant du moteur sert au chauffage, conjointement avec la chaleur apportée par la pompe à chaleur. Ceci réalise le principe de l'utilisation séquentielle.

où ils présentent des avantages certains. Pour aller plus loin dans la réalisation de ce dernier objectif, il faudra recourir au chauffage urbain.

6.1.3. Utilisation séquentielle : le chauffage urbain

L'utilisation séquentielle, c'est-à-dire la récupération de chaleur dans l'industrie, et la production combinée de chaleur et d'électricité rencontrent un double handicap. La chaleur ne peut en général, être utilisée à l'endroit où elle est récupérée ou produite, ni au moment où elle l'est.

Pour surmonter le premier handicap, il faut un réseau de transport. Le plus souvent, on transporte la chaleur sous forme d'eau chaude, dans des tuyauteries. Ce réseau demande que soit fixé un niveau de température. On choisit en général ce niveau en fonction de l'utilisation la plus importante de chaleur à température relativement basse : le chauffage des bâtiments. Certains processus industriels, qui se contentent du même niveau de température (100 à 130°C) peuvent également être alimentés par ce réseau. Celui-ci est très coûteux à construire, il ne se justifie économiquement que là où les utilisateurs sont assez importants et proches les uns des autres, c'est-à-dire en ville. D'où le nom de chauffage urbain (32).

Au second handicap, de discordance dans le temps, entre les besoins en énergie électrique et en chaleur dégradée, on peut remédier par le stockage de la chaleur. Mais très partiellement seulement, car ce stockage coûte cher. Une partie de la chaleur distribuée par un réseau de chauffage doit donc être produite, sans utilisation séquentielle, dans de simples chaudières. Celles-ci, centralisées à l'échelle du quartier, présentent cependant, par rapport aux poêles et chaudières domestiques, le double avantage d'avoir un rendement supérieur et de polluer moins (meilleure diffusion des gaz brûlés par des cheminées plus hautes; régleage efficace de la combustion et meilleur contrôle, réalisables économiquement).

L'extension du chauffage urbain contribuerait non seulement au premier objectif — employer moins d'énergie-stock — mais aussi au second : préparer la substitution du gaz naturel et du pétrole par le charbon. Car le retour du charbon dans les chaudières domestiques impliquerait des transformations coûteuses et une pollution atmosphérique accrue. Tandis que les chaufferies de quartier et centrales de production combinée contrôlent et dispersent beaucoup mieux les fumées qu'elles rejettent et sont plus facilement convertibles au charbon.

Le chauffage urbain est beaucoup plus largement appliqué en Europe orientale que dans les pays capitalistes. Et, parmi ceux-ci, il est appliqué à des degrés très divers : au Danemark, plus qu'en Suède et en Allemagne; en Allemagne et en France plus qu'en Belgique. Cette dispersion tient à des différences climatiques, mais aussi aux différentes structures de propriété dans le secteur de l'énergie et dans la propriété foncière urbaine. En Belgique, ces structures continuent à s'opposer au chauffage urbain, alors que l'augmentation du prix des énergies primaires a mis sa rentabilité hors de doute.

(32) Journées d'étude sur le chauffage urbain, C.I.Fo.P., Charleroi, 13 et 14 mai 1977.

L'existence, en ville, de réseaux de distribution de gaz naturel est un autre obstacle au chauffage urbain. A l'encontre du « tout électrique », il se justifie, nous l'avons vu, d'avoir, au même endroit, deux réseaux de distribution d'énergie : le réseau électrique pour l'énergie noble et un autre pour le chauffage, que ce soit le gaz naturel ou la chaleur de réseau. Mais rien ne justifie d'avoir trois réseaux, dont deux en concurrence pour le chauffage. Or, en Belgique, les réseaux de distribution de gaz ont été largement renouvelés au moment du passage au gaz naturel vers 1965-1970. Le souci d'amortir complètement ces investissements récents freinera certainement l'implantation du chauffage urbain.

6.1.4. Complémentarité dans l'espace

On reconnaît généralement que le chauffage solaire demande, pour être compétitif, une isolation thermique du bâtiment chauffé qu'il est difficile de réaliser dans un bâtiment existant. Il s'adresse donc surtout aux bâtiments neufs. D'autre part, dans un bâtiment solaire, la répartition économiquement optimale entre chauffage solaire et chauffage d'appoint dépend du prix de l'énergie d'appoint. C'est le solaire qui sera confiné dans un rôle d'appoint là où est disponible une énergie secondaire bon marché. Or, la calorie apportée par le chauffage urbain est relativement bon marché — du moins, son coût marginal est-il bas — quand elles est « récupérée » dans une centrale électrique. Le chauffage solaire ne connaîtra donc qu'un développement faible dans les villes équipées d'un réseau de chauffage. Il concernera surtout les bâtiments neufs en zone rurale. Où le chauffage au bois, au gaz de pétrole en bonbonnes et par pompe à chaleur électrique peuvent également justifier une place. Quant au réseau de gaz naturel, il se justifie dans une zone de densité urbaine intermédiaire, à la périphérie des agglomérations, autour du centre équipé du chauffage urbain, car les tuyauteries de distribution de gaz naturel sont moins chères, par unité de longueur, que celles du chauffage urbain.

6.1.5. Sur la notion d'énergie secondaire

Chauffage urbain et chauffage solaire se situent différemment par rapport au concept d'énergie secondaire. Celui-ci désigne les formes sous lesquelles l'énergie est transportée depuis des installations de conversion relativement centralisées et distribuée à des utilisateurs relativement dispersés. La chaleur de réseau est une énergie secondaire.

Le rayonnement solaire est dispersé et disponible partout. Il peut être capté et converti en chaleur au lieu d'utilisation, il n'y a donc pas d'énergie secondaire. On passe directement, dans une installation unique de l'énergie primaire-flux à l'effet matériel utile qui est le maintien d'une température suffisante dans un bâtiment. Le développement du chauffage solaire concerne donc aussi le deuxième maillon de la chaîne énergétique.

6.1.6. Nucléaire et chauffage urbain

Considérons enfin le troisième objectif, qui est d'arrêter l'expansion du nucléaire. Il peut se traduire en termes de choix entre énergies secondaires.

En effet, si jusqu'à présent, les centrales nucléaires ne produisent que de l'électricité, des centrales nucléaires pourraient aussi fournir de la chaleur à des réseaux de chauffage urbain arrivés à

une certaine extension. Mais, à chaleur fournie égale, un réseau de chauffage demande moins d'énergie primaire, donc moins de centrales nucléaires que le réseau électrique. Et il les demande plus tard, car son développement commence par l'installation de chaudières de quartier, et de centrales de production combinée relativement petites, donc non-nucléaires. Ce qui laisse le temps de réfléchir.

Ainsi,

- dans la mesure où le chauffage électrique se répand spontanément et rapidement,
- dans la mesure où il pourrait être freiné par une expansion voulue du chauffage solaire et du chauffage urbain,
- dans la mesure où le chauffage urbain, s'il peut véhiculer de la chaleur d'origine nucléaire, en demande moins et la demande plus tard,

les chauffages solaire et urbain apparaissent comme des moyens au service non seulement de l'objectif général d'économiser l'énergie, primaire-stock, mais aussi des objectifs spécifiques de limiter l'expansion du nucléaire et de préparer le remplacement du gaz naturel et du pétrole, ceci, dans le cas du chauffage urbain, en augmentant la part du charbon.

6.1.7. Autonomie régionale et communale

A côté des problèmes de pollution et de réserves, souvenons-nous que l'une des justifications de cet objectif — limiter l'expansion du nucléaire — réside dans le critère du contrôle démocratique favorisé par la simplicité technique et la décentralisation géographique, critère qui n'est satisfait qu'à rebours par le nucléaire. Il importe donc, pour que la comparaison soit complète, de confronter à ce critère les chauffages solaire et urbain.

Or, la construction des équipements pour ces dernières techniques peut se faire dans des régions comme la Wallonie, pratiquement sans recours à des licences étrangères, et en y créant des emplois (33).

L'exploitation d'un réseau de chauffage urbain, qui ne dépasse pas les limites d'une agglomération, peut s'organiser au niveau municipal. C'est un facteur d'autonomie communale.

Quant au chauffage solaire, qui est un système à l'échelle de la maison, il tend à affranchir les occupants de cette maison des relations marchandes dans le domaine très limité qu'est l'approvisionnement en combustible.

6.1.8. Les objectifs, reformulés

Traduits en termes d'énergie secondaire, l'objectif principal reste « économiser l'énergie », mais les objectifs secondaires deviennent :

- pour le chauffage, éviter l'électricité,
- préférer le chauffage solaire à la campagne,
- préférer le chauffage urbain en ville.

(33) Ce qui ne veut pas dire que ces techniques ne demandent aucune mise au point pour leur application dans ce pays, ni que la compétition internationale et les multinationales soient absentes de ces domaines. Raison de plus pour commencer tôt et sérieusement.

Le fait d'exprimer les objectifs en termes significatifs pour l'utilisateur individuel ne signifie pas que celui-ci personnellement puisse être tenu pour seul responsable de leur réalisation. C'est au pouvoir politique à créer les infrastructures nouvelles, à modifier les règlements et les tarifs.

6.2. Énergie secondaire — Effet matériel

Les choix entre énergies secondaires étant posés, il est possible d'en limiter la demande en augmentant le rendement des installations et dispositifs qui les utilisent. Ici encore, des possibilités de substitution existent. Non plus entre énergies secondaires mais entre techniques utilisatrices. Et des choix s'imposent.

Le choix le plus général concerne la répartition des dépenses entre l'énergie utilisée et les investissements en dispositifs économisant l'énergie ou limitant sa dégradation pour en permettre l'utilisation séquentielle.

L'augmentation du prix des énergies a déplacé l'optimum de cette répartition (17), mais la réaction automatique des utilisateurs à la variation des prix relatifs rencontre des obstacles institutionnels et psychologiques. C'est au pouvoir politique à lever les premiers par des mesures législatives et à compenser les seconds par l'information et la sensibilisation, et éventuellement des règlements et tarifs adéquats.

Après ces généralités, envisageons successivement les trois secteurs que l'on distingue usuellement dans l'utilisation de l'énergie :

- le domestique et le tertiaire (1/3 du total)
- les transports (1/6)
- l'industrie (1/2)

6.2.1. Domestique et tertiaire

Commençons par celui-ci car il est le plus largement intéressé par les objectifs que nous venons de reformuler : pour le chauffage, développer le solaire et l'urbain, éviter l'électricité. En effet, la demande de ce secteur comprend deux parties. La plus importante en quantité est constituée par le chauffage des bâtiments, y compris l'eau chaude sanitaire. L'autre partie, c'est l'ensemble des utilisations spécifiques de l'électricité : éclairage, moteurs, télécommunications et informatique.

Pour le chauffage, l'effet utile, c'est le maintien d'une température confortable dans les locaux habités.

L'énergie nécessaire à cela peut être réduite par une meilleure isolation des parois (34). On peut y assimiler le contrôle de la ventilation avec récupération éventuelle de la chaleur de l'air vicié évacué, et le chauffage solaire qui, en laissant entrer de la chaleur, constitue un prolongement « sélectif » de l'isolation qui, en ne laissant pas sortir la chaleur, empêche aussi qu'elle n'entre.

(34) L'isolation des parois constitue un débouché important pour l'industrie du verre. La laine de verre et le verre cellulaire ont des caractéristiques physiques plus intéressantes que les isolants en matière plastique expansée. Le vitrage double, encore insuffisamment utilisé pour les fenêtres, interviendrait aussi dans les capteurs pour le chauffage solaire. Avant de constituer un point d'appui pour une autre politique industrielle, les économies d'énergie peuvent être un argument pour la défense d'emplois menacés dans l'industrie du verre.

Parmi l'ensemble des possibilités techniques de cette isolation au sens large, celles qui sont pratiquement réalisables et économiquement justifiées permettraient de réduire de façon sensible la demande d'énergie secondaire pour le chauffage des bâtiments. Ici, un obstacle institutionnel important est constitué par le régime de location qui n'incite ni le locataire ni le propriétaire à procéder à des dépenses d'amélioration thermique. On pourrait y remédier en encourageant les initiatives collectives et communales dans le domaine du logement, et en subsidiant, pour elles aussi, les dépenses d'amélioration thermique. Il faudrait de même que les pouvoirs publics procèdent à ces améliorations dans l'ensemble des bâtiments dont ils sont propriétaires.

En ce qui concerne les utilisations spécifiques de l'électricité, et les utilisations thermiques qui y sont associées, on peut relever les facteurs d'une saturation prochaine.

Côté domestique, les produits électro-ménagers ont traversé leur phase de pénétration pour entrer dans la phase du renouvellement d'un parc stable. Seul le lave-vaisselle en est à ses débuts. Et on imagine difficilement quel nouvel électro-domestique en prendrait la relève, en consommant beaucoup d'électricité. Au contraire, la machine à laver le linge pourrait consommer moins d'électricité en fonctionnant à plus basse température ou en étant raccordée à l'eau chaude sanitaire. Pour celle-ci, les chauffe-eau électriques pourraient être remplacés progressivement par le chauffage solaire, le chauffage urbain ou simplement le chauffage central au gaz. Quant aux réfrigérateurs, ils pourraient retrouver les épaisseurs d'isolant qu'ils connaissaient il y a quelques années.

Côté tertiaire, les niveaux d'éclairage des bureaux, des magasins et des rues, qui ont connu une escalade remarquable, peuvent être stabilisés. Le conditionnement d'air peut être évité, sous notre climat, par une construction mieux isolée et plus massive.

6.2.2. *Transports*

Une substitution partielle des transports en commun et du rail à l'automobile et à la route permettrait de réduire la consommation d'énergie par kilomètre parcouru. Ceci à condition d'assurer aux transports en commun un taux d'occupation suffisant. L'augmentation de la demande d'électricité qui en résulterait ne serait pas négligeable. Cet inconvénient doit être mis en balance avec l'avantage suivant : la stabilisation de la demande d'essence qui résulterait de cette politique des transports permettrait de maintenir la répartition actuelle entre les produits joints des raffineries, malgré la diminution de la demande de produits lourds, déjà amorcée par la production nucléaire d'électricité et la consommation de gaz naturel dans l'industrie. On éviterait ainsi de devoir transformer les raffineries en augmentant leur capacité, augmentation en contradiction avec l'objectif d'utiliser moins de pétrole (voir § 8).

En plus de sa contribution à l'objectif d'économiser l'énergie, la limitation du parc et de la circulation automobiles par le développement des transports en commun répond directement aux critères de conservation de la nature et de protection de la santé.

6.2.3. Industrie

Dans les pays industrialisés, l'industrie absorbe environ la moitié de l'énergie utilisée. Dans ce secteur, il est difficile de mettre en évidence la possibilité d'une réduction globale de l'énergie utilisée pour une production industrielle donnée. Mais on peut montrer que, contrairement à une idée encore largement répandue, l'augmentation de la productivité et l'allègement de la peine des travailleurs ne demandant pas plus d'énergie par unité à produire.

On peut distinguer, parmi les processus industriels ou artisanaux, des opérations chimiques — tout ce qui se passe dans des récipients — et des opérations mécaniques — tout ce qui fait intervenir des outils.

Les unes et les autres demandant de l'énergie. Les opérations chimiques demandent de la chaleur, à différents niveaux de température, et de l'électricité pour l'électro-chimie. Les opérations mécaniques exigent de l'énergie mécanique, énergie noble, apportée, avant l'industrialisation, sous forme musculaire, et maintenant sous forme d'électricité.

Cette distinction au niveau des processus industriels en appelle une autre au niveau du travail humain. On peut en effet y distinguer le travail mécanique et le travail informationnel.

Le travail mécanique peut être défini comme celui où le travailleur intervient, dans le processus industriel ou artisanal, comme source musculaire d'énergie mécanique. Remarquons, au niveau du langage, qu'en physique, travail est quasi-synonyme d'énergie mécanique.

Le travail informationnel est celui où le travailleur intervient comme transformateur d'information. Le travail manuel comporte à la fois travail mécanique et travail informationnel, tandis que le travail intellectuel est uniquement informationnel.

Les deux changements essentiels que l'industrialisation a apportés dans le travail sont la mécanisation et l'automatisation. La mécanisation remplace l'homme par la machine dans la fourniture d'énergie mécanique, elle réduit le travail mécanique. L'automatisation substitue la machine au travailleur dans le traitement de l'information, elle réduit le travail informationnel.

Actuellement, dans les pays industrialisés, la mécanisation est quasi-complète, le travail musculaire répétitif est en voie d'élimination, le travail manuel comporte une part prépondérante de travail informationnel. De ce fait, l'augmentation de la quantité d'énergie électrique appelée par les opérations mécaniques est, dès à présent, liée non plus à sa substitution au travail musculaire, mais seulement à l'augmentation de la quantité produite. Quant aux automatismes et machines informatiques, qui pourraient se substituer encore plus largement à l'homme, ils utilisent peu d'énergie.

On peut en déduire que l'augmentation de l'utilisation industrielle d'énergie mécanique est due, aujourd'hui, à l'expansion du volume de la production et non à l'augmentation de la productivité à production donnée. Pour une quantité produite qui serait stationnaire, la productivité du travail peut encore être augmentée

en réduisant le travail informationnel le plus répétitif par une automatisation plus poussée et surtout par une autre organisation de la production et des échanges. Ceci sans augmentation significative des utilisations spécifiques de l'électricité que constituent les opérations mécaniques et le traitement de l'information.

L'énergie utilisée par les opérations chimiques est aussi liée essentiellement au volume de leur production. Pour une quantité produite donnée, leur demande d'énergie est soumise à des influences contradictoires.

Facteur d'augmentation, dans les industries de première transformation, l'appauvrissement de la teneur des minerais disponibles pour beaucoup de matières premières augmente la quantité d'énergie nécessaire par unité produite. Remarquons cependant que ce stade n'est pas encore atteint pour le minerai de fer, et qu'en Wallonie, où la sidérurgie a un poids important, cet effet est donc peu sensible (35).

Facteur de stabilisation, un recours accru au recyclage des matériaux, que l'appauvrissement des minerais rend plus économique, indépendamment de toute considération écologique de gestion des déchets.

Facteur de diminution, les rendements énergétiques de beaucoup d'opérations industrielles sont encore très faibles par rapport aux limites théoriques. Des progrès importants sont encore possibles dans ce domaine. Ils demandent une recherche scientifique financée de façon moins parcimonieuse (36).

6.2.4. Les évolutions actuelles effectives

Nous avons repéré un ensemble de facteurs qui permettraient d'obtenir un effet matériel croissant avec une utilisation d'énergie secondaire qui croîtrait moins vite, et avec, à l'intérieur de celle-ci, une part limitée pour l'électricité. La plupart de ces facteurs n'agissent que si une volonté politique le leur permet. D'autres facteurs, de stabilisation plutôt que de diminution, et relatifs surtout à l'industrie, interviennent automatiquement.

Et les statistiques montrent en effet que les consommations industrielles d'énergie varient selon des taux très proches de celui de la production industrielle elle-même. Constatation qui demande à être raffinée par une amélioration de l'information statistique, particulièrement déficiente dans ce pays.

Les statistiques nous montrent que la consommation domestique et tertiaire d'électricité, qui constitue le tiers de la consommation totale, augmente à un rythme double de celui de la consommation industrielle, et qu'elle fut très peu sensible à la crise de 1975. Tandis que la consommation industrielle qui, depuis 20 ans, augmentait au taux de 5 % par an, a diminué de 13 % en 1975, pour rester inférieure en 1976 au niveau de 1974 (37).

(35) Peter CHAPMAN, *Fuel's Paradise*, Penguin 1975, pages 90 et suivantes

(36) Giftopoulos E. P. et alii, *Potential fuel effectiveness in industry*, Report to the energy policy project of the Ford Foundation; Cambridge, Mass.; Ballinger, 1974.

(37) Fédération des producteurs d'électricité. *Annuaire statistique 1976 et Rapport annuel 1976*.

Paradoxalement, c'est dans le secteur domestique et tertiaire, où la croissance de la demande est la plus forte et la plus stable que résident les possibilités les plus grandes d'infléchir cette évolution en économisant l'énergie et en réservant l'électricité à ses utilisations spécifiques. Ceci montre bien la différence entre la démarche du marketing, qui justifie les investissements par l'extrapolation quantitative de l'évolution passée de la demande, déterminée elle-même en partie par une stratégie commerciale, et la démarche de la planification qui analyse qualitativement les besoins et les moyens d'y répondre, comme on l'a esquissé ici.

6.3. Effet matériel et utilité sociale

Nous avons donc répertorié un ensemble de possibilités d'amener la croissance de l'extraction d'énergie primaire-stock à un taux inférieur à celui de la croissance de l'effet matériel utile. Celle-ci à son tour n'est liée rigidement ni à l'utilité sociale, ni à la croissance du P.N.B. Examinons ici la première de ces deux relations, successivement dans les trois secteurs d'utilisation de l'énergie.

6.3.1. Industrie

Les changements qui pourraient être apportés à ce niveau concernent surtout la longévité des produits. La tendance du capitalisme, surtout au cours des dernières années, a été de produire des objets toujours plus fragiles et éphémères, ce qui contribue à élargir les débouchés. Dans une société où vendre ne sera plus l'objectif majeur, il faudra revenir à du plus solide. Mais ce retour a ses propres limites : des objets plus solides et plus lourds demandent plus d'énergie, et pour leur utilisation, et pour leur fabrication. De plus, la longévité peut freiner l'application des progrès ultérieurs, notamment vers l'économie d'énergie.

Entre ces effets contradictoires, il faut faire un compromis, c'est-à-dire optimiser la durée de vie des produits — et le choix de leurs matériaux constitutifs — avec l'objectif, parmi d'autres, de minimiser la quantité totale d'énergie utilisée dans leur fabrication et leur utilisation. Rassembler une information significative sur la base de laquelle cette optimisation puisse être effectuée, tel est l'objet d'une discipline nouvelle, l'analyse énergétique (38).

6.3.2. Les transports

Nous avons déjà vu qu'il y a divers avantages à couvrir par les transports en commun et le rail une part plus importante de la demande de transport. Mais on peut aussi réduire la demande de transport de marchandises par une organisation économique non concurrentielle qui réduise les transports croisés de marchandises équivalentes, qui transfère l'information technologique plutôt que de transporter les marchandises qui résultent de son application. Cette évolution répondrait d'ailleurs au critère d'autonomie et de facilité du contrôle démocratique.

De même, on peut réduire la demande de transport de personnes par un aménagement du territoire rapprochant l'emploi de l'habitat et les services de ceux qu'ils desservent. Rapprocher l'emploi de l'habitat, c'est réduire les navettes, c'est décentraliser les

(38) Workshop report on energy analysis and economics, International Federation of Institutes for advanced study, Stockholm, 1975.

mégapoles. C'est aussi, dans les agglomérations petites et moyennes, réduire la dispersion urbaine, concentrer les activités dans les centres, selon un réseau urbain hiérarchisé de façon adéquate. Remarquons que ce mouvement serait favorable à l'efficacité des transports en commun et du chauffage urbain.

6.3.3. Secteur domestique et tertiaire

On peut se demander si la surface de locaux chauffés doit continuer à croître. Plus souvent, des températures différentes pourraient être établies dans les chambres d'usages différents, disposées pour que la chaleur s'écoule naturellement des plus chaudes vers l'extérieur en passant par les chambres tièdes.

6.4. Conclusion provisoire

Il existe donc un ensemble de moyens d'économiser les énergies-stocks (39). Les uns mettent en cause le mode de vie et d'autres seulement les techniques de production. Certains plus que d'autres contribuent aux objectifs que nous avons jugés secondaires. Tous, à des degrés divers ont des implications sur les rapports sociaux et beaucoup demandent des changements politiques pour être appliqués.

On peut dire que, moins que d'autres sources d'énergie, c'est une autre utilisation de l'énergie qui caractérise une politique énergétique alternative.

Dans le cas de la Belgique et surtout de la Wallonie, la dépendance vis-à-vis des multinationales, tant pour la technique nucléaire que pour l'approvisionnement pétrolier, devrait conduire un pouvoir politique qui se voudrait le serviteur d'autres causes que les intérêts particuliers des capitalistes de l'énergie, à développer non seulement les sources locales d'énergie, entre autres par la gazéification souterraine du charbon, mais surtout la production de matériaux, dispositifs et systèmes économisant l'énergie. Indépendamment des critères dont nous avons déduit cette priorité, il suffirait, pour motiver cette politique, de considérer que le changement des prix relatifs a déplacé l'optimum économique de l'énergie vers les dispositifs qui l'économisent (17) et ouvert des débouchés plus larges pour ceux-ci, de considérer aussi que la région dispose de certains atouts pour cette production, dans ses ressources en bois, dans ses traditions industrielles du verre, de l'acier et de l'électromécanique.

7. LES BESOINS DE LA PERIPHERIE

Dans le relevé des notions technico-historiques (§ 4.3), un fait majeur a été omis : la croissance de l'utilisation d'énergie s'est concentrée dans les pays industrialisés qui constituent le centre du système capitaliste mondial (40). Si l'objectif d'économiser les

(39) On n'a pas essayé ici de quantifier l'impact de chacun de ces moyens sur la balance énergétique de la région ou du pays, ni sur d'autres bilans économiques. C'est une tâche difficile, du fait du manque d'information sur la situation actuelle. Améliorer cette information statistique, et évaluer ces impacts, voilà un double objectif de recherche économique à proposer.

(40) En 1974, dans les pays de l'OCDE, l'utilisation d'énergie par habitant est vingt fois plus grande que dans le monde capitaliste hors OCDE. La différence de climat et les besoins de chauffage plus importants au « Nord » qu'au « Sud » n'expliquent pas toute cette différence.

énergies-stocks concerne le monde entier, les possibilités de le réaliser se trouvent surtout dans les pays du « centre » — et dans les pays socialistes industrialisés —. Cet impératif ne s'adresse pas aux pays sous-développés de la périphérie du système capitaliste, du moins si on les considère globalement. Non pas que ceux-ci doivent nécessairement, dans une perspective socialiste, s'engager dans les voies de développement technologique suivies au « centre » ou dans certains pays socialistes. Mais la liberté doit leur être assurée d'en intégrer les éléments qui leur conviennent.

Il faut donc attendre — et espérer — une augmentation de l'utilisation d'énergie-stock dans ces pays, et en particulier de celle qui est la plus maniable sur une infrastructure sommaire, le pétrole et ses dérivés. D'ailleurs, en dehors cette fois de toute perspective socialiste, la délocalisation des productions standardisées du centre vers la périphérie qu'opèrent les multinationales, provoque dès à présent une augmentation de l'utilisation de pétrole à la périphérie. Cette réalité-ci et cette perspective-là donnent encore plus de poids, dans les pays qui constituent aujourd'hui le centre du système capitaliste, aux objectifs d'économiser les énergies-stocks et de remplacer le pétrole et le gaz naturel dans une partie importante de leurs applications actuelles.

Mais les rapports entre puissances industrielles — multinationales et Etats — et pays sous-développés ne se limitent pas à la répartition matérielle de l'utilisation des ressources naturelles.

Ce sont aussi la répartition des ressources financières et les rapports de force qui ont commencé à changer, sur le terrain de l'énergie, avec les succès de l'OPEP. Considérant le bilan des ambiguïtés du renforcement des pays producteurs de pétrole, bilan que nous ne pouvons pas aborder ici, ne faut-il pas craindre qu'une diminution trop rapide de la demande de pétrole et de gaz naturel dans les pays industrialisés ne mine, par le simple jeu de l'offre et de la demande, la force de négociation de l'OPEP et, indirectement, les chances d'émancipation des peuples de la périphérie en général ?

Les pays producteurs de pétrole peuvent, s'ils le veulent, investir les ressources financières qu'ils ne consacrent pas à leur propre développement économique dans celui des autres pays de la périphérie, et créer ainsi une demande de pétrole qui compenserait la régression éventuelle de celle qui émane du centre (41). Ceci aurait l'avantage de renforcer les relations entre pays de la périphérie et d'atténuer leur commune dépendance vis-à-vis du centre. Malheureusement, les pays producteurs de pétrole les plus progressistes, qui désirent mener cette politique, sont souvent les plus peuplés et disposent des plus faibles surplus financiers à y consacrer.

Quant au soutien qui peut leur venir des pays industrialisés, il serait beaucoup plus efficace sous la forme d'accords de fourniture d'Etat à Etat orientés sélectivement vers les pays progres-

(41) L'aide publique au développement accordée par les pays de l'OPEP représenterait 1,35 % de leur PNB, celle émanant des pays de la Communauté européenne 0,45 % de leur PNB, ceci en 1975.

sistes (42) que par la contribution qu'un pays peut apporter à la demande mondiale de pétrole ou de gaz, et par là à la force de négociation de cette alliance hétérogène qu'est l'OPEP, mais aussi au renforcement des intermédiaires que sont les multinationales du pétrole.

8. QUELLE STABILISATION POUR LE PETROLE ?

De toute façon, le risque est faible de voir diminuer rapidement la demande d'hydrocarbures sur le marché mondial, ou même dans un pays déterminé, comme la Belgique. Ceci du fait de l'inertie technique liée aux infrastructures existantes. Et parce que l'alternative à laquelle peut se résumer le débat énergétique ne se traduit pas par des évolutions très différentes de la demande de pétrole brut, mais par une même stabilisation.

En effet, dans le rapport de force actuel, on tend à remplacer les produits lourds de la distillation du pétrole par le nucléaire, dans la production d'électricité, et à étendre la demande de produits légers par l'expansion de la circulation automobile et par celle de la pétrochimie (43).

Tandis qu'une politique d'économie d'énergie et un moratoire nucléaire tendraient à maintenir la demande de produits lourds dans les centrales électriques et de chauffage urbain et à arrêter la croissance de la demande de produits légers en arrêtant celle de la circulation automobile par le développement des transports en commun et ferroviaires et par un autre aménagement du territoire.

La tendance actuelle réalise un *modus vivendi* entre les intérêts électro-nucléaires et pétroliers. Elle conduit à des transformations des raffineries qui sont aussi des extensions. Celles-ci accentuent la surcapacité de raffinage en Belgique et la nécessité de réexporter des produits raffinés et, de ce fait, la fragilité de l'emploi dans ce secteur ainsi que les difficultés d'une nationalisation éventuelle.

(42) Sans impliquer d'entreprise publique du côté belge, le contrat pour la livraison de gaz naturel liquéfié conclu entre Distrigaz et la Sonatrach algérienne va dans ce sens. Ce qui ne justifie en rien d'autres aspects de la gestion de Distrigaz.

(43) La consommation de produits pétroliers des centrales électriques belges, qui couvrait la moitié de la production d'électricité et constituait plus de la moitié de la demande intérieure de fuel lourd, a diminué de 25 % entre 1973 et 1975. Quant à la consommation d'essence-auto, elle a augmenté de 12 % de 1973 à 1976 (Ministère des Affaires économiques, L'économie belge en 1975, ...en 1976, section 2, Evolution dans le secteur de l'énergie).

Une question de démocratie

Il est de ces concepts malaisés à définir qui recouvrent subitement une réalité historique précise, aussi quotidienne qu'universelle : l'énergie est de ceux-là. Que l'on parle d'un « dossier énergie », chacun comprend de quelle réalité complexe il sera question, des grands enjeux pétroliers ou nucléaires, au courant dans la machine à laver ou à la note de gaz. Du côté des dictionnaires, l'énergie, c'est « ce que possède un système s'il est capable de produire un travail » (Robert) : définition bien peu précise on le voit. L'énergie, c'est l'immobilité avant la chute, c'est l'inertie qui accumule ou libère le mouvement : un beau nœud dialectique...

SOURCE DE PROFITS, ENJEU DE LUTTES

En termes plus concrets, l'énergie est donc la source de toute possibilité de produire un travail (1), de se chauffer ou de s'éclairer (formes un peu particulières de travail), c'est-à-dire pour l'homme, de modifier ses conditions d'existence. A une époque où celles-ci se sont transformées extrêmement vite, la capacité énergétique d'une nation (sa production, sa consommation d'énergie, mais aussi ses ressources propres) tend à devenir la mesure de sa puissance économique (alors que par ailleurs il est de plus en plus difficile de définir un étalon monétaire). On pourrait remarquer que cette nouvelle forme de pouvoir que donne la domination des sources d'énergie succède assez logiquement à la puissance foncière dans les sociétés préindustrielles, le territoire n'étant après tout qu'un vaste accumulateur d'énergie solaire.

Pour le système capitaliste, le secteur énergétique a donc été une source de débouchés et de profits tout à fait exceptionnels, comme l'attestent plusieurs articles de ce dossier, et le théâtre d'une concentration du capital sans précédent, aux niveaux national et international (2).

D'autre part, l'énergie, consommée sous ses diverses formes dans tous les secteurs d'activité, de l'usine sidérurgique à la moindre cuisine, modèle la vie de tous les citoyens, les soumettant à des contraintes matérielles, mais aussi idéologiques, bien moins innocentes que le font d'autres produits de consommation.

Ces deux aspects du secteur énergétique, sa dimension monopoliste, voire internationale (c'est le cas en Belgique pour 85 % des sources d'approvisionnement) (3), et le sentiment de dépendance, la confiance même, qu'il a réussi à faire naître chez le consommateur, expliquent sans doute la facilité avec laquelle ont pu se développer, en Belgique, les stratégies patronales de ce secteur.

Que les holdings belges et les compagnies multinationales aient trouvé dans l'Etat et auprès de son personnel politique toute

(1) On exclut ici le travail musculaire puisqu'il n'est pas habituel de ranger les produits alimentaires dans les sources d'énergie, ce que pourtant ils sont.

(2) Voir aussi « La Revue Nouvelle », numéro spécial, février 1975, « Énergie, qui décide en Belgique ? ».

(3) Voir dans ce dossier : « Les stratégies patronales des secteurs énergétiques en Belgique ».

l'aide nécessaire à la réalisation de leurs objectifs énergétiques, on ne verra là qu'une illustration de plus des mécanismes qui caractérisent le capitalisme monopoliste d'Etat. Ce qui est plus remarquable c'est que les options de politique énergétique n'aient pratiquement jamais suscité en tant que telles l'opposition de l'opinion publique, y compris des organisations ouvrières, et ne fassent que depuis très peu de temps l'objet de débats publics et contradictoires.

Sans doute faut-il voir dans cette carence un effet de la propagande patronale tendant à faire passer la volonté d'expansion du secteur pour l'intérêt général, la consommation d'énergie étant facilement confondue avec le bien public. On y trouvera la réussite de la politique de concertation et de pénétration des milieux politiques jusqu'au niveau des compagnies (mixtes) de distribution (4).

Cela n'empêche pas que la politique énergétique a été l'enjeu de luttes diverses et nombreuses. Mais cette politique n'y était pas en cause dans son ensemble et les luttes sont ainsi restées fragmentaires.

La liquidation du secteur charbonnier par exemple a mobilisé les forces ouvrières en fonction des pertes d'emploi, du déclin économique des bassins charbonniers — et cela était assurément juste — et non à propos des options énergétiques (pénétration massive du secteur pétrolier) qui étaient pourtant pour beaucoup dans cette liquidation.

Le mouvement d'opposition à l'utilisation de l'énergie nucléaire s'est développé dans des milieux écologiques assez marginaux par rapport aux organisations traditionnelles de travailleurs, en réaction aux dangers particuliers à ce type de technique plus qu'en réponse aux choix énergétiques sous-jacents. A l'origine du moins : il faut rendre justice à ce mouvement d'avoir contribué, avec la « crise » pétrolière bien sûr, à provoquer une réflexion d'ensemble sur le problème énergétique.

Le citoyen commence à s'interroger en tant que consommateur sur sa sujétion au monopole exercé par les compagnies de distribution (voir les récents conflits entre l'association de consommateurs UFIDEC et la société Sibelgaz, voir les remous provoqués il y a quelques années par l'implantation du gaz naturel). Protection de l'environnement, aménagement du territoire, urbanisation, autant d'enjeux où comités de quartiers, associations « de base », conseils communaux, sont confrontés de près ou de loin à la volonté des monopoles de l'énergie, qu'elle se manifeste par des contraintes économiques, des pressions politiques ou des campagnes idéologiques.

On pourrait multiplier les exemples. Il est assez clair que la politique énergétique déborde largement le cadre des états-majors des compagnies multinationales et des cabinets ministériels. C'est un problème belge qui entre de plein pied dans toutes les formes de luttes, nouvelles et anciennes, que s'est données la population pour résister à l'emprise des monopoles sur toutes ses activités.

Si crise de l'énergie il y a, ce n'est pas sur le prix du pétrole brut qu'elle se résolvera. Une solution conforme aux intérêts de la population ne se trouvera pas dans la volonté des monopoles

(4) *ib.* : « Bilan de la concertation ».

mais dans la réalisation d'un programme énergétique établi démocratiquement et en tenant compte de l'ensemble des intérêts populaires en jeu : du développement industriel, de l'emploi, du cadre de vie, des nuisances, de l'indépendance nationale, etc.

La réalisation d'un tel programme impose d'abord que les oppositions éparses aux menées des trusts de l'énergie se politisent, s'organisent autour d'une exigence de contrôle démocratique d'un secteur qui en Belgique a été livré à peu près entièrement aux mains des intérêts privés.

Les obstacles à la mise en place de structures de contrôle et, au-delà, de gestion démocratique du secteur énergétique sont appréciables et ne se trouvent pas uniquement dans la puissance des groupes privés qui seraient mis en cause. Les tentatives co-gestionnaires sont vivaces dans le secteur, l'implication des pouvoirs publics y est généralisée, ce qui procure à ce secteur une défense de première ligne contre les tentatives de démocratisation. L'arme la plus sûre de cette défense est la technicité des problèmes.

La technicité en effet ne fait que refléter l'étroitesse des choix proposés à une décision, choix limités par des intérêts « supérieurs » (ceux des monopoles) dont il est dit qu'ils font partie de stratégies à long terme qui nous échappent. L'industrie électro-nucléaire est significative à ce propos. Sa « logique » est bâtie sur un entrelacs de conditions économiques et techniques qui paraissent inéluctables tant que les choix essentiels qui ont ou n'ont pas été faits, depuis parfois fort longtemps, ne sont pas explicités.

C'est pourquoi la mise en place de structures démocratiques à tous les niveaux du secteur de l'énergie est une condition politique urgente. On reviendra sur les orientations à donner à ces structures.

ARTICULER DEMOCRATIE ET TECHNOLOGIE

Ceci étant dit, il existe une articulation évidente entre le développement d'une société, donc de sa possibilité de gestion démocratique, et le développement technologique. Comme on l'a vu (5), cette articulation permet de dégager dès à présent une série d'orientations techniques qui favoriseraient les moyens de gestion démocratique. Plus précisément il s'agirait d'hypothéquer le moins possible la liberté des choix qui pourraient être faits dans l'avenir.

Le secteur électronucléaire compromet précisément cette liberté en immobilisant pendant des décennies des capitaux considérables et en conditionnant toute une structure de consommation d'énergie. Par contre la diversification des sources d'énergie et le recours à des énergies « nouvelles » préserve une certaine indépendance économique et laisse une grande latitude dans les choix technologiques.

On remarquera que le secteur énergétique se prête plus que tout autre secteur industriel à une recherche de diversification et d'innovation techniques. Ses produits sont en effet peu différenciés : l'électricité est exactement pareille, qu'elle soit produite par une centrale nucléaire d'un gigawatt ou par une éolienne. Seule la puissance développée fera la différence. Les calories d'origine

(5) *im.* : « Choisir aujourd'hui pour nationaliser demain ».

électrique chaufferont un bâtiment de la même façon que les calories dégagées par un brûleur à gaz. Les structures de ce secteur, aussi concentrées et exclusives qu'elles sont actuellement, résultent donc du caractère irrationnel de la gestion capitaliste et certainement pas d'une nécessité « naturelle ».

Il faut éviter de considérer la relation technologie-démocratie de façon figée, mécaniste. Ainsi les difficultés de contrôler aujourd'hui démocratiquement la production d'électricité impliquent-elles nécessairement le retour à un pullulement de petites unités de production ? Ne peut-on concevoir au contraire qu'avec un changement politique profond, une organisation démocratique appropriée, à un niveau supérieur, n'importe quel type de développement technologique puisse être appliqué ? La réponse est sans doute spéculative, mais à l'inverse, un « recul » technologique, dans le sens d'un retour à des techniques favorisant des formes d'organisation plus simples, voire autarciques, de société, ne peut être considéré comme un gage sûr de démocratie.

Déjà, une compagnie comme Exxon, pour ne citer qu'elle, s'intéresse au développement de cellules photovoltaïques. Et les débouchés que le développement du chauffage solaire pourrait apporter à la multinationale Glaverbel ne signifie pas *ipso facto* une relance de l'emploi en Wallonie.

La réalisation d'une gestion véritablement démocratique de l'économie se pose également, en termes plus généraux, à propos des nationalisations, qui comptent parmi les mesures décisives avancées par le mouvement ouvrier pour porter atteinte aux prérogatives du capitalisme et pour s'acheminer vers une société socialiste. On a pu lire par ailleurs (6) à quelles conditions la nationalisation du secteur énergétique contribuerait à de tels objectifs. On notera ici également que la nationalisation ne prend toute sa valeur démocratique que secondée par une mobilisation massive, dans le contexte d'un pouvoir politique différent dont dépendront à la fois le contrôle que les travailleurs du secteur pourront exercer sur leurs entreprises et sur le marché, et la façon dont l'ensemble des travailleurs pourront intervenir dans la définition des besoins énergétiques.

Une opposition peut apparaître entre des nationalisations centralisatrices et une volonté de démocratie à la base, opposition qui se résoud par exemple dans le « Programme commun » de la gauche française dans la notion de « gestion démocratique ». Nationalisation et autogestion peuvent aisément cohabiter dans le secteur énergétique dont l'activité diversifiée offre un large éventail de niveaux d'organisation : de la planification nationale de l'approvisionnement en produits pétroliers par exemple, aux unités de distribution autogérées au niveau des agglomérations.

L'insistance est mise aujourd'hui en Belgique, par des milieux très divers, sur la nécessité de renforcer « le contrôle et le droit de regard des pouvoirs publics dans le secteur de l'énergie » (7).

(6) *ib.* : « Pourquoi nationaliser le secteur de l'énergie, et à quelles conditions ? ».

(7) Déclaration gouvernementale du 7 juin 1977, annexe II, accord de gouvernement, point 13.

Il est clair que pour les milieux d'affaires, un renforcement de l'engagement des pouvoirs publics dans le secteur énergétique est la garantie pour eux de bénéficier d'une aide publique accrue pour continuer la même politique.

Mais la volonté de contrôle qui anime beaucoup de milieux politiques marque certainement l'inquiétude de ces milieux devant les menaces que la dépendance énergétique du pays fait peser sur les approvisionnements et sur la balance commerciale. D'autant plus que le discours des producteurs d'électricité poussant à la consommation d'une forme d'énergie particulièrement coûteuse en combustibles primaires contredit d'autres discours sur la fragilité de notre économie d'exportation, sur la nécessaire limitation de la croissance et de la consommation d'énergie, etc.

La F.G.T.B., dans son congrès d'avril 1977 (8) a arrêté en matière d'énergie une série de réformes destinées à renforcer l'influence des pouvoirs publics. Ces réformes prévoient notamment des sociétés publiques d'achat d'énergie primaire et de production d'électricité, la gestion publique de Distrigaz, l'extension de régies intercommunales pures. La note commune remise en mai au formateur par la F.G.T.B. et la C.S.C., formule elle aussi un certain nombre d'objectifs impliquant des réformes structurelles (9).

Certaines de ces réformes sont reprises, édulcorées, dans l'accord de gouvernement de juin 1977. Il est certain que des réformes à portée limitée ne gênent pas outre mesure les patrons de l'énergie surtout lorsque les conditions du transfert au secteur public sont laissées dans le vague. Ainsi, pour le gouvernement, « parmi les modalités destinées à assurer une prépondérance effective du secteur public dans Distrigaz, le gouvernement choisira celle qui garantira la plus grande efficacité ». La F.G.T.B. par contre réclame une « gestion publique de Distrigaz, du terminal gazier et de sa valorisation ».

A propos des mesures immédiates, la F.G.T.B. se prononce pour la gazéification du charbon, la récupération des calories des centrales électriques (chauffage urbain), la recherche de nouvelles sources d'énergie et un moratoire sur l'énergie nucléaire. Toutes

(8) « Pour une alternative progressiste », F.G.T.B., Congrès extraordinaire du 22 avril 1977.

(9) Au chapitre « Politique globale de l'énergie », le front commun syndical souligne le nécessité de résoudre plusieurs problèmes de structure

« — par un organe public de gestion globale de la politique de l'énergie et d'une société publique d'achat et de stockage;

— par un pouvoir déterminant des pouvoirs publics dans Distrigaz;

— par la restructuration de l'électricité (production et distribution) et par une étude approfondie et démocratique du développement éventuel de l'énergie nucléaire;

— par un réexamen des prix des produits pétroliers en fonction des coûts réels et par une relance de la concertation dans ce secteur;

— par une renégociation globale du statut de Kempische Steenkoolmijnen et par une substitution de la politique de subsideation charbonnière par une politique d'investissement (programmes respectifs pour le Limbourg et la gazéification souterraine);

— par la mise en place dans chacun des secteurs de l'énergie d'une tarification pénalisant les excès de consommation et incitant les usages d'énergie les plus valorisants;

— par la mise en place d'un organe public de contrôle en matière nucléaire et par la structuration du cycle de combustible de ce secteur;

— par un nouveau mode de financement de la recherche énergétique et par une incitation au développement d'énergies non conventionnelles ».

mesures reprises d'ailleurs dans l'accord de gouvernement, ce qui confirme une fois de plus que ce sont les conditions politiques qui présideront à leur réalisation qui seront déterminantes pour apprécier le contenu démocratique d'une réforme. Le moratoire sur l'énergie nucléaire lui-même ne se révélera utile qu'à la condition qu'une procédure de consultation démocratique puisse décider d'y mettre fin ou non, et sous quelles conditions.

QUEL « SERVICE PUBLIC » ?

Le même accord de gouvernement énumère d'autres mesures qui précisent ce qu'il entend par « droit de regard des pouvoirs publics ». Faut-il s'étonner que la notion de « service public » y a bon dos ? Ainsi, « le caractère de service public du secteur de la production d'électricité sera consacré (sic) par la prise de participation dans les trois sociétés de production par la S.N.I. ». L'écheveau serré des intérêts privés qui se rencontrent dans ces trois sociétés laisse peu d'illusions sur l'efficacité d'un tel « service public » ! Est-ce pour se donner bonne conscience que le gouvernement ajoute que cette participation « s'effectuera sans préjudice du droit du secteur public pur de la production de se développer » ? Où et quand ce « droit » deviendra-t-il réalité ?

Il n'est pas inutile d'opposer à cette politique en trompe-l'œil l'exigence précise formulée par le Parti communiste de Belgique en matière d'énergie. La portée antimonopoliste d'une telle réforme ne fait aucun doute. Elle prévoit en effet : (10)

« La création d'un Consortium public de l'énergie qui prendrait en charge tout l'approvisionnement du pays en matières énergétiques (pétrole, gaz naturel, charbon, matières nucléaires et autres), qui serait seul habilité à créer des entreprises nouvelles dans ce secteur, qui pourrait contrôler progressivement les entreprises existantes (par rachat total ou prise de participations majoritaires) et qui organiserait la reconversion progressive en régies ou intercommunales pures de l'ensemble des entreprises distributrices d'électricité et de gaz.

» Cette mesure permettra de contrôler un secteur décisif en amont de toute l'activité économique; elle empêchera les multinationales et les groupes financiers de continuer à rançonner et la masse des consommateurs et les industries transformatrices, en particulier les P.M.E. »

Comme dans tout autre secteur industriel, la gestion capitaliste du secteur énergétique s'accompagne d'un gaspillage organisé. L'incitation à la consommation est souvent obtenue par une tarification artificielle (notamment par les taux dégressifs) et grâce aux facilités accordées par l'Etat aux trusts de l'énergie. La tarification a ainsi largement contribué au gaspillage en donnant l'illusion que l'énergie était bon marché et qu'il n'y avait donc pas de raison de l'économiser.

(10) « Unir les masses populaires pour surmonter la crise », document d'orientation soumis au XXIIe Congrès du P.C.B.

Il est d'ailleurs surprenant de constater qu'une organisation comme la F.G.T.B. reste prisonnière de cette logique et déclare (8) que le but de la politique énergétique « doit être de fournir de l'énergie au plus bas prix » comme l'affirmait déjà en 1955 le préambule de la convention liant, dans le système de concertation, le mouvement syndical aux producteurs d'électricité.

Aujourd'hui chacun s'accorde (y compris bien sûr la F.G.T.B.) à reconnaître la nécessité d'économiser l'énergie et l'utilisation rationnelle de l'énergie est devenue, comme on dit, un objectif prioritaire. Tout en s'opposant fermement à la politique irresponsable d'incitation à la consommation, on ne peut évidemment admettre une dissuasion par le biais d'une augmentation des tarifs qui ne ferait que gonfler encore les bénéfices des producteurs d'énergie. L'utilisation rationnelle de l'énergie dépendra elle aussi avant tout des possibilités de développement démocratique de notre société.

UN DEBAT DE FOND

Par exemple, s'il est entendu que l'expansion anarchique de la circulation automobile est une source non négligeable de gaspillage d'énergie, une politique efficace de transports en commun fera plus que toutes les campagnes idéologiques visant à culpabiliser l'automobiliste. La concentration de la propriété foncière aux mains des intérêts privés crée certainement un obstacle majeur au développement de systèmes de chauffage urbain collectif, beaucoup plus économiques que le chauffage individuel.

Il ne faut pas sousestimer non plus le frein que constitue l'idéologie ambiante dans les tentatives de modifier la consommation d'énergie. On connaît la valeur idéologique de l'automobile. On sait aussi combien la construction de maisons isolées, donc mal protégées du froid, répond à une aspiration petite-bourgeoise véhiculée par l'idéologie dominante. Ces exemples de conditionnement sont multiples. Il serait vain aussi de se cacher que le problème des économies passe par la révision de certains types de croissance auxquels nous a habitués le monde capitaliste.

On le voit, l'élaboration d'une nouvelle politique énergétique impliquera sans doute des changements profonds de mentalité. Le débat démocratique aura à affronter des problèmes de fond et son cheminement ne sera certes pas rectiligne. L'exercice de la démocratie impose des devoirs dont celui de réflexion et celui d'information, mais il postule par dessus tout la confiance dans les masses. Ce chemin peut être difficile, mais la démocratie est à ce prix.

Livres



L'évolution des relations industrielles

par Jean Neuville

L'histoire du mouvement ouvrier en Belgique dont les Editions Vie Ouvrière ont entrepris la publication comprend plusieurs « séries » parallèles. Ce premier tome de *L'évolution des relations industrielles* est l'œuvre de Jean Neuville, auteur de deux volumes de la même collection consacrés à *La condition ouvrière au XIXe siècle*. Il couvre la période qui va jusqu'à la guerre de 1914.

Jean Neuville (Hubert Dewez) enseigne l'histoire à l'Institut Cardijn à Louvain-la-Neuve qui prépare au travail social dans les institutions privées et publiques et les mouvements d'action sociale chrétienne. Son texte se base sur les notes d'un de ses cours et il a voulu qu'il puisse continuer à remplir le même rôle. Entendons par là qu'il reproduit les nombreux documents, extraits de textes, tableaux statistiques, etc., que l'auteur avait rassemblés pour préparer son cours et cela pour permettre à ses étudiants de consacrer tout leur temps à poursuivre leurs recherches personnelles plus loin.

Faut-il en conclure que « les spécialistes n'y trouveront pas leur compte », comme Jean Neuville l'écrit avec une louable modestie ? Sans doute ne découvriront-ils rien de neuf dans cet ouvrage dont le but est purement didactique. Mais les matériaux réunis par l'auteur en puisant aux sources les plus diverses fourniront d'utiles références au profa-

ne et les nombreux extraits de documents d'époque (procès-verbaux de commissions d'enquête, annales parlementaires, comptes-rendus de congrès, etc.) confèrent à ce volume un intérêt réel et une saveur qui évoque par moment celle de *L'histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique* de ce bon Louis Bertrand.

Peut-être le souci de ne pas influencer le jugement du lecteur risque-t-il de le laisser parfois perplexe. En ce qui concerne « le moteur de l'industrialisation », par exemple, après avoir signalé que l'entreprise capitaliste naît de l'appât du gain pour Sombart, de la volonté de puissance, du goût sportif de la victoire et de la joie de créer pour Schumpeter, l'auteur signale qu'à croire le Père Taymans, S.J., « l'échec de Marx » vient de ce qu'« il minimise la contribution de l'initiative humaine » en signalant ensuite que s'il faut croire un texte de Marta Harnecker, le marxisme accorde au contraire beaucoup d'importance à « l'action des hommes ». Mais Jean Neuville nous avertis d'entrée de jeu que le matériel qu'il présente est destiné à inciter ceux auxquels il s'adresse à développer ensuite leurs propres investigations, conseil salutaire s'il en fût.

Tel quel, cet ouvrage a le mérite de fournir une vue d'ensemble sur le développement du capitalisme industriel en Belgique et la naissance d'un mouvement ouvrier dont la puissance croissante amènera finalement le patronat à reconnaître le fait syndical et à admettre l'avènement d'un système de « relations collectives ». C'est donc avec raison que Jean Neuville estime que les militants ouvriers pourront trouver dans cette description d'une période

qu'ils n'ont pas connue directement matière à appréhender mieux le sens de leur engagement et même à en tirer certaines leçons.

P. J.

L'évolution des relations industrielles en Belgique. Tome I. L'avènement du système de relations « collectives ». Editions Vie Ouvrière, Bruxelles. Un volume de 426 pages. 750 FB.

Le rôle de l'Etat en Belgique (1850-1914)

par Isabelle Cassiers

L'Etat capitaliste n'est pas seulement un appareil de contrainte. Dans les pays industriels développés, il n'a pas uniquement une fonction juridico-coercitive centrée sur la tutelle de l'ordre public et du respect des lois par l'appareil d'Etat au sens classique (bureaucratie, police, armée, etc.). Il doit être compris au sens large incluant un ensemble de moyens de direction morale et intellectuelle d'une classe sur la société. Car la bourgeoisie *dirige* tout autant qu'elle *domine*. Elle ne recourt pas seulement à la contrainte mais fait pénétrer son idéologie dans les masses populaires par la médiation d'organismes relativement autonomes : l'école, l'Eglise, les partis, la presse et l'ensemble des moyens de communication.

C'est en partant de ces idées, que Gramsci fut le premier à développer de façon systématique, qu'Isabelle Cassiers a entrepris de poser les premiers jalons d'une analyse globale de l'Etat en Belgique durant une période historique donnée, de 1850 à la première guerre mondiale, période sur laquelle le CREHIDES (Centre de recherches en histoire du développement économique et social) de l'Université catholique de Louvain concentre ses premières recherches.

Si elle a pris les thèses avancées par des auteurs marxistes (non seulement Gramsci mais aussi des contemporains comme Poulantzas, S. de Brunhoff, Altva-

ter, etc.) comme cadre de référence, c'est parce qu'il lui est apparu que « la théorie marxiste est celle qui correspond le mieux au propos de cette étude : elle formule un certain nombre de propositions cohérentes sur l'articulation entre le politique d'une part, le social et l'économique de l'autre... Seule l'approche marxiste semble aborder l'étude de l'Etat de manière globale ».

Quel rôle l'Etat joue-t-il dans le développement économique et social de la Belgique de la fin du XIXe siècle et au nom de quels groupes sociaux assume-t-il ce rôle ? C'est une question qui a presque complètement été ignorée jusqu'ici par les historiens et Isabelle Cassiers ne prétend pas lui apporter des réponses définitives. Son étude s'efforce seulement de structurer de façon logique un matériel historique disparate recueilli au cours de ses premières recherches.

Partant de l'hypothèse que l'Etat concentre et réfléchit des rapports de force et qu'il est dès lors nécessaire, pour rendre compte de son évolution, d'examiner l'évolution des rapports de pouvoir entre les différentes classes de la société, l'auteur réunit une série d'indications intéressantes sur les transformations qui se sont opérées à cet égard au cours des années 1850-1914. Celles-ci, lui semble-t-il, peuvent être divisées en trois périodes pendant lesquelles les modifications qui se produisent aussi bien au sein des classes dominantes qu'entre celles-ci et les classes dominées entraînent des modifications dans les fonctions de l'Etat.

Encore qu'il ne s'agisse que d'un travail préparatoire, ce texte, fort dense, constitue déjà un apport utile à l'étude de l'Etat contemporain en Belgique et il faut souhaiter que son auteur ait la possibilité de réaliser son projet de pousser ses recherches plus loin.

P. J.

Isabelle Cassiers. *Réflexions préliminaires pour une analyse du rôle de l'Etat en Belgique (1850 à 1914)*. CREHIDES. Institut des sciences économiques de l'Université catholique de Louvain, 66 pages.

Reproduction élargie du capital en Belgique (1873-1913)

par Jean-Marie Wautelet

C'est également dans le cadre des travaux du CREHIDES que Jean-Marie Wautelet examine les aspects structurels de l'accumulation du capital en Belgique de 1873 à 1913.

Après avoir évoqué les aspects théoriques de cette étude, il examine tour à tour l'évolution des masses et du taux de profit, celle des forces productives (des diverses branches de production et de la condition salariale), la concentration et la centralisation du capital, l'expansion du capitalisme belge à l'étranger.

Cela l'amène à la conclusion que l'accumulation capitaliste en Belgique ne semble pas se faire durant cette période à coup de ruptures brutales par rapport à son environnement économique et social. En ce qui concerne la place des différentes sources d'énergie, le moteur électrique remplace peu à peu le moteur à vapeur mais la Belgique suit les pays voisins dans cette évolution et ne les précède plus comme elle l'avait fait avant 1870 pour les applications industrielles du moteur à vapeur. Ce qui a permis la croissance de la Belgique de 1850 à 1870 (bas salaires et abondance de matières premières) devient un obstacle à un passage de l'industrie à la production à grande échelle. Et le développement de nouvelles branches suscitées par l'expansion industrielle elle-même est lent.

Si les taux de croissance de la production redevient élevé dans la période 1890-1913, la structure industrielle laisse apparaître sa pesanteur. L'industrie belge tend à devenir tributaire des mesures douanières des pays vers lesquels elle exporte et on constate dès ce moment ce qui restera longtemps une de ses caractéristi-

ques : une orientation excessive vers les produits semi-finis : « la sidérurgie belge est hypertrophiée par rapport à l'industrie des fabrications métalliques ».

P. J.

Jean-Marie Wautelet. Division économique du travail et reproduction élargie du capital en Belgique (1873-1913). CREHIDES. Institut des sciences économiques de l'Université catholique de Louvain. 170 pages.

Colloque du CERM sur la situation de la littérature, du livre et des écrivains

Si Marx constitue aujourd'hui un lieu de passage obligé pour tout ce qui regarde la constitution d'une science de l'histoire, d'une critique de l'économie politique ou d'une pratique nouvelle de la philosophie, tout au contraire, en ce qui concerne le phénomène littéraire au sens large, la référence au matérialisme dialectique et historique est plus discrète, voire même inexistante. L'on n'arguera pas ici de pareille négligence, évidente en milieu scolaire par exemple, au point que *L'Humanité* parlait récemment d'une véritable conspiration du silence entourant les publications de critique littéraire marxiste. C'est pourquoi, les faits étant ce qu'ils sont, il convient de saluer comme un événement la parution au Centre d'Etudes et de Recherches marxistes, et grâce aux Editions sociales d'un gros volume (400 pages) centré sur la fonction de la littérature, du livre et de l'écrivain en nos sociétés d'inégalité culturelle flagrante.

Les contributions présentées dans cet important ouvrage sont diverses, variées, même polémiques; elles ne peuvent toutes être énumérées en cet article. On rappelle simplement qu'elles s'articulent autour de trois centres d'intérêt. La première partie du document présenté est basée sur l'ac-

tivité créatrice : « le pourquoi, le comment et le pour qui écrivire ». Toutes les interventions divergentes parfois on le répète prouve à suffisance la richesse opérative du marxisme quand il s'agit d'approcher scientifiquement les notions d'écriture, de culture ou d'esthétique. Un reproche cependant : au lecteur non-initié, il eut été intéressant de donner en notes les thèses défendues en d'autres livres par tel ou tel intervenant, ce qui eut permis de mieux situer l'origine ou le lieu du discours (1).

Le second thème de l'étude du C.E.R.M. s'attaque à l'état misérabiliste de l'édition française, avec son inflation de best-sellers mystificateurs anonymes interchangeables et passe-partout distribués par les N.M.P.P. sous le contrôle du trust Hachette. Est aussi dénoncé le scandale du livre pour enfants et de ce point de vue, le travail effectué, d'une grande facilité de lecture en opposition avec la première partie, fourmille de renseignements précieux.

Au cœur du débat, est également posée la question de ce que

devrait être la formation culturelle et économique du libraire « socialiste ». L'on arrive ainsi à la troisième partie du document lequel traite du statut de l'écrivain et des moyens qui permettraient à ce dernier de vivre décemment et de s'exprimer en toute liberté, sans oublier cependant que le socialisme c'est aussi la libération du pouvoir créateur de tous.

Pour conclure, les auteurs/participants à ce colloque s'accordent pour constater qu'il existe une demande populaire de culture insatisfaite par le pouvoir bourgeois, ce qui prouve que les prémisses d'une nouvelle pratique de la littérature sont d'abord politiques.

Jean-Maurice Rosier.

1. R. Balibar : *Les Français fictifs*, Paris, éd. H/L., 1975.

C. Prévost : *Littérature, Politique, Idéologie*, Paris, éd. sociales, 1973.

J. Thibaut : *Socialisme, avant-garde, littérature*, Paris, éd. sociales, 1972.

F. Vernier : *L'écriture et les textes*, Paris, éd. sociales, 1974.

Ouvrages disponibles à la Fondation Jacquemotte

« **Théorie et pratique de la spéculation foncière** », par Jacques Aron ; 1973, 54 pages, 70 F.

« **Sexualité et morale d'aujourd'hui** », débats de la quatrième semaine de la pensée marxiste à Bruxelles ; 1973, 170 pages, 176 F.

« **L'Eglise et le mouvement ouvrier en Belgique** », par Pierre Joye et Rosine Lewin ; 1967, 385 pages, 240 F.

« **La conquête du suffrage universel en Belgique** », par Claude Renard ; 1966, 310 pages, 100 F.

« **Un tribun... Célestin Demblon** », par Maurice Kunel ; 100 F.

« **Moïse Tshombé et l'escroquerie katangaise** », par Jules Chomé ; 1966, 420 pages, 180 F.

Numéro spécial des « **Cahiers Marxistes** » : « **Documents sur la fondation du Parti communiste de Belgique** » ; 1971, 148 pages, 135 F.

« **Isabelle Blume** », entretiens recueillis et présentés par José Gotovitch ; 1976, 250 pages, illustré, 425 F.

Revue



Socialisme

C'est Philippe Moureaux qui signe dans la livraison d'avril-mai 1977 de la revue « Socialisme » un commentaire des élections du 17 avril. Commentaire assez sommaire qui souligne d'une part « la modestie » des changements intervenus entre les scrutins communal et législatif, et d'autre part le renforcement dans chaque région d'un parti dominant.

A propos de la crise de la sidérurgie, on lira avec intérêt une étude de Jules Gazon qui présente un plan de relance de l'acier visant à résoudre le problème du chômage en Wallonie. Ce plan s'articule sur une stimulation du secteur de la construction, via les travaux publics et la fabrication de logements, c'est-à-dire via une relance des fabrications métalliques.

L'analyse faite par Etienne Cabet de « la privatisation de la politique et des structures de la coopération au développement » met en lumière les services (involontairement) rendus par le contribuable belge, dans le cadre du budget de la Coopération, non pas aux peuples du tiers monde, mais à des organisations non-gouvernementales et à des entreprises privées. Et Cabet de s'inquiéter avec raison de « l'opération qui tend à vider les pouvoirs publics d'une part importante de leur substance ». Il cite les exemples des départements de la Santé publique et de la Culture. Son analyse mériterait d'être prolongée au niveau du ministère des Affai-

res économiques, où la « privatisation » est au moins aussi redoutable.

Henri Pousseur continue dans cette livraison sa réflexion sur les fonctions de la musique, dont on attend la fin pour formuler une appréciation globale. Citons encore sur le plan culturel des « Eléments d'une politique théâtrale » par Parfondry et une chronique du théâtre militant par Brosgei, lequel rend un hommage très mérité à la constance et à la cohérence de l'action de Fernand Piette. Enfin, Jorge de Sa analyse les résultats des élections législatives et communales au Portugal en éclairant les potentialités de la gauche — des potentialités qui n'ont guère pu s'épanouir...

Socialisme. N° 140 — Bd de l'Empereur, 13, 1000 Bruxelles — 100 F.

Revue nouvelle

Au sommaire du numéro mai-juin de La Revue nouvelle, outre les habituelles « Rose des vents » et « Politique du mois » cinq titres : le destin de la régionalisation, le cas Siemens-Baudour, le problème de l'amnistie, les détours de la décentralisation culturelle, Lyssenko et la science.

L'analyse faite par Michel Capron de la lutte des travailleuses de Siemens-Baudour est intéressante. Il a cent fois raison de mettre en accusation les pouvoirs publics belges, qui ont accepté qu'un contrat de progrès, dûment signé et célébré, soit violé par la multinationale. Il a cent fois raison de réclamer du mouvement

ouvrier une action énergique pour dénoncer l'impuissance et la complicité du gouvernement. Cela lui ferait-il mal de rappeler le rôle joué par le parti communiste dans cette bataille ?

Pierre Mertens signe « Amnistie ou amnésie ? ». Il nous paraît important qu'un juriste de la génération venue après la Résistance, prenne en mains ce dossier, montre la pusillanimité de la loi belge en matière de prescription, rappelle que l'amnistie n'a aucun rapport avec l'humanisme et dénonce la malfaisance d'une campagne qui vise à « effacer le crime ». Cet éclairage « frais », non dépourvu de passion d'ailleurs, mais soucieux d'éviter les amalgames, est très appréciable.

Pourquoi Lyssenko ? A la suite, bien sûr, du livre consacré par le Français Dominique Lecourt à l'exceptionnelle carrière de l'académicien soviétique, mort récemment dans l'oubli à Moscou. Ce livre donne à G. Thill l'occasion de s'interroger non pas sur les concepts de « science bourgeoise » et « science prolétarienne », mais sur le point de savoir s'il n'existe pas « une conception prolétarienne ou bourgeoise de la science ». Le problème, en effet, mérite d'être posé.

Décentralisation culturelle enfin, sous la plume d'Henri Ingberg, et au fil de ses expériences vécues, notamment à Verviers. Une idée-force : quand la décentralisation est commandée d'en haut, sans répondre à une demande active d'en bas, et quand de surcroît la décision politique reste centralisée il y a beaucoup de chances qu'il se produise un « rejet de greffe », c'est-à-dire un échec. C'est tout le problème de la démocratie qui est ainsi posé.

Dans le double numéro suivant (juillet-août) de la R.N., Vincent Goffart analyse le scrutin du 17 avril, Claude Javeau sonde les sondages, Hugues Le Paige évoque la révolte étudiante en Italie. On notera un commentaire très dense de Michel Molitor sur la grève de l'ALE et par ailleurs un plaidoyer savoureux de Hervé

Cnudde en faveur de Jésus-qui-n'est-pas-contre-les-femmes.

La Revue Nouvelle — Av. Van Volxem, 35 — 1190 Bx.

Bulletin de la FAR

On retrouve évoquée la grève de l'ALE dans l'étude que le Bulletin de la Fondation André Renard de juillet consacre au statut juridique des agents de la fonction publique. Ce conflit, note Jacques Gennen, permet de mesurer combien la coexistence entre un service public et un régime économique tel que le nôtre peut susciter d'obstacles et de contradictions.

Si le droit de grève n'est pas expressément reconnu en Belgique aux travailleurs du secteur privé (voir à ce sujet dans les Cahiers marxistes de juin, un article de Jacques Bourgaux) au moins ne leur est-il plus guère contesté. Il en est tout autrement pour les agents des services publics. Qu'il s'agisse d'enseignants, d'infirmières, des travailleurs de la RTB, de boueux ou de gardiens de prison, la droite — et un certain nombre de juristes — invoquent contre leur « prétention » à faire grève, des notions telles que le principe de continuité et la défense de l'ordre public.

Aussi Jacques Gennen en appelle-t-il à la vigilance, à l'heure où l'on parle tant de la création d'entreprises publiques. « De quel statut syndical jouiront les travailleurs ?... Pourront-ils seulement exercer un véritable contrôle ouvrier sur leur entreprise ? » demande-t-il, en ajoutant, en guise de conclusion : « Seule l'indépendance syndicale et la solidarité interprofessionnelle peuvent constituer à l'heure actuelle les moyens de défense les plus sûrs contre les agressions multiples auxquelles doivent faire face les travailleurs des secteurs publics. »

Epinglons dans le même numéro un article de France Truffaut sur le cours de morale laïque, fondé depuis peu sur un

nouveau programme qui a rompu avec un archaïsme persistant et un refus obstiné des réalités. Le programme actuel est « centré sur l'homme ordinaire, souvent mystifié, encore à faire, l'homme psychologiquement et sociologiquement enraciné dans le tissu social ». Nous saluons avec l'auteur ce changement important : plongeant dans la vie quotidienne, le cours peut susciter de grands débats et intéresser la jeunesse. Mais ne dépend-il pas pour une part importante de ce qu'en fera l'enseignant ? Ne risque-t-il pas d'être ici un moyen de mani-

pulation et là-bas un alibi démocratique ? L'expérience montre que ces questions ne peuvent être éludées...

Au sommaire du même numéro : des documents syndicaux, des notes sur la conjoncture et l'index; une réponse de Jeannette Laot, de la CFTC, à des questions sur le « syndicalisme au féminin »; une rubrique de la Fédération européenne des métallurgistes; une bibliographie variée.

N° 81 — juillet 1977 — 9-11, Place Saint-Paul, 4000 Liège — 60 F l'exemplaire.

NUMEROS ENCORE DISPONIBLES DES CAHIERS MARXISTES

Dossiers :

- Information radiotélévisée et mouvement ouvrier nov. 74
- La décolonisation du pétrole avril 75
- Le plan de secteur de Bruxelles juin 76
- Glaverbel déc. 75
- Les ACEC déc. 76
- L'université : une crise dans la crise oct. 76
- Le chômage févr. 77

Etudes récentes :

- Recherche et technologie au Zaïre, par B. Verhaegen févr. 77
- Les classes sociales en Belgique par Pierre Joye janvier et avril 77
- Auto gestion et cogestion, par Pierre Joye juin 77
- Rubens dans son temps, par J.-J. Heirwegh et J. Cimaïse mai 77

Ces numéros peuvent être obtenus en versant 60 F au CCP n° 000-0188745-80 de la Fondation Joseph Jacquemotte, avenue de Stalingrad 20 - 1000 Bruxelles. Tél. : 02/512.90.15



**les
Bons d'épargne
CGER
ça rapporte!**

CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

La nouvelle saison des conférences
du Cercle d'éducation populaire s'ouvre

LUNDI 19 SEPTEMBRE à 20 heures

avec

LOUIS VAN GEYT

président du P.C.B.

qui a choisi comme thème :

COMMENT VAINCRE LE POUVOIR ?

*Lundi 3 octobre, c'est Patrice de Charette
qui parlera de « Justice pour qui ? », et le*

*lundi 17 octobre, Georges Fournial
traitera de l'originalité de la révolution cubaine.*

Toutes les conférences ont lieu à la
Maison des Huit Heures place Fontainas, 9-11
1000 — Bruxelles (Métro Fontainas).

Participation aux frais par séance : 75 F.

Pour les abonnements, tél. : 02/218.55.84.

**Le cadeau original
que méritent vos amis :
un abonnement 1978 aux C.M.**

Souscrivez dès à présent un abonnement-cadeau, au prix de 500 F pour les dix livraisons de 1978.

Remplissez le formulaire ci-dessous, en renvoyez-le aux Cahiers marxistes, 20, avenue de Stalingrad, 1000 Bruxelles.

Je souscris un abonnement-cadeau 1978 pour :

Nom : Prénom :

Adresse :
.....

N° postal et localité :

Nom : Prénom :

Adresse :
.....

N° postal et localité :

Je verse F au CCP N° 000-0188745-80 de la
Fondation Joseph Jacquemotte, 20, av. de Stalingrad,
1000 Bruxelles, compte Cahiers marxistes.

A PARAÎTRE PROCHAINEMENT :

**Belgique ?
Pays en voie de sous-développement**



Collection G.E.M.

- Le G.E.M. ? Un groupe de jeunes économistes soucieux des réalités sociales.
- Belgique, pays en voie de sous-développement ? Une analyse marxiste de la crise. De ses aspects économiques, sociaux et culturels. Des solutions réalistes pour en sortir.

Pour tous ceux qui s'abonneront ou se réabonneront aux
Cahiers marxistes

AVANT LE 15 NOVEMBRE,

tous les tarifs restent inchangés.

Cela signifie :

abonnement annuel ordinaire : 500 F.

abonnement pour les moins de 25 ans : 250 F.

abonnement à l'étranger : 600 F.

L'abonnement annuel donne droit à dix livraisons.

Adresse : 20, avenue de Stalingrad, 1000 Bruxelles

CCP N° 000-0188745-80 de la Fondation J. Jacquemotte.

20, av. de Stalingrad, 1000 Bruxelles.

L'index reprenant les titres et auteurs des articles parus
dans les Cahiers marxistes depuis 1973 est disponible
sur demande.

Auteur-éditeur responsable et correspondance :

Rosine Lewin / rédacteur en chef
Avenue de Stalingrad, 18-20, 1000 Bruxelles

N° double : 120 F